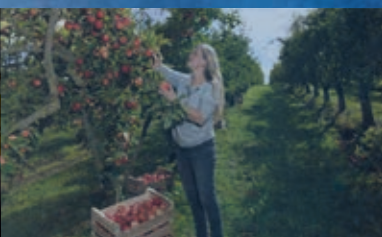




RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

www.lorient-agglo.bzh



1	LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	6 à 20
	p. 7. Les compétences de Lorient Agglomération p. 9. Lorient Agglomération p. 10. Les 25 communes p. 14. Les instances communautaires p. 16. Les élus du Conseil communautaire p. 18. L'organigramme général p. 20. Le Conseil de développement, la CCSPL et la CIA	

2	LES GRANDS PROJETS DE LORIENT AGGLOMÉRATION EN 2018	21 à 27
	p. 22. Charte de l'agriculture et de l'alimentation p. 24. Restructuration du réseau de transport collectif p. 26. Schéma territorial du numérique	

3	2018, BILAN PAR COMPÉTENCES	28 à 64
	p. 29. Développement économique p. 33. Accès à l'emploi des jeunes p. 34. Tourisme et loisirs p. 37. Aménagement et urbanisme p. 40. Planification urbaine p. 41. Gestion foncière p. 42. Politique de l'habitat p. 45. Aménagement numérique p. 46. Système d'information géographique p. 47. Déplacements et mobilité p. 51. Transition énergétique p. 53. Gestion des déchets p. 56. Eau et assainissement p. 59. Environnement et développement durable p. 63. Promotion du territoire et de l'intercommunalité	

4	MOBILISER LES RESSOURCES AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES	65 à 71
	p. 66. Emplois, métiers et carrières p. 68. Maintenance du patrimoine p. 69. Systèmes d'information p. 70. Actes juridiques et marchés publics p. 71. Évaluation des politiques publiques	

5	RAPPORT FINANCIER 2018	72 à 81
	p. 73. L'exécution du budget 2016 p. 75. Les principales ressources de l'Agglomération p. 77. Les dépenses p. 79. La dette	

6	LES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC	82 à 94
	p. 83. Gestion, exploitation du réseau de transport collectif urbain de Lorient Agglomération p. 85. Gestion, exploitation des équipements muséographiques de Lorient Agglomération p. 87. Gestion, exploitation et animation des équipements portuaires d'intérêt communautaire p. 88. Gestion, exploitation des équipements nautiques - promotion et développement des activités nautiques sur le territoire de Lorient Agglomération p. 89. Gestion, exploitation de la résidence de loisirs de Kerguelen à Larmor-Plage et des gîtes du Lain à Gestel p. 89. Gestion, exploitation et promotion du camping de La Fontaine à Larmor-Plage p. 90. Gestion, exploitation du parc des expositions de Lanester par l'organisation d'actions de promotion, de commercialisation et d'animation de manifestations commerciales, culturelles, sportives et/ou de loisirs p. 91. Gestion, exploitation et animation des golfs de Val Quéven et de Plœumeur Océan p. 92. Gestion, exploitation et animation du centre équestre de Kerguelen de Lorient Agglomération p. 93. Gestion, exploitation des studios de répétition et promotion des musiques actuelles sur le territoire de Lorient Agglomération p. 94. Gestion, exploitation et promotion de la patinoire du Scorff	

7	GLOSSAIRE ET INFOS PRATIQUES	95 à 98
----------	-------------------------------------	----------------



Un service public de qualité pour répondre aux besoins des habitants

YZEDDA



**Norbert
Métaire**
Président de Lorient
Agglomération
Maire de Lorient

Ce nouveau rapport d'activité de Lorient Agglomération illustre nos orientations et le travail accompli au cours de l'année 2018. Une année marquée par l'effort supplémentaire imposé à notre établissement public et issu des conséquences de la contractualisation. Au-delà de ces contraintes financières, cette publication atteste, une fois encore, de notre volonté d'action, par les services publics rendus en direction des communes et des habitants et par les projets structurants menés à nouveau cette année.

La mobilité est un facteur essentiel de développement et d'attractivité des territoires. Vaste de plus de 700 km², Lorient Agglomération comprend des territoires ruraux, littoraux et urbains qu'il est essentiel de relier les uns aux autres. Ces dernières années notre territoire s'est élargi. L'occasion fut donnée de repenser l'architecture du territoire. Ainsi,

la question des transports a été priorisée pour permettre à l'ensemble des usagers et habitants de bénéficier d'un service public de qualité, performant et au plus près de leurs besoins.

En ce sens, la refonte du réseau de transport améliore, notamment, la desserte des communes rurales de notre territoire, tout en s'inscrivant dans la continuité des politiques menées donnant la priorité aux transports collectifs et à l'éco-mobilité, et plus largement celles s'inscrivant concrètement dans une perspective de transition écologique (Plan climat air énergie territorial, Programme local de l'habitat, Plan de déplacement urbain ...).

Dans ce cadre, la mise en service du Pôle d'Echanges Multimodal et sa nouvelle gare s'inscrit dans une dynamique économique et d'aménagement visant à rendre notre territoire plus agile, plus attractif, et aussi plus proche des grands centres. L'accessibilité pour tous, est un des enjeux majeurs à l'échelle du territoire de vie : accessibilité de toutes les communes aux centralités, mais également accessibilité numérique.

Cette dernière renvoie à l'aménagement numérique de notre agglomération. En parallèle de la couverture numérique déployée par les opérateurs publics et privés, dans une société marquée par la transformation numérique, nous portons l'ambition de construire collectivement un e-territoire, au travers d'un Schéma Territorial du Numérique. Un territoire compétitif et attractif qui accompagne l'ensemble des communes, des acteurs économiques et des citoyens dans cette transition.

Autant de défis que nous relevons collectivement, pour assurer à notre territoire un développement durable, équilibré et solidaire.

Bonne lecture !

Lenadenn vat deoc'h !

01

JANVIER



S. CUISSET

1. Le 1^{er} janvier, Lorient Agglomération a repris l'ensemble des missions de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

2. Depuis le 2 janvier, Lorient Agglomération est devenu l'interlocuteur unique pour toutes les démarches relatives à l'eau et l'assainissement à Groix avec la reprise en régie de l'exploitation des ouvrages et des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif, ainsi que les contrôles relatifs aux filières d'assainissement non collectif.

04

AVRIL



F. CALIVEL

1. Un atelier de travail s'est tenu le 16 avril en présence des riverains de la ZAC de Boul Sapin, afin de concerter la population sur les prescriptions architecturales, paysagères et urbaines de la future ZAC qui ambitionne la création de nouveaux emplois à l'Est de l'agglomération lorientaise.

2. Les agglomérations de Lorient et de Quimperlé se sont rapprochées pour développer un projet commun autour d'une nouvelle application baptisée « Rando Bretagne Sud ». Une offre gratuite qui répond aux attentes du public et renforce la dynamique touristique.

02

FÉVRIER



ARTIFACTO

1. Mercredi 28 février, Lorient Agglomération, Adim Ouest et Espacil ont signé l'acte de vente du terrain des îlots C1/C2, en connexion directe avec le nouveau parvis de la gare. Ce projet immobilier baptisé « Eolie » sera livré au printemps 2020.

2. Le projet « Handicap Innovation Territoire » porté par Lorient Agglomération et ses partenaires a été retenu parmi les 24 projets lauréats au niveau national. Cette 1^{re} phase de sélection a permis de débloquer 95 000,00 euros de financement afin de poursuivre le travail partenarial.

05

MAI



H. COHONNER

1. Dans le cadre de la charte des missions Port Center du réseau mondial des villes portuaires (AIVP), Lorient Agglomération a lancé un portail grand public dédié à la valorisation du monde maritime lorientais : www.lorientportcenter.com.

2. Le 22 mai, le prestigieux concours Design Awards 2018 a récompensé la gare de Lorient Bretagne Sud dans la catégorie « Autres projets d'architecture ». Le projet de l'architecte Étienne Tricaud pour le bureau d'études l'Arep s'est ainsi distingué parmi des milliers de projets internationaux toutes catégories confondues.

03

MARS



S. CUISSET

1. Du 19 au 23 mars, Lorient Agglomération et l'Université de Bretagne Sud se sont associés pour valoriser les relations entre entreprises, étudiants et enseignants, lors du Printemps de l'Entreprise.

2. Du 20 au 30 mars, pour la « Semaine pour les alternatives aux pesticides », Lorient Agglomération s'associe pour la première fois à Roi Morvan Communauté et Quimperlé Communauté avec un programme riche et diversifié : animations, projections de film, ateliers, cuisine...

20

Les gran

06

JUIN



F. CALIVEL

1. Les 16 et 17 juin, le rendez-vous régulier de début d'été « Keroman port en fête », a été l'occasion de célébrer également le dixième anniversaire de la Cité de la Voile Éric Tabarly pour une édition spéciale organisée à Lorient La Base.

2. Le 14 juin, Laurence Fortin, Vice-présidente du Conseil régional en charge de l'aménagement du territoire, s'est rendue à Lorient pour signer l'avenant au contrat de partenariat pour la période 2017-2020 qui établit à 18,10 M€ l'aide apportée par la Région pour soutenir des projets participant au développement du territoire.

18 des dates

07

JUILLET



S. LOREC

1. Le 11 juillet, la 5^e étape du Tour de France est partie de Lorient pour une arrivée à Quimper. Cette étape de la Grande Boucle, d'une longueur de 203 km, est notamment passée par Lorient, Plœmeur et Guidel.

2. Le 16 juillet, un nouveau parcours photographique a été installé à la gare maritime de Lorient. Ce projet est instauré dans le cadre du schéma de développement touristique, qui ambitionne de renforcer l'attractivité touristique aux « portes d'entrées » de l'Agglomération.

08

AOÛT



F. GALVIEL

1. Du 30 juin au 2 septembre, 80 nageurs sauveteurs ont été recrutés par Lorient Agglomération pour assurer la sécurité de seize plages du territoire communal, quotidiennement fréquentées par des milliers de vacanciers.

2. Le 27 août, Lorient Agglomération a débuté les travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales de l'avenue Jules Le Guen à Larmor-Plage, diagnostiqué comme une priorité dans le cadre du schéma directeur « eau et assainissement » établi par Lorient Agglomération.

09

SEPTEMBRE



C. MOUËR

de 600 habitants ont participé au grand jeu d'aventure lancé par ALOEN (l'Agence locale de l'énergie de Bretagne Sud) dans le but de les sensibiliser à la transition écologique.

2. Du 15 au 22 septembre, à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité, Lorient Agglomération et ses partenaires se sont associés pour proposer une semaine riche en animations mettant l'écobilité à l'honneur. L'inauguration du parvis de la nouvelle gare a clôturé l'événement le 22 septembre.

1. Les 15 et 16 septembre, dans le cadre du Plan climat air énergie territorial (PCAET) de Lorient Agglomération, près

10

OCTOBRE



F. GALVIEL

1. Les 22 et 23 octobre, Lorient a accueilli le Yacht Racing Forum. Cet événement mondial est dédié aux affaires et à l'industrie de la course à la voile, des voiliers et des grands yachts de compétition.

2. Les 27 et 28 octobre, la goélette Tara a fêté son retour à Lorient La Base après près de 2 ans d'expédition dans le Pacifique pour étudier l'impact du réchauffement climatique sur les coraux.

11

NOVEMBRE



H. COHONNER

1. Du 5 novembre au 7 décembre, Lorient Agglomération, la Région Bretagne, Naval Group et la Compagnie des ports du Morbihan ont ouvert une enquête publique autour du projet de dragage de la rade de Lorient et de clapage en mer des sédiments de qualité immergeable.

2. Action intégrée à la Charte de l'agriculture et de l'alimentation, l'aide à l'installation des nouveaux agriculteurs a permis à 16 exploitants de bénéficier d'une aide financière de 2 000,00 € et d'un suivi de leur installation durant 3 ans par la Chambre d'agriculture du Morbihan ou le Groupement des agriculteurs biologiques (GAB 56).

12

DÉCEMBRE



F. GALVIEL

1. La 1^{re} phase des travaux du Triskell à Plœmeur a pris fin. La livraison de la 2^e phase de chantier sur la commune, prévue au printemps 2019, signera l'achèvement du projet Triskell qui relie Lorient, Lanester, Quéven et Plœmeur par un dispositif de Bus à haut niveau de service (BHNS).

2. Lorient Agglomération a lancé la commercialisation d'une nouvelle tranche de 7 748 m² au cœur du parc d'activités de Restavy à Plouay. L'objectif est de répondre au besoin d'expansion du site le plus dynamique du territoire en termes de transactions immobilières sans impacter le périmètre actuel pour limiter la consommation d'espace foncier.



La communauté d'agglomération

● Les compétences de Lorient Agglomération	7
● Lorient Agglomération	9
● Les 25 communes	10
● Les instances communautaires	14
● Les élus du Conseil communautaire	16
● L'organigramme général	18
● Le Conseil de développement, la CCSPL et la CIA	20



H. COHONNER

Les compétences de Lorient Agglomération

Une communauté de projets

Lorient Agglomération exerce une vingtaine de compétences sur le territoire des vingt-cinq communes de l'agglomération. Ces compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives, ont toutes pour objectif de consolider le dynamisme du territoire et de le préparer à l'avenir. L'exercice de ces compétences à l'échelle communautaire offre l'opportunité d'un aménagement du territoire cohérent dans le respect des identités de chaque commune. En collaboration avec Audélor, l'Agence d'urbanisme et de développement économique du Pays de Lorient, Lorient Agglomération travaille pour aménager des espaces d'activité économique et porter des projets d'intérêt communautaire. La compétence économique est également mise à profit pour inciter à l'innovation et faciliter le chemin vers l'emploi des personnes en difficultés. Formation, recherche et innovation constituent des atouts importants pour le développement économique et culturel du territoire. En soutenant depuis 1995 l'Université de Bretagne Sud, Lorient Agglomération renforce l'attractivité du territoire. Avec l'Office de tourisme, Lorient Agglomération s'inscrit

aussi dans une dynamique de développement et réalise des équipements de loisirs conçus comme des espaces ludiques et pédagogiques.

Cohésion territoriale et solidarité à l'échelle intercommunale

Les questions de l'aménagement de l'espace communautaire s'envisagent de plus en plus à l'échelle de l'agglomération pour des raisons de cohésion territoriale et de solidarité intercommunale, toujours dans un esprit de développement durable. C'est ainsi que sont nés des documents de référence comme le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui dessine le territoire de demain (habitat, environnement, développement économique et transports) et le Plan de déplacements urbains (PDU). La compétence transports trouve naturellement sa place dans cette réflexion globale. La priorité aux transports collectifs et à l'éco-mobilité (bateaubus, vélo, marche à pied) a connu une forte accélération depuis la mise en circulation du transport en commun en site propre (Triskell).

En matière d'habitat et de cohésion sociale, Lorient Agglomération poursuit un objectif de 1 100 nouveaux logements par an d'ici 2022 en fixant notamment un pourcentage de logements sociaux par commune et en insistant sur l'incitation à la rénovation thermique et à la lutte contre le mal logement (PLH 2017-2022). Sensibilisée à l'avenir de la planète, soucieuse de la qualité de vie de ses concitoyens, convaincue de la nécessaire rupture avec une économie du gaspillage et de la pollution, Lorient Agglomération applique sur son territoire les principes du développement durable. Grâce à un plan climat et à l'élaboration d'un Agenda 21, l'agglomération engage des actions à long terme sur l'ensemble des communes pour garantir à chacun une qualité de vie des plus satisfaisantes. Le choix de la collecte sélective et de la valorisation des déchets à l'échelle du territoire s'inscrit dans cette démarche. Le transfert de la compétence eau et assainissement, intervenu en 2012, vise également à apporter le même service de qualité à tous les habitants, à réaliser des économies d'échelle et à consolider les outils pour une gestion raisonnée de l'eau.

11 décembre 1973

Le SIVOM est créé avec Lorient, Lanester, Larmor-Plage, Plœmeur et Quéven et trois mois plus tard, Caudan.

22 novembre 1990

Le District est créé ; se joignent à l'intercommunalité quatre communes : Gestel, Pont-Scorff, Hennebont et Inzinzac-Lochrist.

À partir d'une intercommunalité de services directs à la population (transports, sécurité incendie, traitement des déchets) s'est construite une intercommunalité de projets, visant à concourir au développement durable

et équilibré de l'ensemble de l'agglomération à travers des investissements structurants pour le développement économique, touristique, l'enseignement supérieur et la protection de l'environnement.

Compétences obligatoires

1 Développement économique

- Actions de développement économique, maritime et touristique dans les conditions prévues à l'article L.-17 ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire (*en cours de définition*) ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

2 Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ainsi qu'un schéma d'aménagement économique du territoire et toutes études concernant l'avenir de l'agglomération ;
- Réserves foncières et création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

3 Équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4 Politique de la ville

5 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

6 Accueil des gens du voyage

7 Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

Compétences optionnelles

1 Voirie d'agglomération et parcs de stationnement

Voirie d'agglomération et parcs de stationnement dont le Conseil a décidé de l'intérêt communautaire.

2 Protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores.
- Charte pour l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et promotion des énergies renouvelables.
- Protection des espaces naturels dont le Conseil a décidé de l'intérêt communautaire.
- Gestion intégrée de l'eau : préservation et surveillance des eaux souterraines, superficielles, de transition (rade) et des eaux côtières ainsi que des milieux aquatiques.

3 Équipements culturels et sportifs

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs dont le Conseil a décidé de l'intérêt communautaire.

ments culturels et sportifs dont le Conseil a décidé de l'intérêt communautaire.

4 Eau

Production par captage ou pompage, protection du point de prélèvement, traitement, transport, stockage et distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

5 Assainissement

- Assainissement collectif : contrôle des raccordements au réseau public de collecte, collecte, transport et épuration des eaux usées, élimination des boues produites.
- Assainissement non collectif : contrôle de conception et réalisation, contrôle de fonctionnement (base réglementaire) et réhabilitations groupées.
- Gestion des eaux pluviales urbaines selon les modalités et le périmètre définis par le conseil communautaire.

Compétences facultatives

1 Promotion du Pays de Lorient et relations avec l'Union Européenne, l'État, la Région et le Département dans les domaines de compétences communautaires.

2 Développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie.

3 Développement des nouvelles technologies d'information et de communication d'intérêt communautaire.

4 Participation aux schémas régionaux de formation.

5 Fourrière animale.

6 Surveillance de zones de baignade d'intérêt communautaire.

7 Contribution au service départemental d'incendie et de secours et gestion de l'immobilier dans le cadre de la convention de départementalisation.

Février 1996

Brandérion, Cléguer, Gâvres, Groix, Guidel, Port-Louis et Riantec les rejoignent, soit 17 communes au total.

Janvier 2000

Le District est transformé en communauté d'agglomération, après l'extension du périmètre à Languidic et s'appelle désormais "Cap l'Orient".

Janvier 2001

Le périmètre est élargi à Locmiquélic.

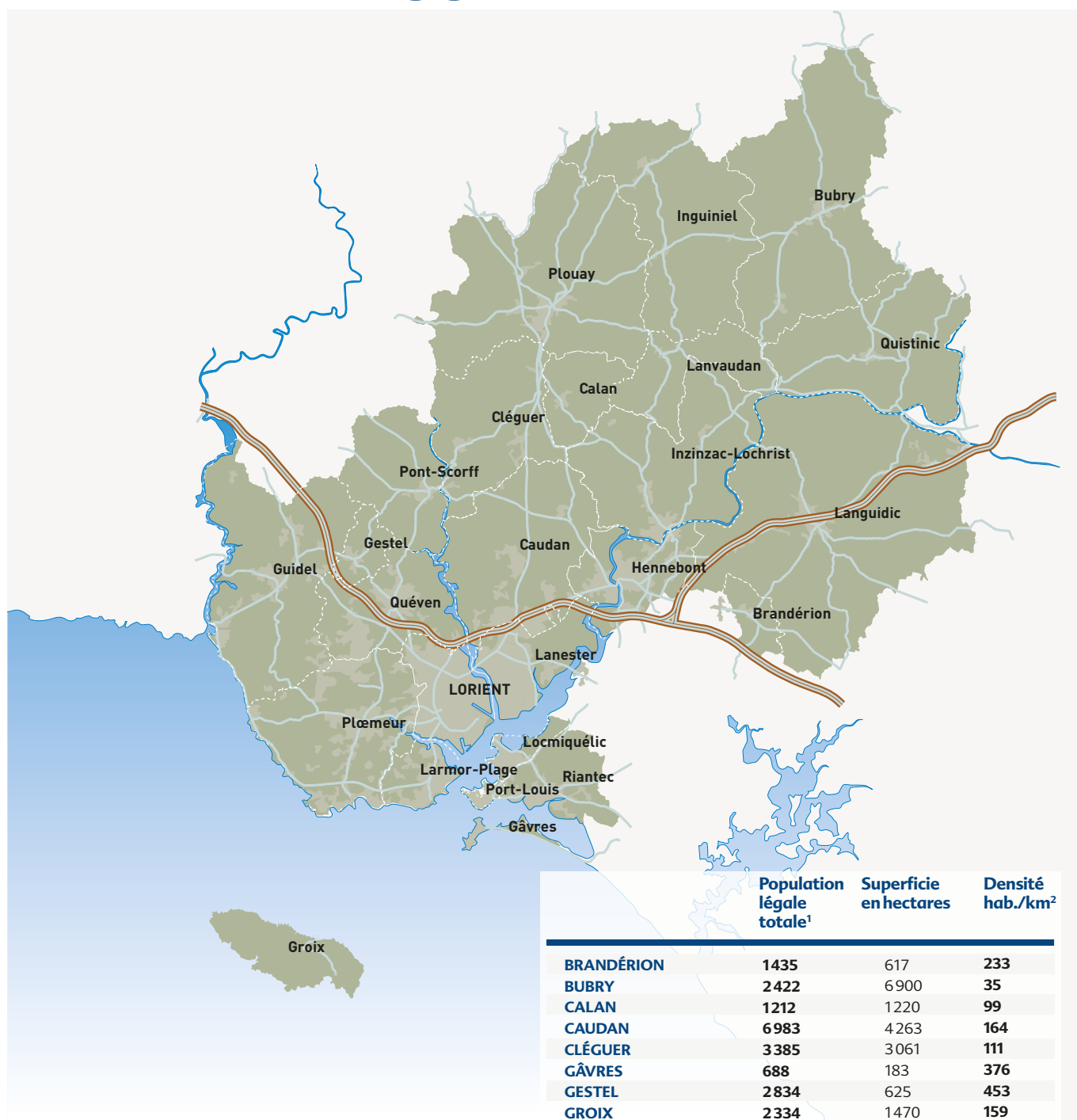
Avril 2012

Les marques "Lorient Agglomération" (institution) et "Lorient Bretagne Sud" (promotion touristique et économique) sont créées.

1^{er} janvier 2014

Lorient Agglomération et la Communauté de communes de la Région de Plouay fusionnent.

Lorient Agglomération



Population légale totale¹

207 857

Superficie en hectares

73 556

Densité hab./km²

282

	Population légale totale ¹	Superficie en hectares	Densité hab./km ²
BRANDÉRION	1435	617	233
BUBRY	2422	6900	35
CALAN	1212	1220	99
CAUDAN	6983	4263	164
CLÉGUER	3385	3061	111
GÂVRES	688	183	376
GESTEL	2834	625	453
GROIX	2334	1470	159
GUIDEL	11750	5229	225
HENNEBONT	15992	1857	861
INGUINIEL	2192	5140	43
INZINZAC-LOCHRIST	6626	4462	148
LANESTER	22920	1837	1248
LANGUIDIC	8055	10908	74
LANVAUDAN	813	1830	44
LARMOR-PLAGE	8479	725	1170
LOCMIQUÉLIC	4181	357	1171
LORIENT	58789	1742	3375
PLŒMEUR	18602	3890	478
PLOUAY	5731	6730	85
PONT-SCORFF	3799	2315	164
PORT-LOUIS	2695	107	2519
QUÉVEN	8792	2392	368
QUISTINIC	1479	4290	34
RIANTEC	5669	1406	403

1. Source INSEE, recensement 2016

Les 25 communes



● BRANDÉRION

mairie@branderion.com
www.branderion.com

Tél. 02 97 32 92 37 Fax 02 97 32 92 39
Horaires mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et l'après-midi uniquement les mercredi et vendredi de 14h à 17h ; le samedi de 9h à 12h

Maire : Jean-Yves CARRIO
Directrice générale des services : Lise PHILIPPE

● BUBRY

mairie.bubry@gmail.com
www.bubry.fr

Tél. 02 97 51 70 07 Fax 02 97 51 72 62
Horaires mairie : du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi : de 9h à 12h (fermé en juillet et août)

Maire : Roger THOMAZO
Directeur général des services : Bruno LE CLAINCHE

● CALAN

contactmairie@calan56.fr
www.calan56.fr

Tél. 02 97 33 33 85 Fax 02 97 33 00 40
Horaires mairie : le lundi de 9h à 12h30 ; les mardi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 ; les mercredi et samedi : de 9h à 12h

Maire : Pascal LE DOUSSAL
Directrice générale des services : Nadia HELO

● CAUDAN

mairie@caudan.fr
www.caudan.fr

Tél. 02 97 80 59 20 Fax 02 97 80 59 21
Horaires mairie : les lundi et jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h30 ; le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 16h30 ; le samedi de 9h à 11h (permanence accueil et état civil)

Maire : Gérard FALQUÉRHO
Conseiller communautaire : Pascale LE OUE
Directeur général des services : Patrick COLLET

● CLÉGUER

mairie@cleguer.fr
www.cleguer.fr

Tél. 02 97 80 18 88 Fax 02 97 32 58 24
Horaires mairie : du lundi au vendredi (excepté le mardi avec une fermeture l'après-midi) de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; le samedi de 9h à 12h (permanence état civil)

Maire : Alain NICOLAZO
Directrice générale des services : Mélanie STOECKEL

● GÂVRES

mairie.gavres@orange.fr
www.gavres.fr

Tél. 02 97 82 46 55 Fax 02 97 82 13 89
Horaires mairie : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; le samedi permanence sur rdv

Maire : Dominique LE VOUËDEC

● GESTEL

mairie@gestel.fr
www.gestel.fr

Tél. 02 97 80 12 44 Fax 02 97 05 41 17
Horaires mairie : le lundi de 14h à 17h ; du mardi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h ; le samedi de 8h30 à 12h (fermé le samedi matin en juillet et août)

Maire : Michel DAGORNE
Directeur général des services : Christian LE PARC

● GROIX

contact@groix.fr
www.groix.fr

Tél. 02 97 86 80 15 Fax 02 97 86 59 97
Horaires mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Maire : Dominique YVON
Directrice générale des services : Marie REMY

● GUIDEL

maire@mairie-guidel.fr
www.guidel.com

Tél. 02 97 02 96 96 Fax 02 97 65 09 36
Horaires mairie : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ; le samedi de 9h30 à 12h (permanence état civil)

Maire : Jo DANIEL
Conseillers communautaires : Françoise BALLESTER, Robert HÉNAULT
Directrice générale des services : Vanessa CHRÉTIEN

● HENNEBONT

contact@mairie-hennebont.fr
www.hennebont.bzh

Tél. 02 97 85 16 16 Fax 02 97 36 54 78
Horaires mairie : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Maire : André HARTEAU
Conseillers communautaires :

Caroline BALSSA, Marie-Françoise
CEREZ, Serge GERBAUD, Frédéric
TOUSSAINT
Directrice générale des services :
Céline GUEGAN

● INGUINIEL

mairie.inguiniel@wanadoo.fr
www.inguiniel.fr

Tél. 02 97 32 08 12 Fax 02 97 32 17 08
Horaires mairie : du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h; le samedi
de 10h à 11h30 (sauf en juillet et août)

Maire : Jean-Louis LE MASLE
Directrice générale des services :
Nolwenn TALHOUARN

● INZINZAC-LOCHRIST

accueil.inzinzac@wanadoo.fr
www.inzinzac-lochrist.fr

Tél. 02 97 85 30 30 Fax 02 97 85 30 40
Horaires mairie : de septembre à juin :
du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et
de 13h45 à 17h45. Horaires d'été (juillet
et août) : du lundi au vendredi de 8h15
à 12h et de 13h45 à 17h;

Maire : Armelle NICOLAS
Conseiller communautaire :
Jean-Marc LÉAUTÉ
Directrice générale des services :
Dorothee GUILLON-CATALOGNE

● LANESTER

mairie@ville-lanester.fr
www.lanester.com

Tél. 02 97 76 81 81 Fax 02 97 76 81 65
Horaires mairie : les lundi, mardi,
mercredi et vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h; le jeudi de 10h à 12h
et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h
à 11h45 (accueil et état civil)

Maire : Thérèse THIÉRY
Conseillers communautaires :
Myrienne COCHÉ, Pascal FLEGEAU,
Morgane HEMON, Joël IZAR,
Philippe GARAUD, Olivier LE MAUR
Directrice générale des services :
Sophie LEFÈVRE

● LANGUIDIC

mairie@languidic.fr
www.languidic.fr

Tél. 02 97 65 19 19 Fax 02 97 65 10 11
Horaires mairie : du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h; le samedi
sur rdv uniquement

Maire : Patricia KERJOUAN
Conseiller communautaire :
François LE LOUER
Directeur général des services :
Philippe GRASSET

● LANVAUDAN

mairie.lanvaudan@wanadoo.fr
www.lanvaudan.fr

Tél. 02 97 33 33 08 Fax: 02 97 33 18 97
Horaires mairie : le mardi : de 8h30 à
12h et de 14h à 18h30; les mercredi,
jeudi et samedi : de 8h30 à 12h (fermée
au public l'après-midi); le vendredi :

de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
Maire : Serge GAGNEUX
Directrice générale des services :
Guénaëlle NICOL

● LARMOR-PLAGE

mairie@larmor-plage.com
www.larmor-plage.com

Tél. 02 97 84 26 26 Fax 02 97 84 26 27
Horaires mairie : du lundi au vendredi
de 8h15 à 11h50 et de 13h15 à 16h50;
le samedi de 9h à 11h30 (permanence
état civil)

Maire : Victor TONNERRE
Conseillère communautaire :
Brigitte MELIN
Directeur général des services :
Franck HILLION

● LOCMIQUELIC

mairie@mairie-locmiquelic.fr
www.ville-locmiquelic.fr

Tél. 02 97 33 42 24 Fax 02 97 33 54 94
Horaires mairie : du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 17h15
(sauf lundi après-midi de 13h45 à
17h15); le samedi de 9h à 12h

Maire : Nathalie LE MAGUERESSE
Directrice générale des services :
Catherine ALLAIN

● LORIENT

contact@mairie-orient.fr
www.orient.bzh

Tél. 02 97 02 22 00 Fax 02 97 02 22 35
Horaires mairie: du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15; le samedi de 9h à 12h (permanence état civil)
Maire: Norbert MÉTAIRIE
Conseillers communautaires: Delphine ALEXANDRE, Jean-Paul AUCHER, Marie-Christine BARO, Noëlle PIRIOU, Maria COLAS, Marie-

Christine DÉTRAZ, Tristan DOUARD, Nadyne DURIEZ, Jean LE BOT, Agathe LE GALLIC, Olivier LE LAMER, Gaël LE SAOUT, Fabrice LOHER, Karine RIGOLE, Jean-Paul SOLARO, Yann SYZ, Laurent TONNERRE, Emmanuelle WILLIAMSON
Directrice générale des services: Florence APPAMON

● PLÔMEUR

mairie@ploemeur.net
www.ploemeur.com

Tél. 02 97 86 40 40 Fax 02 97 86 40 41
Horaires mairie: de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h; le samedi de 9h à 12h
Maire: Ronan LOAS
Conseillers communautaires:

Téaki DUPONT, Daniel LE LORREC, Isabelle LE RIBLAIR, Dominique QUINTIN, Loïc TONNERRE
Directrice générale des services: Claudine BONJOUX

● PLOUAY

contact@plouay.fr
www.plouay.fr

Tél. 02 97 32 60 37 Fax 02 97 35 17 85
Horaires mairie: lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le jeudi de 8h30 à 12h et le samedi

(permanence) de 9h à 12h
Maire: Gwenn LE NAY
Directeur général des services: Pascal RIO

● PONT-SCORFF

contact@pontscorff.bzh
www.pont-scorff.fr

Tél. 02 97 32 60 37 Fax 02 97 32 61 61
Horaires mairie: du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et 13h30 à 17h15; le samedi de 9h à 12h

Maire: Pierrik NÉVANNEN
Directrice générale des services: Sandra LE BRETON

● PORT-LOUIS

accueil@ville-portlouis.fr
www.ville-portlouis.fr

Tél. 02 97 82 59 59 Fax 02 97 82 41 98
Horaires mairie: les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30; le mercredi de 8h30 à 12h15; le samedi de 9h à 12h

(permanence état civil)
Maire: Daniel MARTIN
Directeur général des services: Frédéric FONTENAY

● QUÉVEN

mairie@mairie-queven.fr
www.queven.com

Tél. 02 97 80 14 14 Fax 02 97 80 14 28
Horaires mairie: du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h; le samedi de 9h à 12h (permanences état civil)

Maire: Marc BOUTRUCHE
Conseillers communautaires: Marc COZILIS, Céline LEGENDRE
Directeur général des services: Jean-François LE BORGNE

● QUISTINIC

mairie.quistinic@wanadoo.fr
www.quistinic.fr

Tél. 02 97 39 71 08 Fax 02 97 39 73 66
Horaires mairie: les lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h; les mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et le samedi de 9h à 12h

Maire: Gisèle GUILBART
Directrice générale des services: Marianne LE BOURLIGU

● RIANTEC

mairie@riantec.com
www.riantec.com

Tél. 02 97 33 98 10 Fax 02 97 33 98 16
Horaires mairie: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15 (fermeture le mercredi après-midi) et

le samedi de 9h à 12h
Maire: Jean-Michel BONHOMME
Directeur général des services: Vincent RANNOU

Les instances communautaires

Le Conseil communautaire

Le Conseil de Lorient Agglomération est composé de 66 membres élus au suffrage universel direct dans le cadre des élections municipales. Le nombre de conseillers communautaires est fonction du nombre d'habitants dans chaque commune avec un calcul appelé « proportionnelle à la plus forte moyenne », chaque commune disposant d'au moins un représentant.

Le Conseil élit son président, ses 13 vice-présidents et 5 conseillers-délégués pour former le Bureau de Lorient Agglomération, l'organe exécutif de l'institution. Le Conseil de communauté est public et s'est réuni 5 fois en 2018.

Le Bureau

Le Conseil de communauté délègue certaines décisions de gestion courante au Bureau. Le Bureau est une instance délibérative composée notamment du président, des vice-présidents et conseillers délégués.

Le Bureau de la communauté s'est réuni 19 fois en 2018.

Le président de Lorient Agglomération, Norbert Métairie, est chargé de l'administration de l'établissement et de l'application des statuts. Il préside les instances et fait exécuter les décisions.

Les commissions thématiques

Les commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire ainsi que les sujets entrant dans leurs champs de compétence. La composition des commissions respecte le principe de la représentation proportionnelle. Chaque conseiller communautaire est membre d'une seule commission. Sa composition varie entre 21 et 23 membres.

Commission du développement et de l'attractivité du territoire

Commission de l'aménagement, des mobilités et de l'habitat

Commission de la préservation et de la gestion durable des ressources



Le Conseil des maires

Outre le conseil communautaire, le bureau et les commissions thématiques, Lorient Agglomération a choisi d'instituer un conseil des Maires. Son rôle est déterminé par le règlement intérieur.

Lieu d'information et de concertation, le conseil des Maires est saisi pour avis, avant qu'elles ne soient soumises, le cas échéant, au conseil communautaire, des questions relatives :

- aux transferts de compétences et aux prises de compétences communautaires,
- à la fiscalité intercommunale et au pacte financier,
- à l'élaboration du budget,
- aux dispositifs de mutualisation et de soutien aux communes membres.

Le Conseil des maires s'est réuni à 12 reprises en 2018.

Les membres du Bureau

Président

Norbert MÉTAIRIE

Maire de Lorient

1^{re} Vice-présidente enseignement supérieur, innovation, et société numérique

Thérèse THIÉRY

Maire de Lanester

2^e Vice-président équipements culturels, muséographiques, sportifs et réceptifs

André HARTEREAU

Maire d'Hennebont

3^e Vice-présidente tourisme, ports-nautisme

Nathalie LE MAGUERESSE

Maire de Locmiquélic

4^e Vice-président énergie

Jean-Paul AUCHER

Conseiller municipal de Lorient

5^e Vice-président planification et aménagement du territoire

Jean-Michel BONHOMME

Maire de Riantec

6^e Vice-présidente habitat

Marie-Christine DÉTRAZ

Conseillère municipale de Lorient

7^e Vice-président finances / rapporteur général du budget

Dominique YVON

Maire de Groix

8^e Vice-présidente ressources humaines et organisation interne

Patricia KERJOUAN

Maire de Languidic

9^e Vice-président économie, agriculture, zones d'activités économiques, urbanisme commercial

Tristan DOUARD

Adjoint au Maire de Lorient

10^e Vice-présidente prévention des risques et protection des espaces naturels

Armelle NICOLAS

Maire d'Inzinzac-Lochrist

11^e Vice-président politique de l'eau

Roger THOMAZO

Maire de Bubry

12^e Vice-président emploi des jeunes, formation et insertion professionnelle

Dominique LE VOUËDEC

Maire de Gâvres

13^e Vice-président réduction et valorisation des déchets

Serge GAGNEUX

Maire de Lanvaudan

Conseiller délégué aux mobilités

Allain LE BOUDOUIL

Adjoint au maire de Lorient

Conseillère déléguée à l'achat public

Myrienne COCHÉ

1^{re} adjointe au Maire de Lanester

Conseiller délégué à l'accessibilité

Jean-Marc LEAUTE

Adjoint au maire d'Inzinzac-Lochrist

Conseiller délégué services de proximité

Daniel MARTIN

Maire de Port-Louis

Présidente de la Sellor et de la Segepex

Gisèle GUILBART

Maire de Quistinic

Les élus du Conseil communautaire

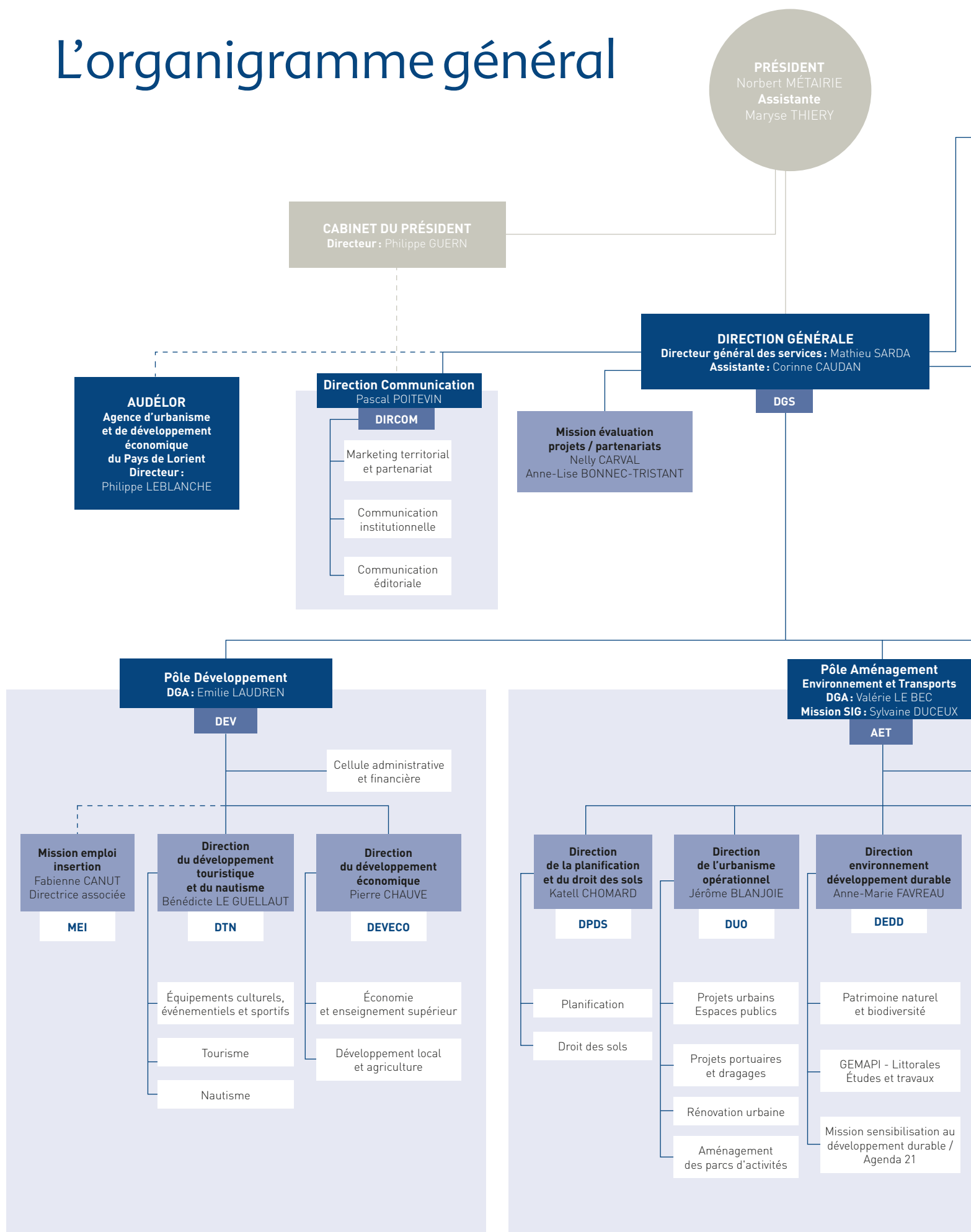


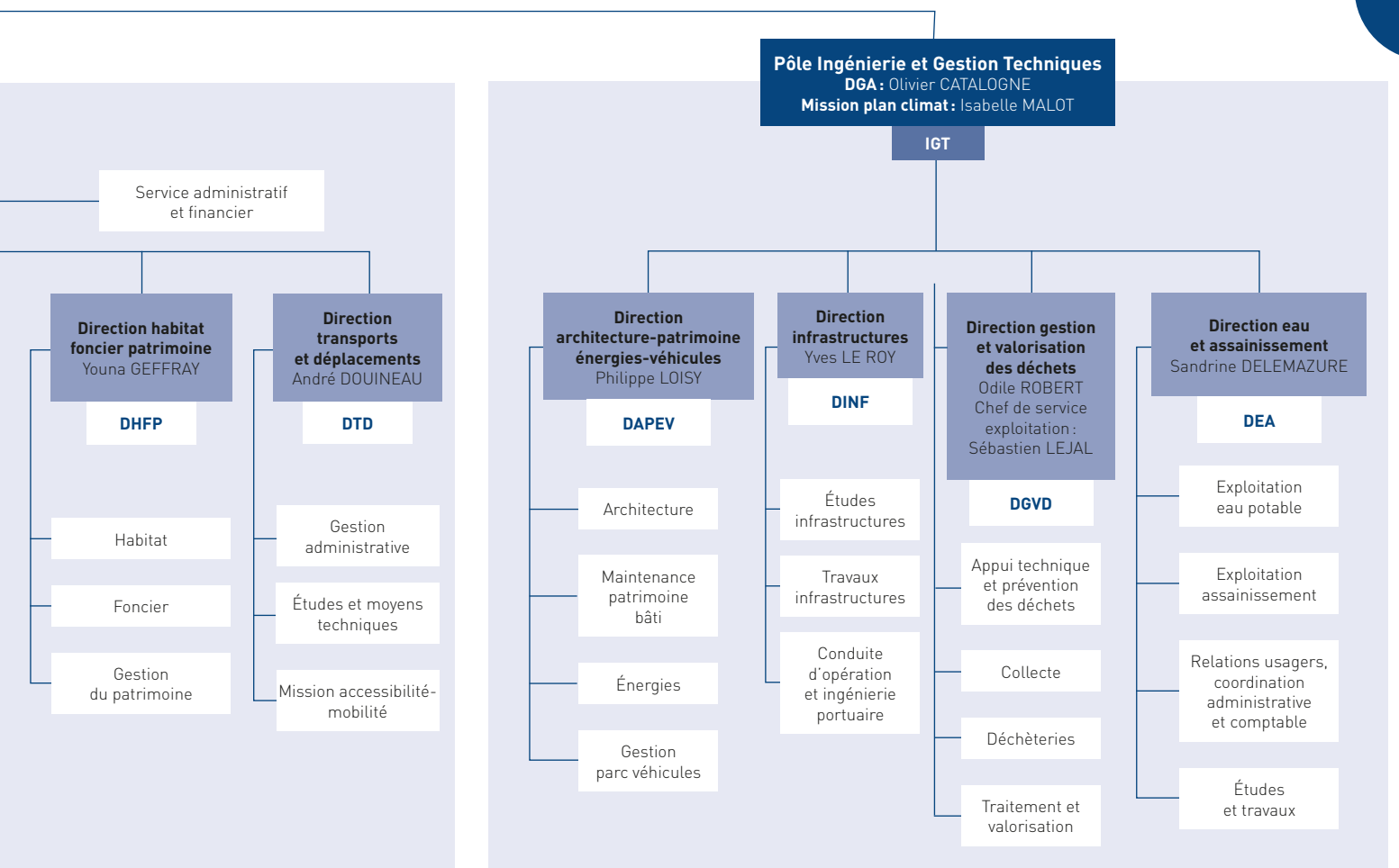
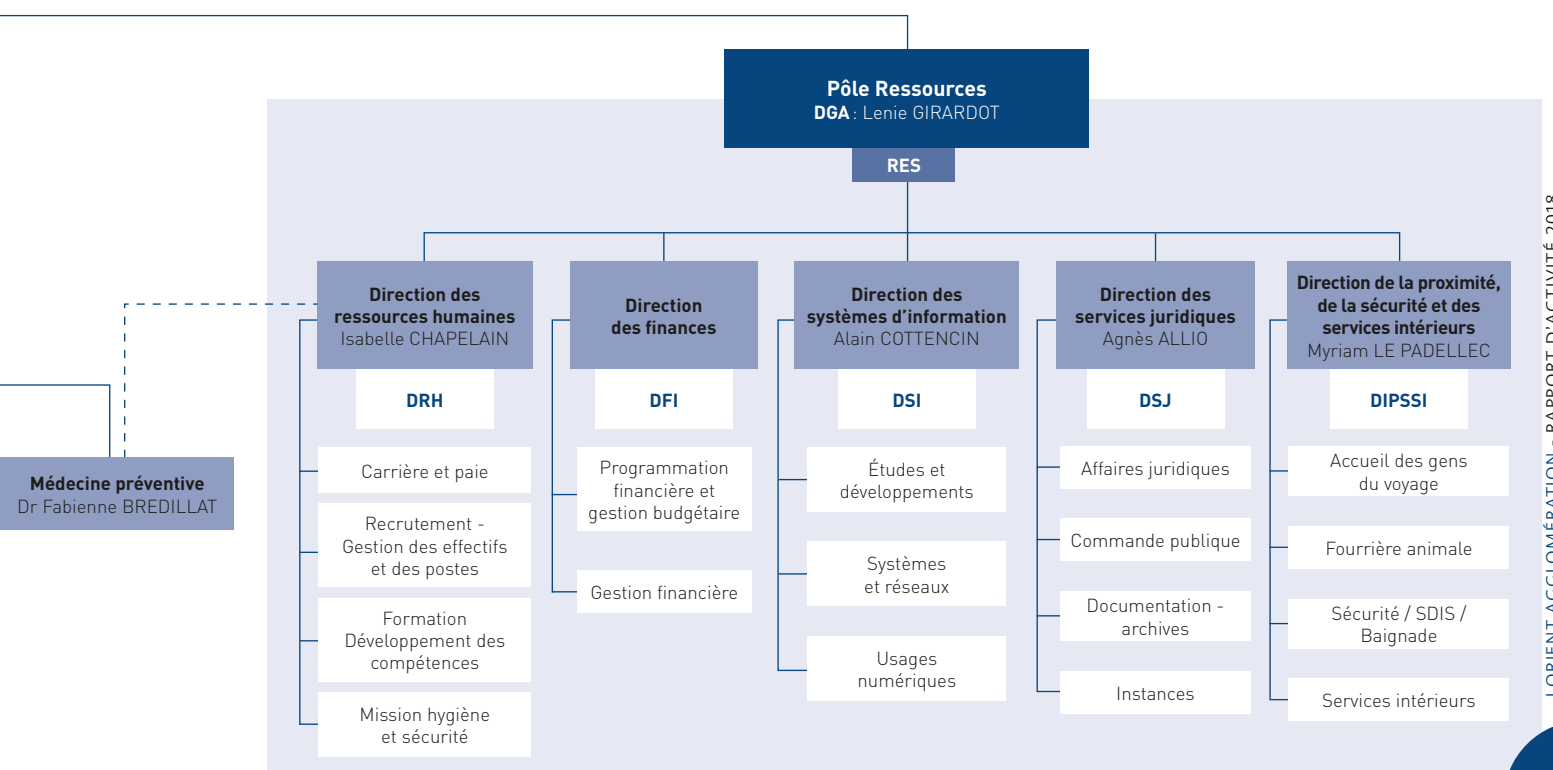
Les membres du Conseil

BRANDÉRIION	1	Jean-Yves CARRIO <i>Gwénaél LE BOUILLE</i>	Conseiller municipal <i>Suppléant</i>
BUBRY	1	Roger THOMAZO <i>Clément EVANO</i>	Maire <i>Suppléant</i>
CALAN	1	Pascal LE DOUSSAL <i>Bernard FIOLEAU</i>	Maire <i>Suppléant</i>
CAUDAN	2	Gérard FALQUÉRH <i>Pascale LE OUE</i>	Maire <i>Conseillère municipale</i>
CLÉGUER	1	Alain NICOLAZO <i>Patrick EVANO</i>	Maire <i>Suppléant</i>
GÂVRES	1	Dominique LE VOUEDEC <i>Christian CARTON</i>	Maire <i>Suppléant</i>
GESTEL	1	Michel DAGORNE <i>Loïc QUEGUINER</i>	Maire <i>Suppléant</i>
GROIX	1	Dominique YVON <i>Thierry BIHAN</i>	Maire <i>Suppléant</i>
GUIDEL	3	Jo DANIEL <i>Françoise BALLESTER</i> <i>Robert HÉNAULT</i>	Maire <i>Adjointe au maire</i> <i>Conseiller municipal</i>
HENNEBONT	5	André HARTEREAU <i>Caroline BALSSA</i> <i>Marie-Françoise CERZ</i> <i>Serge GERBAUD</i> <i>Frédéric TOUSSAINT</i>	Maire <i>Adjointe au maire</i> <i>Conseillère municipale</i> <i>Conseiller municipal</i> <i>Conseiller municipal</i>

INGUINIEL	1	Jean-Louis Le MASLE <i>Philippe MONTANGON</i>	Maire <i>Suppléant</i>
INZINZAC-LOCHRIST	2	Armelle NICOLAS Jean-Marc LÉAUTÉ	Maire Adjoint au maire
LANESTER	7	Thérèse THIÉRY Myrienne COCHÉ Pascal FLEGEAU Morgane HEMON Joël IZAR Philippe GARAUD Olivier LE MAUR	Maire Adjointe au maire Conseiller municipal Conseillère municipale Conseiller municipal Adjoint au maire Adjoint au maire
LANGUIDIC	2	Patricia KERJOUAN François LE LOUER	Maire Adjoint au maire
LANVAUDAN	1	Serge GAGNEUX <i>Jean-Pierre ALLAIN</i>	Maire <i>Suppléant</i>
LARMOR-PLAGE	2	Victor TONNERRE Brigitte MÉLIN	Maire Adjointe au maire
LOCMIQUÉLIC	1	Nathalie LE MAGUERESSE <i>Gwenn LE POTIER</i>	Maire <i>Suppléante</i>
LORIENT	19	Norbert MÉTAIRIE Delphine ALEXANDRE Jean-Paul AUCHER Marie-Christine BARO Maria COLAS Marie-Christine DÉTRAZ Tristan DOUARD Nadyne DURIEZ Jean LE BOT Allain LE BOUDOUIL Agathe LE GALLIC Gaël LE SAOUT Fabrice LOHER Noëlle PIRIOU Karine RIGOLE Jean-Paul SOLARO Yann SYZ Laurent TONNERRE Emmanuelle WILLIAMSON	Maire Conseillère municipale Conseiller municipal Adjointe au maire Conseillère municipale Conseillère municipale Adjoint au maire Adjointe au maire Conseiller municipal Adjoint au maire Adjointe au maire Conseillère déléguée Conseiller municipal Conseillère municipale Adjointe au maire Adjoint au maire Adjoint au maire Adjointe au maire
PLCMEUR	6	Ronan LOAS Téaki DUPONT Daniel LE LORREC Isabelle LE RIBLAIR Dominique QUINTIN Loïc TONNERRE	Maire Adjointe au maire Conseiller municipal Conseillère municipale Conseiller municipal Adjoint au maire
PLOUAY	1	Gwenn LE NAY	Maire
PONT-SCORFF	1	Pierrick NÉVANNEN	Maire
QUÉVEN	3	Marc BOUTRUCHE Marc COZILIS Céline LEGENDRE	Maire Conseiller municipal Adjointe au maire
PORT-LOUIS	1	Daniel MARTIN <i>Jacques LEMERLE</i>	Maire <i>Suppléant</i>
QUISTINIC	1	Gisèle GUILBART <i>Anne-Marie DUMAS-PERNE</i>	Maire <i>Suppléante</i>
RIANTEC	1	Jean-Michel BONHOMME <i>Christian LE LEUCH</i>	Maire <i>Suppléant</i>

L'organigramme général





Le Conseil de développement, la CCSPL et la CIA

La démocratie locale au service du territoire

Le Conseil de développement du Pays de Lorient est l'une des formes d'expression de la démocratie locale, un outil d'échange, de dialogue, de réflexion et de production d'idées au service du territoire. Composé de membres issus de la société civile, bénévoles et représentant toute la palette de la population, il contribue au brassage d'idées et à l'émergence de nouveaux projets. Chargé d'émettre avis et propositions en matière d'aménagement et de développement, le Conseil vise à établir un rapport plus direct entre citoyens et élus.

Le Conseil de développement s'organise autour de 7 groupes de travail :

- démocratie et citoyenneté
- économie verte
- innovation sociale et numérique
- habitat et aménagement du territoire
- maritimité
- mobilité
- stratégies de territoire.

Ces groupes de travail se réunissent régulièrement autour des enjeux importants pour le territoire. Créés par les adhérents, qui en assurent le pilotage et l'animation, ces groupes peuvent être amenés à produire un avis sur des politiques publiques du Pays de Lorient, par saisine des collectivités ou par auto saisine.

En 2018, le Conseil de développement a été saisi par Lorient Agglomération pour un avis sur les dynamiques de centre-bourgs et centres-villes. Par ailleurs en 2018, le Conseil de développement a participé aux groupes de travail sur 3 projets communautaires :

- le Plan climat air énergie territorial (PCAET)
- l'enquête publique concernant les dragages des ports de Lorient
- la mise en œuvre de la charte de l'agriculture et de l'alimentation.



Avis sur le projet des dragages de la rade de Lorient

En décembre 2018, le Conseil de développement a rendu un avis sur l'enquête publique sur les dragages d'entretien de la rade de Lorient.

Les membres ont notamment salué la bonne coordination entre les acteurs du site permettant de prioriser les opérations dans un calendrier commun. La création d'un comité de suivi, en charge de la surveillance des impacts sur la biodiversité au niveau de la zone d'immersion, participe également à établir un consensus entre l'ensemble des acteurs portuaires.

La Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA)

La CIA travaille depuis 2009 sur l'ensemble du territoire pour que les villes soient adaptées dans la vie quotidienne aux personnes en situation de handicap (moteur, mal et non voyant, sourd et malentendant, psychique et mental). Sa mission consiste à traiter le thème de l'accessibilité dans son ensemble en pensant

la « chaîne de déplacements » dans sa globalité. Pour y parvenir, la CIA place les associations de personnes handicapées au centre du dispositif. Aujourd'hui, la commission rassemble seize associations et deux structures ressources qui apportent conseils et expertise en matière de qualité d'usage et de service.

Forte de son expérience, la mission accessibilité a animé en 2018 trois ateliers nationaux du groupe de travail des référents à l'accessibilité des Villes inclusives de France (GT-RAVI) piloté par le Cerema sur le thème : « Formation du personnel en contact avec le public, mise en œuvre des Ad'AP et nouvelles mobilités et accessibilité ».



La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Composée d'associations du territoire et d'élus locaux, la Commission consultative des services publics locaux est un organe consultatif qui est notamment réuni pour étudier les rapports annuels des délégataires des services publics et émettre un avis sur les règlements. La CCSPL s'est réunie à deux reprises au cours de l'année 2018. À ces occasions, elle a examiné, au titre de 2017, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'élimination des déchets ménagers

et le RPQS de l'eau et de l'assainissement ainsi que les rapports d'activité 2017 de l'ensemble des délégataires des services publics. La commission a également émis un avis sur la modification des règlements des services d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif, l'adoption du règlement de service de gestion des eaux pluviales urbaines, ainsi que sur la création de la régie autonome du service énergies.

2

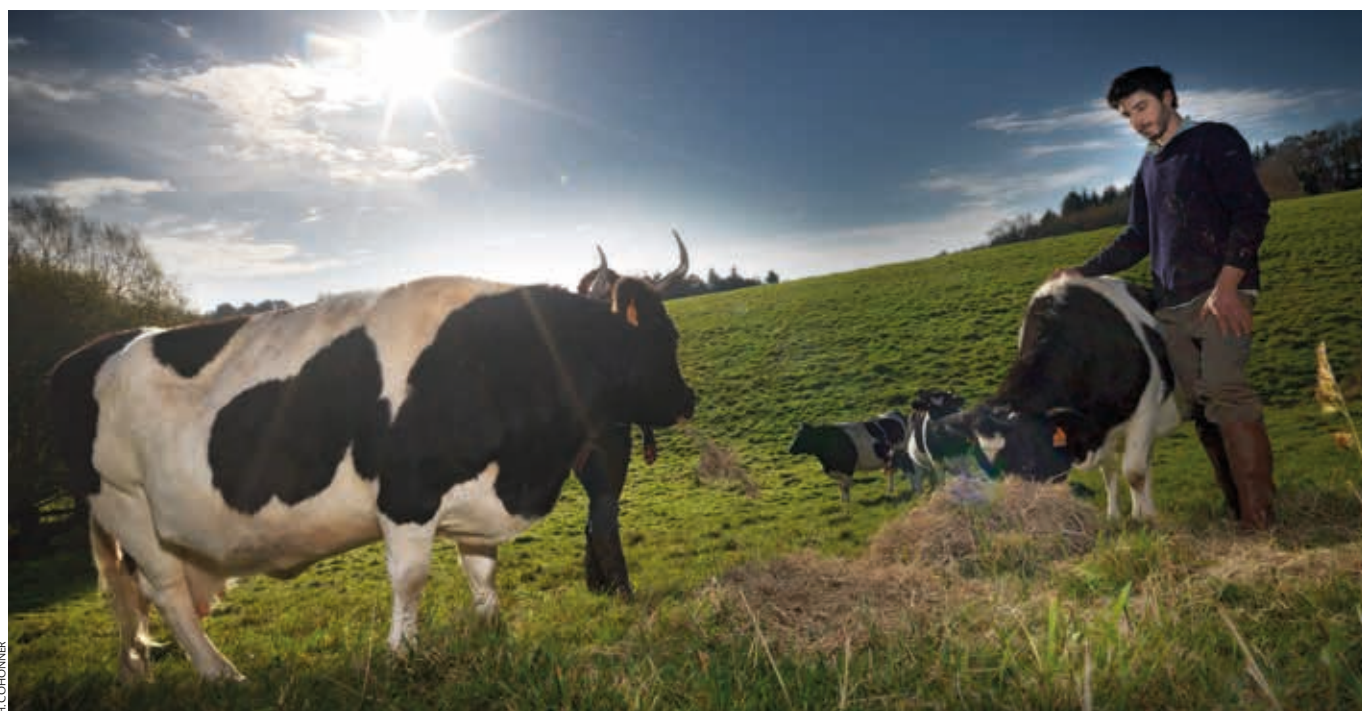
Les grands projets de Lorient Agglomération en 2018

- Charte de l'agriculture et de l'alimentation 22
- Restructuration du réseau de transport collectif 24
- Schéma territorial du numérique 26

Charte de l'agriculture et de l'alimentation

Un territoire et des acteurs qui s'engagent

Lorient Agglomération a engagé dès 2016 une révision de la Charte de l'agriculture adoptée en 2001 pour l'adapter aux évolutions économiques, partenariales et territoriales. Cette nouvelle charte approuvée en 2017 comprend désormais également un volet alimentaire.



Un diagnostic, établi par l'association nationale Terres en Villes, a mis en avant les atouts et faiblesses de la charte adoptée précédemment en 2001. En effet, si des progrès en matière de préservation des terres agricoles ont bien été observés depuis, la gestion du foncier agricole doit cependant être optimisée. Par ailleurs, il est apparu nécessaire d'ouvrir la réflexion instruite sur les questions agricoles à la société civile et de renforcer l'animation de la Charte, notamment en clarifiant les échelles territoriales d'intervention.

À l'issue du diagnostic, les thèmes prioritaires d'intervention pour la nouvelle charte sont l'alimentation, l'agriculture et les enjeux liés à la transmission des exploitations, la ruralité et l'énergie.

Une charte élaborée avec les acteurs socio-économiques du territoire

Quinze ans après l'adoption de la première Charte, la situation agricole reste complexe

et fragilisée. Parallèlement, l'agriculture, l'alimentation, le réchauffement climatique, et la transition énergétique et environnementale sont devenus des thèmes récurrents du débat de société.

12 mois ont été mis à profit par les collectivités, les représentants de la profession agricole, les autres acteurs économiques, le Conseil de développement et les associations pour co-construire la Charte en collaboration avec le réseau français des acteurs locaux des politiques agricoles et alimentaires d'agglomération « Terres en villes ». Enquêtes de terrain, comités de pilotage, ateliers d'acteurs, participation citoyenne ont été les moments forts de cette co-construction qui a permis d'élaborer une vision commune de l'évolution de l'agriculture et de l'alimentation.

À l'issue de la phase de diagnostic, parmi les axes forts retenus par ces différents groupes de travail, on retiendra l'ajout de la thématique alimentaire au texte de référence de la Charte et son périmètre élargi qui intègre désormais la Communauté de communes de Blavet Bellevue Océan.

La Chambre d'Agriculture du Morbihan et les deux structures intercommunales pilotent la Charte : elles animent les groupes de travail et mobilisent les moyens nécessaires à la réalisation des actions. Les partenariats sont par ailleurs renforcés avec l'intégration du Conseil de développement au sein du Conseil alimentaire et agricole. En outre, d'autres partenaires publics, associatifs et économiques sont susceptibles de participer à la mise en œuvre du programme d'actions issu de la Charte de l'agriculture et de l'alimentation.

Les objectifs de la Charte

Cette nouvelle Charte porte l'ambition d'une répartition équitable de la valeur ajoutée entre tous les acteurs, du producteur au consommateur ainsi qu'une meilleure préservation des espaces agricoles. L'objectif est notamment d'accroître significativement l'approvisionnement des habitants du territoire en produits locaux.

La charte se décline en quatre défis, eux-mêmes subdivisés en 14 enjeux stratégiques sur lesquels s'appuient des actions concrètes (*voir tableau ci-dessous*). Ce programme d'actions est amené à être enrichi au fil des années avec le concours des partenaires qui ont participé à l'élaboration de la Charte de l'agriculture et de l'alimentation ainsi que tous les autres acteurs socio-économiques qui seront sollicités dans le cadre de sa mise en œuvre opérationnelle. Il sera actualisé annuellement et consultable sur le site Internet de Lorient Agglomération.

Un nouveau volet alimentaire

Dans le cadre de la charte de l'agriculture, Lorient Agglomération et la Communauté de communes Blavet Bellevue Océan portent ensemble un projet alimentaire territorial en faveur d'une production locale accessible, de qualité et respectueuse de l'environnement.

Le projet alimentaire territorial du Pays de Lorient (PAT) a d'ailleurs été reconnu en 2017 par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt dans le cadre de l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation (PNA). L'enjeu global du PAT est d'amener un maximum d'habitants du territoire à bénéficier d'une alimentation durable, pour mieux manger sur tous les plans : suffisance de la quantité, garantie sanitaire, qualité gustative, qualité nutritionnelle, ancrage territorial de l'approvisionnement, amélioration des modes de production... Il participe également au développement durable du territoire via l'alimentation : alimentation vertueuse sous l'angle économique, social et environnemental. Compte tenu des caractéristiques de la population du Pays de Lorient, Lorient Agglomération, en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Morbihan, a décidé de centrer le projet autour de la jeunesse. En Bretagne comme ailleurs,

un enfant sur cinq est en surcharge pondérale. Au regard des enjeux de santé publique, il est nécessaire d'initier les enfants à une alimentation saine et équilibrée à partir de produits de saison. La restauration collective municipale a été choisie comme premier fil rouge du PAT. D'intérêt général, elle permet de toucher les plus jeunes et l'ensemble des classes sociales. Sur le Pays de Lorient plus de 18 000 enfants sont concernés.

Le projet propose ainsi des actions opérationnelles visant à améliorer la qualité de l'alimentation par l'éducation. En parallèle, il renforce, en s'appuyant sur les cantines scolaires, la sensibilisation et l'éducation des jeunes consommateurs d'une part et l'ancrage territorial d'autre part, en mettant l'approvisionnement en produits locaux issus de l'agriculture, de la pêche et de l'agroalimentaire au cœur du dispositif. Il permet ainsi de soutenir et de développer l'économie locale. ●

Défi 1 Préserver et valoriser les ressources de l'agriculture et l'emploi	Favoriser l'emploi et préparer la prochaine génération d'agriculteurs via la formation, l'installation et la transmission
	Assurer la protection des espaces agricoles dans les différents documents de planification (SCOT, PLU), à leurs échelles respectives
	Valoriser en concertation les outils de production agricole : terres et équipements
Défi 2 Co-construire un projet alimentaire territorial durable et partagé	Organiser, animer et favoriser la gouvernance de la filière alimentaire locale terre et mer
	Développer l'agriculture, la conchyliculture et la pêche de proximité
	Développer la commande publique en produits locaux de qualité et notamment biologiques
	Définir une stratégie d'organisation et d'équipement logistique
	Promouvoir une alimentation de qualité accessible à tous et permettre aux habitants d'être acteurs de leur alimentation et de leur santé
Défi 3 Cultiver la qualité territoriale du Pays de Lorient et favoriser la transition	Contribuer activement à révéler la qualité territoriale du Pays de Lorient
	Aider à l'évolution des pratiques agricoles et conchyliques et des filières de production en cohérence avec les politiques de bassin versant
	Développer le tourisme rural et le tourisme lié aux produits de la mer
	Connecter territoire et agriculture, connecter rural, périurbain et urbain en cohérence avec les territoires voisins et les dynamiques régionales
Défi 4 Agir pour une mise en œuvre adaptée, concertée et volontariste de la charte	Animer la Charte
	Communiquer sur la Charte de l'agriculture et de l'alimentation
	Évaluer la mise en œuvre des actions et leur impact



Les engagements de suivi des actions de la Charte

- **Un conseil agricole et alimentaire composé des structures pilotes et des organismes partenaires** se réunira au minimum deux fois par an, il suivra la mise en œuvre de la Charte et son programme prévisionnel d'actions.
- **La communication** : chaque partenaire s'engage à mettre en œuvre, pour ce qui le concerne, le plan de communication de la Charte, conformément aux engagements de la convention partenariale entre les collectivités et les partenaires.
- **Évaluation** : les partenaires de la Charte ont défini une méthode d'auto-évaluation simple en définissant des indicateurs quantitatifs simples et en organisant une évaluation qualitative contradictoire entre les partenaires tous les deux ans.



Restructuration du réseau de transport collectif

Un réseau plus souple et plus fluide

Opérationnel à partir du 7 janvier 2019, le nouveau réseau se veut mieux adapté aux besoins de déplacements des habitants et de l'ensemble des acteurs du territoire.

Afin d'apporter de nouvelles solutions de mobilités, le nouveau réseau de transports collectifs de Lorient Agglomération, exploité par la CTRL, a été entièrement repensé et modifié en profondeur : nouveaux tracés des lignes, création de pôles de correspondances et parfois, redéfinition des arrêts.

Trois raisons ont motivé cette décision :

- tenir compte de l'évolution des générateurs de déplacements : la création d'un lotissement, la construction d'un collège ou l'implantation d'une nouvelle zone d'activités amènent les personnes à se déplacer sur de nouveaux secteurs nécessitant un accès possible en bus.
- l'ouverture de la nouvelle gare Lorient Bretagne Sud en mai 2017, associée à la mise en service des nouvelles branches du Bus à Haut Niveau de service vers Quéven et Ploemeur. Elle représente une véritable porte d'entrée du territoire où la complémentarité bus/train devait être optimisée.
- la fusion en 2014 entre Lorient Agglomération et l'ex Communauté de communes de la Région de Plouay, un territoire beaucoup moins dense que le reste de l'Agglomération et pour lequel la desserte bus devait être pensée différemment.



Une large concertation

En 2016, près de 3 000 habitants avaient répondu à un sondage à propos des transports collectifs. Trois chiffres, issus des résultats de cette enquête, ont orienté la restructuration du réseau : 76 % des personnes préféraient marcher quelques minutes pour rejoindre un bus plus direct, 63 % préféraient prendre une correspondance afin de bénéficier d'une ligne plus rapide, et 61 % souhaitaient des nouveaux services comme, par exemple, une application smartphone. Lorient Agglomération a rencontré, à plusieurs reprises, l'ensemble des maires des 25 communes du territoire. Des échanges ont eu lieu sur le contenu des études et les projets de dessertes locales. Le Conseil de Développement a, quant à lui, été saisi pour émettre un avis sur les grandes orientations de la restructuration. Les ateliers participatifs ont permis de préciser les attentes citoyennes et de valider ces orienta-

tions. Suite à la présentation du premier projet, une centaine de points ont fait l'objet d'études complémentaires pour l'améliorer.

Par ailleurs, trois enquêtes terrains ont été menées parallèlement. La première, baptisée « origine/destination », a permis d'interroger sur une journée type tous les usagers de toutes les lignes. Les résultats ont montré que la moitié des trajets était réalisée sur la ville de Lorient, que 56 % se faisaient aux heures de pointe et que 25 % des passagers étaient des actifs. La seconde enquête, téléphonique, a porté sur la mobilité des habitants. Elle a permis de décrire de manière détaillée les déplacements (modes, motifs, horaires...) et l'équipement des ménages (nombre de voitures, de vélos...). La troisième enquête a porté sur l'expertise du territoire communautaire : elle a permis de comprendre comment celui-ci fonctionne en matière de

40 lignes
régulières desservent
l'Agglomération

déplacements afin de définir une stratégie de desserte. Elle a débouché sur cinq grands principes intégrés au nouveau réseau et acceptés par toutes les parties concernées : un réseau simplifié, un réseau hiérarchisé, une offre en fonction de la densité, l'impossibilité de couvrir tout le territoire de manière identique et la possibilité de marcher un peu plus longtemps pour rejoindre un arrêt.

Les grandes nouveautés

La numérotation des lignes a été revue pour apporter de la simplicité et éviter les confusions avec les numéros des lignes du soir, du dimanche ou de la semaine, seules les amplitudes horaires sont ajustées en fonction des week-ends ou des vacances scolaires. Les numéros de lignes restent identiques peu importe la période.

Près de 40 lignes régulières desservent l'agglomération avec un tracé de lignes plus structuré tout en étant plus simple, plus fluide et plus lisible pour tous :

- 4 lignes urbaines à haute fréquence qui vont desservir toutes les 12 ou 15 minutes les villes de Lorient, Ploemeur, Larmor-Plage, Quéven, Lanester
- 7 lignes principales
- 4 lignes express dont 3 périurbaines en provenance de Plouay, Inzinzac-Lochrist, Languidic et du Port de pêche à destination de Lorient Gare d'échanges ou des lycées
- 4 lignes de bateaux complétées de lignes dominicales et estivales
- 6 lignes de proximité et 12 lignes de correspondances assurent la desserte de l'ensemble des villes de l'agglomération.

Un réseau plus rapide, plus adapté

Les lignes T1 à T4, dites lignes haute fréquence, constituent la colonne vertébrale du réseau, avec une fréquence de 10 à 15 minutes entre chaque bus aux heures de pointe. Elles desservent les zones les plus denses de l'agglomération en empruntant, notamment,

les voies bus en site propre. Des lignes express périurbaines ont été créées afin de rejoindre plus rapidement les communes éloignées du centre urbain (40E, 41E, 42E). La numérotation a d'ailleurs été totalement revue pour mieux identifier les caractéristiques de ces lignes. Les lignes 10 à 16, appelées lignes principales, partent du centre de l'agglomération pour rallier les communes. Les lignes 30 à 35 jouent la proximité pour des trajets de courtes distances sur une commune ou entre communes voisines. Les lignes maritimes inchangées s'appellent B1 à B5. Les lignes 100 à 112 assurent la correspondance pour emmener les voyageurs sur les lignes principales du réseau. Cette numérotation est identique en semaine, le week-end ainsi qu'en soirée. Sur de nombreuses lignes, il n'y a plus de changements d'horaire durant les vacances de l'année scolaire.

L'offre de transport à la demande, déjà existante, est peu connue des usagers. Si l'itinéraire et les arrêts de ces lignes sont fixes, elles fonctionnent sur le principe de la réservation préalable et ne sont déclenchées qu'à la demande d'un ou plusieurs usagers. Ces lignes couvrent des trajets qui ne nécessitent pas l'ouverture d'une ligne régulière compte tenu de la faible fréquentation mais sont très utiles au quotidien pour les habitants, comme par exemple Bubry centre/Plouay gare routière ou Quistinic/Languidic-centre. Dans le nouveau réseau, cette offre est renforcée :

- sur l'île de Groix afin d'offrir aux habitants et aux visiteurs une liaison entre le port et une trentaine de hameaux, à l'arrivée et au départ du bateau.



F. CALVEL

- sur le secteur de Kerpont afin de faciliter les déplacements dans le périmètre de cette vaste zone d'activités à cheval sur Lanester et Caudan, qui compte de nombreuses entreprises et enseignes commerciales.

Ce nouveau réseau prend en compte de nouvelles habitudes de déplacements et les secteurs qui se sont développés (habitat, zones d'activités, espaces de loisirs). Ainsi, afin de faciliter les déplacements des actifs, certaines lignes démarreront plus tôt et finiront plus tard. C'est le cas par exemple sur les lignes T1, T2 et T3 : le premier bus passera vers 6h tandis que la dernière rotation vers 22h et après minuit le week-end. Par ailleurs, le secteur de Lorient La Base, en plein développement, est intégré à la ligne T2, une ligne à haute fréquence aussi bien en semaine que le week-end. Une desserte très attendue pour se rendre dans les nombreuses entreprises de la zone ou à la Cité de la Voile Éric Tabarly par exemple. ●



F. CALVEL

Schéma territorial du numérique

Construire un e-territoire

Pour Lorient Agglomération, le numérique représente l'opportunité de repenser son action, son organisation, sa gouvernance et ses politiques en direction du service au public. Aux côtés d'acteurs du territoire, Lorient Agglomération a ainsi adopté son premier Schéma territorial du numérique.

Véritable feuille de route, le nouveau Schéma territorial du numérique ambitionne de développer une stratégie déclinant un programme d'actions en direction des usages numériques.

Dès 2013, Lorient Agglomération avait déjà inscrit dans son schéma territorial de l'innovation, la nécessité de « construire l'économie numérique et la mettre en lumière au travers du développement économique, des services et usages et des infrastructures ». Le schéma territorial du numérique s'inscrit dans la continuité en illustrant par des actions concrètes, sa volonté d'entraîner l'ensemble du territoire dans une dynamique de transformation numérique.

Affirmer une identité numérique

Avec l'appui de son agence de développement économique, Audélor, Lorient Agglomération a mené un travail d'acculturation et de sensibilisation au numérique des élus et des acteurs du territoire. Un premier diagnostic sur l'économie numérique du territoire a alors mis en évidence le fait que Lorient Agglomération n'est pas un territoire de développement signalé de production de biens et services numériques, contrairement à certaines métropoles, même si on dénombre environ 70 entreprises de technologie en lien avec le numérique et l'électronique, et 1150 emplois. Ainsi, selon un sondage réalisé en 2017, un tiers des entreprises ne se sentent pas concernées par la transition numérique, un tiers s'y intéressent mais ne savent pas comment intégrer ces nouveaux outils et nouvelles organisations et un tiers se disent engagées activement dans cette transition. Compte tenu des caractéristiques de ces entreprises, la transition numérique des entreprises doit être accompagnée pour améliorer leur degré de compétitivité et d'intégration dans la nouvelle économie.



Résorber la fracture numérique

Regroupant 25 communes, avec une typologie aussi bien urbaine, rurale que littorale, Lorient Agglomération est confrontée à un territoire à plusieurs « vitesses numériques », ne serait-ce qu'en matière d'infrastructures. L'accès au très haut débit et à la fibre, ainsi que la couverture mobile du territoire se font à un rythme et une réalisation différenciée selon les zones géographiques. Certaines communes ne seront ainsi desservies en très haut débit qu'à compter de 2030. De même, le territoire comporte plusieurs zones grises ou blanches, c'est-à-dire avec un nombre limité d'opérateurs de téléphonie mobile en réseau 3G ou 4G. Lorient Agglomération a contribué à réduire la fracture dans l'accès au réseau en

développant au profit des établissements publics ou privés un réseau de fibres d'environ 100 kilomètres dont elle est propriétaire.

Par ailleurs, on observe une disparité de moyens et d'équipements entre les communes qui ne leur permettent pas de proposer à leur population des services numériques à niveau égale. Face à ce constat, une plateforme mutualisée de services informatiques, à l'échelle de l'agglomération, a permis de faire bénéficier à 14 communes volontaires et 4 partenaires d'un niveau de service performant (mise à disposition de sites Internet interactifs et de serveurs virtuels, accès Internet sécurisé).

Plus récemment encore, l'agglomération a également mutualisé la mise en œuvre du règlement en matière de protection des données.

3 ambitions pour le schéma territorial du numérique

La première ambition repose sur l'accompagnement de tous les acteurs dans ce changement. Lorient Agglomération a un rôle majeur à jouer dans sa relation aux entreprises, notamment pour permettre à celles qui en auraient besoin d'intégrer le numérique dans leurs organisations. Elle se doit aussi d'être elle-même exemplaire, à la fois pour proposer de nouveaux services numériques aux habitants mais aussi dans son organisation interne. L'objectif est que le numérique soit utile, développe des capacités nouvelles et améliore les services rendus.

La seconde ambition consiste à entraîner l'ensemble du territoire dans une logique de solidarité. Dans sa diversité, Lorient Agglomération dispose d'atouts à valoriser et cela passe notamment par le fait de rendre visibles les innovations, d'initiatives publiques ou privées, pour favoriser les effets d'entraînement, la mise en réseau et permettre d'essaimer les réussites.

Enfin, la dernière ambition de ce schéma territorial du numérique est de développer les usages en renforçant les infrastructures qui constituent les conditions d'accès tout en accompagnant la formation des usagers pour qu'ils puissent en tirer

le meilleur profit. En effet, le numérique entraîne des changements dans les organisations et même dans les relations humaines qui dépassent largement la seule question des connaissances techniques.

Ces trois ambitions sont déclinées en 6 orientations et 18 actions qui constituent la feuille de route commune pour construire un E-territoire au cours des prochaines années. Dès 2019, certaines actions verront le jour. C'est le cas notamment de la mise en service de l'application mobile de Lorient Agglomération ou du vote d'un fonds d'intervention communautaire dans le numérique. Parallèlement, la gouvernance de cette dynamique collective sera installée et l'information dans le domaine du numérique sera renforcée.

Ce programme d'actions devrait permettre de favoriser des usages numériques homogènes, au profit des usagers. Les réponses ne sont cependant pas que technologiques, elles relèvent aussi de la volonté de l'ensemble des acteurs et partenaires qui collectivement doivent créer un cadre de confiance pour répondre aux enjeux des pratiques du numérique. Au-delà de tous les outils qui peuvent être mis en place, le facteur humain est ainsi essentiel pour gagner en efficacité numérique. ●



RN 165 : kezako ?

L'association Réseau Numérique 165 (RN165) a été créée en 2016 suite à une année d'échanges entre les acteurs du numérique du Pays de Lorient.

Son objet est de faire vivre et développer les usages du numérique en rassemblant les différents acteurs du numérique et favoriser l'émergence d'un écosystème du numérique. Elle agit dans le but de renforcer l'attractivité, le rayonnement, l'innovation et le développement du Pays de Lorient et de la Bretagne Sud tout en agissant sur les facteurs d'exclusion.

Aujourd'hui, l'association compte environ 70 membres bénévoles répartis en 5 collèges (entreprises, associations, citoyens, collectivités et organismes publics). L'objectif commun de tous ces acteurs est de faire tomber les silos et de travailler sur des projets transversaux, à l'image du numérique, qui concerne l'ensemble des citoyens.



L'activité en lien avec le numérique et l'électronique sur le territoire de Lorient Agglomération représente :

70

entreprises, soit

1 150

emplois, notamment dans le domaine de la cybersécurité

6

diplômes d'ingénieur et master

1

laboratoire de recherche en lien avec le numérique

1

FabLab

1

tiers-lieu sur le numérique : RN 165

3

2018, bilan par compétences

● Développement économique	29
● Accès à l'emploi des jeunes	33
● Tourisme et loisirs	34
● Aménagement et urbanisme	37
● Planification urbaine	40
● Gestion foncière	41
● Politique de l'habitat	42
● Aménagement numérique	45
● Système d'information géographique	46
● Déplacements et mobilité	47
● Transition énergétique	51
● Gestion des déchets	53
● Eau et assainissement	56
● Environnement et développement durable	59
● Promotion du territoire et de l'intercommunalité	63

Développement économique

Participer à l'essor des filières

Pour mettre en œuvre sa politique de développement économique, Lorient Agglomération s'appuie à la fois sur ses services internes et sur son agence de développement et d'urbanisme et Audelor.



La loi NOTRe a confié à la Région le rôle de chef de file du développement économique, en articulation avec les intercommunalités. Afin de coordonner leur action, la Région et chaque intercommunalité ont souhaité organiser leurs politiques et les dispositifs d'aides aux entreprises à travers une convention de partenariat économique 2017-2021. Au niveau de Lorient Agglomération, l'accompagnement des entreprises fait également l'objet d'une mise en cohérence à travers la tenue d'une réunion trimestrielle réunissant une douzaine de structures du territoire. Les échanges portent sur les dispositifs d'appui ainsi que sur l'actualité de chaque structure afin de permettre une meilleure coordination des acteurs.

Les implantations 2018 dans les bâtiments communautaires à vocation économique

Lorient Agglomération gère en direct un patrimoine immobilier économique réparti sur le territoire. À Lorient La Base, OCSSport Pen Duick occupe désormais le bâtiment Glorieux 1 suite au départ de Gitana Team qui a construit son propre bâtiment sur l'Esplanade. Une réflexion est engagée, notamment avec la société Joven pour implanter ses activités dans le hangar H1 libéré de son occupation par l'équipe Prince de Bretagne. Une réflexion a également été engagée avec des partenaires (Sellar, LGL, Audelor) afin de définir le cahier des charges fonctionnel d'un nouveau

bâtiment dédié à la course au large à l'emplacement de l'ancien Bâtiment des Défis, détruit par un incendie au printemps 2018.

À Bubry, un atelier de 242 m² a été mis à disposition de la société Poste Immo pour qu'elle y installe le centre courrier de La Poste.

À Pont-Scorff et Larmor-Plage, suite à des appels à manifestation d'intérêt, le restaurant situé à côté du Moulin des Princes et le bar de la Villa Margaret ont changé d'exploitants.

Enfin, un important travail de révision des tarifs sur le domaine public sur le port de Lorient centre a été mené afin de répondre au souhait de la Région d'une tarification en droits réels progressivement plus élevée que celle en droits simples.



Soutien aux structures accompagnant les entreprises, l'innovation et l'attractivité du territoire

Une vingtaine de structures ont été financées en 2018 pour environ 3,5 millions d'euros de subvention. Ces soutiens ont notamment accompagné AudeLor, agence d'urbanisme et de développement, Lorient Grand Large, promouvant la voile de compétition, mais également l'Université de Bretagne Sud à travers un double financement sur des actions de développement et des projets de recherche.

3 projets collaboratifs innovants soutenus

Dans le cadre de sa politique de soutien aux projets innovants, Lorient Agglomération a renouvelé au mois d'avril son partenariat avec la Région Bretagne en signant une nouvelle convention cadre pour les années 2018 à 2020 fixant les participations aux cofinancements des projets labélisés par les pôles de compétitivité.

Sur cette nouvelle base, trois dossiers impliquant des acteurs du territoire, entreprises et/ou laboratoires universitaires ont bénéficié d'un financement de Lorient Agglomération :

- **Solid Sail** : conception d'une voile en panneaux rigides avec la société lorientaise G-SEA DESIGN comme partenaire local ;
- **VIPP (Very Important Premium Peptides)** : solution santé anti-stress, d'origine marine à partir de peptides bio-actifs, avec comme partenaire local ID Mer, centre technique ;
- **Filsit** : production à partir de coproduits d'une matière à haute performance exploitable en impression 3D composites, avec comme partenaire local le laboratoire Compositic de l'Université Bretagne Sud.

Les trois projets qui se dérouleront sur 24 à 36 mois représentent un montant global d'investissements de 2 374 K€, auquel Lorient Agglomération a apporté son appui à hauteur de 56 779 €.

La définition de l'intérêt communautaire en matière d'activités commerciales

La loi NOTRe a confié aux intercommunalités le soin de définir les actions de développement commercial relevant de leur compétence, en étroite articulation avec les communes. Aussi, tout au long de l'année 2018, une concertation a été menée auprès des communes, des chambres consulaires et des unions commerciales afin de définir les actions du ressort de l'échelon intercommunal. À l'issue de cette phase de concertation, Lorient Agglomération a délibéré sur le périmètre de compétence suivant :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie intercommunale de développement

et d'urbanisme commercial, notamment à travers l'application du document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) du Schéma de cohérence territoriale (SCOT du Pays de Lorient)

- Le soutien aux actions commerciales : mise en œuvre d'un pass commerce et artisanat dans les centralités et un soutien à l'investissement des communes, associations ou chambres consulaires pour organiser des actions et animations collectives visant à promouvoir et animer les centralités. *Voir encadré ci-dessous*

Par ailleurs, des réunions de concertation réunissant les chambres consulaires, les unions commerciales et les syndicats patronaux et salariaux ont été menées afin d'aboutir à une position commune limitant à 5 le nombre d'ouvertures dominicales pour les commerces de détail. Celle-ci a été entérinée à l'occasion d'une délibération du conseil communautaire en date du 18 décembre 2018. ●



Le pass commerce et artisanat

À partir de janvier 2019, Lorient Agglomération propose un pass commerce et artisanat aux porteurs de projet de son territoire, avec la Région Bretagne et en lien avec la Chambre de commerce d'industrie et la Chambre de métiers et de l'artisanat du Morbihan. En application des principes énoncés dans le Schéma de cohérence territorial (SCOT) du Pays de Lorient, il concourt à deux objectifs principaux :

- favoriser l'installation d'entreprises commerciales ou artisanales dans les centre-bourg des communes de moins de 5 000 habitants et dans les quartiers prioritaires de la Ville ;
- valoriser le développement d'activités commerciales innovantes dans les centralités de l'ensemble des 25 communes de Lorient Agglomération.

Le pass commerce et artisanat permet ainsi de soutenir le développement économique du territoire et les dynamiques de centralité afin de limiter l'étalement urbain.

Au maximum l'aide apportée sera d'un montant de 7 500 € recouvrant 30 % des investissements (soit une assiette d'investissement de 25 000 € HT maximum). Les deux aides, à l'innovation et à la première installation, ne sont pas cumulables.

Ce dispositif bénéficie d'une enveloppe financière annuelle de 100 000 euros au global.



Zoom

Projet Handicap Innovation Territoire

Candidature à l'appel à projets « Territoires d'innovation »

Lorient Agglomération s'est associée dès 2017 avec la Mutualité française Finistère-Morbihan, le Centre mutualiste de Kerpape, le centre d'innovation technologique ID2Santé et avec de nombreux partenaires bretons (collectivités, établissements de santé, réseaux patients, établissements de recherche et formation, entreprises), pour porter le projet « Handicap Innovation Territoire » (HIT).



40 partenaires
locaux réunis en 2018
pour répondre à
l'appel à projet

Ce projet ambitionne de faire de l'Agglomération de Lorient un modèle de territoire inclusif et innovant pour répondre aux défis sociétaux majeurs liés au handicap. Ses ambitions sont les suivantes :

- Favoriser l'initiative de Lorient Agglomération comme territoire inclusif pionnier pour tout citoyen en situation de handicap, et déployer « l'handicapowerment » ;
- Développer de nouvelles solutions liées aux technologies numériques et leurs usages pour les personnes en situation de handicap. Ces solutions seront expérimentées dans des espaces de vie réels (dans les établissements de santé, au domicile et dans la cité), sur Lorient Agglomération et les deux autres territoires associés au projet (Brest et Rennes) ;
- Mettre en place de nouveaux modèles organisationnels et économiques pour les acteurs des filières concernées.

En janvier 2018, ce projet a été déclaré lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires d'Innovation de Grande Ambition », dans le cadre du 3^e « Programme d'investissements d'avenir » lancé par le

Gouvernement.

Une convention a alors été signée le 30 avril 2018 entre la Caisse des Dépôts et Lorient Agglomération afin d'obtenir une subvention de 395 000 € pour poursuivre les études et recherches sur ce projet, dans l'objectif de répondre à un prochain appel à projets. Des contrats ont notamment été signés avec ID2Santé, la Mutualité, l'IMT Atlantique, B<>Com et Audelor afin de réaliser des études sur la cartographie des technologies, l'exploitation des données et les aspects éthiques, la structuration du « cowork'hit », un état des lieux du handicap sur le territoire, les méthodologies d'évaluation et les technologies 5G.

Le cahier des charges de l'appel à projets « Territoires d'Innovation » a été publié à la fin 2018, pour un dépôt des candidatures au plus tard le 26 avril 2019.

Cet appel à projets vise à « favoriser l'émergence d'écosystèmes propices au développement économique durable et à l'amélioration des conditions de vie des populations, en s'appuyant sur les atouts des acteurs territoriaux et les compétences de leurs populations ». Seront sélectionnés

des « Territoires d'innovation » proposant de mettre en œuvre « des démonstrateurs à grande échelle et d'expérimenter en conditions réelles des actions ou services innovants, expérimentaux, susceptibles d'être reproduits ».

Parmi les thématiques ciblées par le cahier des charges figure notamment la transformation du système de santé. Cet appel à projets, qui devrait amener à sélectionner environ 20 lauréats, est doté :

- d'une enveloppe en subventions de 150 M€ pour cofinancer des actions d'ingénierie (sur 2 à 8 ans) ou des actions ne pouvant faire l'objet d'un modèle économique rentable,
- d'une enveloppe de 300 M€ de fonds propres ou quasi fonds propres mobilisable dans une logique d'investissement avisé.

Afin de répondre à ce cahier des charges avec le projet HIT, 7 groupes de travail rassemblant près de 40 partenaires se sont réunis en 2018. Le dépôt du dossier de candidature est prévu au plus tard le 26 avril 2019, pour une annonce des lauréats au plus tôt au 2^e semestre 2019.

Soutenir et développer les activités des territoires ruraux

Depuis près de 20 ans, Lorient Agglomération apporte son soutien à la mutation des territoires ruraux et à la filière agricole.

La Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation, adoptée le 4 avril 2017, constitue une stratégie globale et territoriale au service de la protection du foncier, de la préservation de l'environnement et des paysages, de la diversification du secteur agricole et du développement des filières locales et de l'innovation. En 2018, 4 ateliers de travail, 1 par défi de la Charte, ont été animés afin de mettre en synergie les porteurs de projets. Un an et demi après sa signature, 50 % des actions programmées dans le cadre de la Charte sont engagées :

- L'aide à l'installation versée par Lorient Agglomération : 16 agriculteurs ont reçu une subvention de 2000 euros, en majorité des exploitants travaillant en circuits courts et/ou en agriculture biologique. La limite d'âge a été supprimée en 2018 ainsi que le suivi de l'installation durant 3 ans par la Chambre d'Agriculture ou le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Morbihan (GAB 56).
- Deux études agricoles « éviter réduire compenser » ont été lancées sur les zones d'activités de Kerpont et du Mourillon.
- Le Projet alimentaire territorial (PAT), labellisé par l'État, a été enclenché pour favoriser l'approvisionnement des cantines en produits locaux et notamment en produits biologiques qui participe à l'éducation alimentaire des enfants.

Consulter l'article sur la charte de l'agriculture et de l'alimentation p. 22-23.



H. COHONNER

Le développement local par les acteurs locaux (DLAL) LEADER

Une convention spécifique pour la mise en œuvre du développement local par les acteurs locaux (DLAL) du programme Leader (Liaison Entre Actions pour le Développement de l'Économie Rurale) a été signée le 16 novembre 2017 entre la Région Bretagne (autorité de gestion), l'Agence de services et de paiement (organisme payeur) et le Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays de Lorient dont Lorient Agglomération est la structure porteuse. À ce jour, une soixantaine de porteurs de projets ont sollicité une demande de subvention Leader. Au total, fin 2018, 1,4 millions d'euros ont été attribués (dont 85 K€ en 2018), soit 80 % de l'enveloppe, de la façon suivante :

- 945 000 € à des porteurs de projets publics. 22 projets instruits pour un montant moyen de subvention de 43 000 €.
- 400 000 € à des porteurs de projets privés de type entreprise ou association. 14 projets accompagnés, soit un montant moyen de subvention de 30 000 €.

Le développement local par les acteurs locaux (DLAL) FEAMP

Le DLAL du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), vise à accompagner des projets collectifs et innovants pour renforcer et développer les filières pêche et aquaculture. Retenue début 2017 dans le cadre de l'appel à candidature régional, la démarche

+ de 60 porteurs de projets ont sollicité une subvention LEADER

pilotée par Lorient Agglomération porte sur un budget total de 0,90 M€ et s'inscrit dans le cadre du contrat de partenariat Europe / Région Bretagne / Pays de Lorient signé le 8 juillet 2015. Le DLAL FEAMP doit permettre de soutenir les projets définis autour de 5 objectifs, jugés essentiels à la fois pour la Bretagne et pour le territoire du Pays de Lorient :

- Faciliter les parcours professionnels et aider aux reconversions,
- Faire connaître la réalité des métiers de la pêche et de l'aquaculture,
- Valoriser les produits de la pêche et de l'aquaculture et diversifier les activités,
- Préserver la qualité de l'eau, de la biodiversité marine et des espaces littoraux,
- Dynamiser les espaces et promouvoir une politique foncière des secteurs maritimes.

Pour mettre en œuvre ce programme, une Commission Mer et Littoral a été instaurée. Elle est composée d'acteurs publics et privés concernés par les filières pêche et aquaculture. Celle-ci est chargée d'auditionner les porteurs de projet, de sélectionner les projets avant de rendre compte aux membres du Comité unique de programmation (CUP) des projets ayant reçu un avis favorable. ●



F. CALVEL

Accès à l'emploi des jeunes et insertion

Objectif emploi

Lorient Agglomération soutient financièrement plusieurs structures œuvrant dans le champ de l'insertion et se donne pour objectif de développer les clauses d'insertion dans les marchés publics.

L'action de Lorient Agglomération en matière d'insertion et d'accès à l'emploi se concrétise par 3 axes :

- le soutien de l'agglomération à des structures œuvrant dans le champ de l'insertion, notamment la Mission locale réseaux pour l'emploi ;
- le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics ;
- le soutien au développement économique dans le cadre de la politique de la ville.

Soutien à la Mission locale

La mission locale- Réseaux pour l'Emploi du Pays de Lorient a développé un accompagnement global en direction des jeunes. Elles traitent l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et dans la vie active. En 2018, 3 626 jeunes dont 1 491 nouveaux inscrits ont été suivis (+2,5 % par rapport à 2017). 11,5 % d'entre eux étaient des mineurs, 50 % des jeunes de moins de 21 ans et 38,5 % ont entre 22 et 25 ans. 2 543 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé dans le cadre d'un ou plusieurs dispositifs (soit 70 % des jeunes en accompagnement). L'objectif est l'accès à l'autonomie des jeunes dans la vie active.

Développement des clauses d'insertion sociales et professionnelles

C'est un engagement fort de Lorient Agglomération qui permet à des personnes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles de saisir l'opportunité d'un marché public de travaux ou de services pour s'engager dans un parcours d'insertion durable, via une mise en situation de travail dans les entreprises.

Les clauses d'insertion sociales et professionnelles sont appliquées dans plusieurs secteurs d'intervention de Lorient Agglomération avec la contribution de la Mission Locale chargée,



F. GALVIEL

dans le cadre d'une convention pluriannuelle, de les développer et de les mettre en œuvre sur le territoire de l'agglomération. En 2018, plus de 140 000 heures d'insertion ont été réalisées sur le territoire, mobilisant 278 salariés.

Mise en œuvre de la politique de la ville

La politique de la ville, définie par la loi envers les quartiers défavorisés et leurs habitants, est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale. Dans le cadre de ses compétences statutaires, Lorient Agglomération apporte une contribution active à la mise en œuvre des orientations stratégiques et du programme d'actions déclinés dans trois des piliers du contrat de ville 2015-2020.

Le « développement de l'activité économique et de l'emploi » est un des piliers de la politique de la ville. Lorient Agglomération et Audelor œuvrent ainsi pour favoriser la création d'entreprises et développer l'activité économique sur l'ensemble du bassin d'emploi lorientais, en apportant une attention particulière aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, en complémentarité avec les autres intervenants du domaine économique.

Lorient Agglomération apporte notamment son soutien financier, sous forme de subventions de fonctionnement, à plusieurs associations qui agissent pour l'accès à l'emploi des personnes

résidant dans les quartiers prioritaires, pour le développement de l'insertion par l'activité économique (IAE) afin de fournir une réponse adaptée aux besoins des publics les plus éloignés du marché du travail et pour accompagner les créations d'entreprises et d'activités économiques dans les quartiers prioritaires. Les associations notamment concernées sont :

- La Mission locale : elle a perçu de Lorient Agglomération, en 2018, une subvention de fonctionnement de 703 765 € représentant 25 % des subventions structurelles qu'elle reçoit, hors ses activités spécifiques. L'association porte une attention particulière aux jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la ville pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Le financement de l'agglomération contribue à permettre à la Mission locale d'assurer des permanences à destination des jeunes demandeurs d'emploi dans les quartiers prioritaires (antennes de Kervénanec, de Keryado, du Bois du Château, de Lanester et d'Hennebont).
- Le carrefour des entrepreneurs - boutique de gestion du Morbihan, a obtenu une subvention de 19 300 € en 2018 dont 4 000 € pour le financement de l'opération CitésLab. Ce dispositif gratuit de proximité accompagne les habitants en les aidant à clarifier et à concrétiser, pas à pas, leur projet de création d'activité, en complémentarité avec les services d'accompagnement existants. ●

Tourisme et loisirs

Un territoire attractif

Consciente du potentiel de son territoire, Lorient Agglomération participe au développement de la filière touristique par la mise en œuvre d'un projet ambitieux et cohérent associant tous les acteurs du secteur dans une même dynamique.

+ de 500K vues
des vidéos touristiques
sur YouTube

Lorient Agglomération exerce ses compétences en termes d'animation, de promotion et d'accueil touristique dans le cadre du schéma de développement touristique, approuvé par le Conseil Communautaire du 22 février 2013. Ce schéma constitue la pierre angulaire de l'intervention de l'Agglomération en matière de tourisme, c'est aussi un outil de référence pour les acteurs qui souhaitent développer des actions autour d'un projet commun, structuré et cohérent.

Sa mise en œuvre résulte d'un travail partenarial, tant avec les acteurs professionnels (sites touristiques et de loisirs, hébergeurs...), qu'institutionnels (Comité Régional du Tourisme, Comité Départemental du Tourisme, Audélor, directions de Lorient Agglomération).

Afin de développer les activités et renforcer l'attractivité touristique du territoire, Lorient Agglomération s'appuie également sur ses équipements déclarés d'intérêt communautaire : espaces muséographiques, équipements portuaires, centres nautiques, golfs (Plœmeur et Quéven), patinoire centre équestre, Parc des expositions, Hydrophone et hébergements : camping, gîtes et résidence de loisirs.

La gestion et l'animation de ces équipements sont confiées à des délégataires de service public. Consulter à ce sujet les rapports des délégataires en annexe, p. 85 à 94.



F. CALVEL

Accueil touristique

L'office de tourisme a été classé en niveau 1 grâce à la stratégie d'accueil développée en agence et hors les murs accompagnée des investissements réalisés par l'agglomération pour réaliser des bureaux d'information modernes et accueillants.

Ainsi, après Larmor-Plage, Port-Louis et Lorient, l'agence d'Hennebont a ouvert ses portes au printemps 2018, et l'agence de Groix a commencé sa mue en milieu d'année, au sein du bâtiment Ty canot, installé sur le port. Parallèlement aux agences, les Relais d'Information Touristiques, dénommés désormais « Points I Mobiles », ont continué à être déployés dans les 25 communes de l'agglomération. Ils ont par exemple été installés au palais des Congrès, ou dans la nouvelle capitainerie de Guidel.

Taxe de séjour

La taxe de séjour, payée par les visiteurs hébergés à titre onéreux sur le territoire communautaire, est collectée par les logeurs et reversée à Lorient Agglomération. Elle concourt aux actions de développement touristique réalisées par l'Agglomération et par l'office de tourisme.

Encadré par la loi, ce dispositif a fait l'objet d'une nouvelle réglementation en 2018 (applicable au 1^{er} janvier 2019). Cette évolution a porté principalement sur la taxation des hébergements non classés, passant ainsi d'un tarif forfaitaire par nuit et par personne à un tarif proportionnel applicable sur le prix de la nuitée par personne. Sur le territoire communautaire, le taux applicable a été fixé à 3 %.

Ces modifications ont concerné principalement les meublés de tourisme, très nombreux sur le



Quelques actions du schéma de développement touristique

Accompagnement des porteurs de projet

Cet accompagnement est gratuit et offre aux acteurs un véritable service dans le montage et l'avancée de leur projet. Il porte sur de nombreux sujets : examen des business plans, recherche de financements, aide à la constitution des demandes de subventions, orientation vers d'autres partenaires associés (voies navigables, office de tourisme, communes, chambre de commerce...). En 2018, une vingtaine d'acteurs a été accompagnée sur des projets très variés, allant de la création d'hébergements, d'activités de loisirs, jusqu'à la création d'événements.

Les ateliers du tourisme

Ces ateliers, qui ont réuni 230 acteurs du tourisme en 2018, sont dispensés par Lorient Agglomération, l'office de tourisme et la CCI. Ils proposent de la formation et la mise en réseau pour permettre l'interconnaissance des activités : données chiffrées sur le tourisme, attentes des clientèles, techniques pour mettre en valeur ses produits, éductours pour bien connaître la destination Lorient Bretagne Sud et en être l'ambassadeur auprès des hôtes.

L'observatoire du tourisme

Réalisé avec Audelor, il fournit aux acteurs du tourisme de précieuses informations sur

les principaux indicateurs du tourisme de la destination, et la comparaison avec le niveau régional et national : fréquentations selon les saisons, accueil en office, nombre de passagers vers l'île de Groix, emploi du secteur et embauches, nombre de nuitées touristiques selon la typologie d'hébergements, fréquentation des sites muséographiques et de loisirs, résidences secondaires...

En 2018, cette observation s'est élargie au territoire de Quimperlé Communauté pour dresser le panorama du tourisme sur un périmètre élargi à 46 communes et 274 018 habitants.



Zoom

Vidéos de promotion touristique

Lorient Agglomération a confié à un prestataire audiovisuel la réalisation de films promotionnels destinés au grand public qui ont vocation à être diffusés le plus largement possible. Les tournages sont répartis sur la période 2016-2020 et doivent servir à la valorisation du territoire en diffusant des images qui donnent envie de découvrir les sites naturels ou urbains, les fêtes et curiosités de la destination Lorient Bretagne Sud. Plusieurs thématiques ont été définies pour des durées variables de 30 secondes à 3 minutes, à traiter sous un angle décalé et inattendu. Ainsi, les 25 communes font, chacune, l'objet d'une carte postale filmée pour promouvoir leurs richesses naturelles et culturelles. Les professionnels du tourisme (hébergeurs, loueurs, transporteurs, organisateurs de salons...) y ont accès gratuitement et sont invités à les relayer dans leurs campagnes de communication.

La 1^{re} année a été consacrée aux tournages et les livraisons se sont accélérées en 2018 où l'on comptabilise une trentaine de films réceptionnés, dont 17 films « communes ». Mises en lignes sur YouTube, ces vidéos comptabilisent plus de 500 000 vues.

territoire (environ 550 sur un total de 915 hébergements), 86 % des meublés étant non classés. Afin d'informer au mieux les hébergeurs, Lorient Agglomération a organisé en novembre 2018 des ateliers d'information spécifiques sur les communes de Plouay, Groix, Lorient et Hennebont.

La réglementation prévoit également l'obligation pour les plateformes de réservation en ligne, de recouvrer la taxe de séjour et de la reverser au gestionnaire du territoire concerné. Les premiers versements auront lieu en fin 2019 et constitueront une recette complémentaire, au bénéfice du développement touristique.

Accueil des scolaires

Lorient Agglomération finance l'accès des élèves des écoles primaires publiques et

privées à ses équipements de loisirs sportifs (centres nautiques, golfs et patinoire) pour des séances d'initiation ou de découverte, dans le cadre d'un projet pédagogique porté par les enseignants, dans la limite d'une enveloppe budgétaire allouée annuellement à chaque équipement. Les classes de CP, CE1 et CE2 sont accueillies à la patinoire tandis que les CM ont accès aux activités nautiques (voile et kayak), et au golf. Chaque classe bénéficie de 5 séances gratuites (équipements fournis et encadrement par des moniteurs professionnels), seuls les frais de transport restent à la charge des écoles. Pour l'année scolaire 2018-2019, 81 écoles ont bénéficié du dispositif et 275 classes ont été inscrites à une activité, dont 63 en kayak, 67 en voile, 23 au golf, 122 en patinage, pour un budget total de 376 000 €.

Promotion de la randonnée

Une enquête sur la randonnée pédestre en Pays de Lorient a été réalisée au printemps 2018, par Audélor. 72 questionnaires distribués sur 11 points d'enquêtes ont ainsi permis d'obtenir « une photographie » de la pratique de la randonnée : profil des randonneurs, typologie de parcours choisis, mode de préparation de la randonnée, dépenses occasionnées, satisfaction des pratiquants (entretien, balisage), mise à disposition d'outils (numérique, supports papier...). Les informations recueillies seront comparées aux résultats de l'enquête régionale réalisée en 2018 par le Comité régional du tourisme sur

le GR34, dont la restitution est prévue au printemps 2019. Les résultats de ce type de sondage participent à construire l'offre de randonnée et à l'adapter aux besoins de la clientèle tous publics (balades familles, randonneurs itinérants...).

Pointe de Keroman à Lorient La Base

Lorient Agglomération pilote, en lien avec la Sellor, Audélor, la SEM Lorient Keroman et la Région Bretagne un projet de développement de la pointe de Keroman à Lorient qui permettra de développer l'accueil d'activités liées à la course au large, en plus des activités liées à la pêche et à la réparation navale.

En 2018, la Sellor a ainsi investi largement sur la rénovation des infrastructures du pôle compétition (activité exercée à titre privée). Près d'1 million d'euros ont ainsi été consacrés à la restauration des terre-pleins, la démolition du bâtiment des mâts et la création d'une aire de carénage.

En outre, un appel à manifestation d'intérêt a été préparé par la SEM Lorient Keroman en vue de reconstruire de nouveaux boxes pêcheurs sur la pointe et une réflexion est menée pour qu'une étude sur les bétons du K4 puisse être menée en 2019 (délégation de maîtrise d'ouvrage confiée à Lorient Agglomération par le syndicat mixte du port de pêche). ●



F. CALVEL



Une nouvelle application : Rando Bretagne Sud !

Dès fin 2017, Lorient Agglomération et Quimperlé Communauté ont souhaité développer une application numérique dédiée à la randonnée. Un outil pour offrir aux pratiquants de cette activité de pleine nature un outil connecté, simple d'utilisation, ludique et intuitif.

Inaugurée au Salon Rando Running organisé par le Palais des Congrès de Lorient au printemps 2018, l'application permet d'utiliser le téléphone portable comme un GPS ; téléchargeable gratuitement, elle présente une ergonomie adaptée pour une utilisation simple et une navigation intuitive, qui invite le pratiquant à renouveler son « expérience rando ». Elle offre également la possibilité de préparer sa balade en amont et de choisir son parcours en un clic, selon des critères : durée de parcours, type de paysage, niveau de difficulté, langue... Il n'est pas nécessaire de bénéficier d'une connexion réseau pour parcourir le circuit embarqué, mais uniquement d'une batterie chargée pour une utilisation hors ligne. L'appli guide le randonneur sur le parcours par un fléchage directionnel et détourne parfois son attention sur les points d'intérêt qui jalonnent le sentier : patrimoine, faune, flore...

Avec une centaine de parcours sur un périmètre couvrant 41 communes (pédestres, VTT, vélo, ainsi que des balades thématiques en lien avec un événement local), Rando Bretagne Sud connaît un véritable succès : Plus de 3 800 utilisateurs et près de 20 000 téléchargements de circuits ont été comptabilisés depuis son lancement.



F. CALVEL

Aménagement et urbanisme

Réflexion urbaine stratégique

L'urbanisme opérationnel consiste à monter et mettre en œuvre des projets d'aménagements au sens large sous forme de projets urbains, d'espaces publics ou d'infrastructures structurantes (domaine portuaire).

Lorient Agglomération porte et/ou instruit, des projets structurants pour le territoire en termes de réflexion urbaine stratégique et pré-opérationnelle, d'opérations d'aménagement ou encore de réalisations d'espaces publics. Cet apport se réalise sous maîtrise d'ouvrage communautaire ou communale mais il a toujours pour objet la promotion de la qualité urbaine, architecturale et paysagère au service du territoire et de son rayonnement ainsi que l'efficacité opérationnelle.

Dans le cadre communautaire, il s'agit du portage en direct des projets : parcs d'activités économiques, quartier de la gare, pilotage des projets ANRU ou encore du domaine portuaire. Dans le cadre communal, il s'agit d'apporter aux communes l'expertise dont elles ont besoin pour concevoir et mener leurs projets dans la configuration qui répond à leur besoin propre, de la mutualisation de service à la fourniture de prestations plus ponctuelles.



20 parcs d'activités communautaires répartis sur le territoire

Missions sous maîtrise d'ouvrage communautaire

Livraison du parvis sud et première pierre du bâtiment Eolie attendant à la gare de Lorient

Après une année 2017 marquée par la mise en service de la nouvelle gare de Lorient Bretagne Sud, le nouveau parvis sud a été inauguré en 2018. Cet espace public dessiné par l'agence Florence Mercier Paysage concrétise l'ouverture de la nouvelle gare vers le centre-ville en offrant aux Lorientais un nouvel espace public qualitatif et végétalisé. La construction des deux premiers îlots du quartier gare a également débuté en 2018. Ceux-ci vont accueillir des logements, des commerces et activités ainsi qu'un hôtel-brasserie et l'office du tourisme communautaire.

Finalisation du dossier de rénovation urbaine de Lorient Agglomération

Les projets urbains d'intérêt national à Bois du château à Lorient et d'intérêt régionaux à Kervénanec à Lorient et à Kerfréhour à Lanester ont été finalisés en 2018. Une démarche collective a associé l'agglomération, les villes, les bailleurs et les partenaires financeurs. Elle a permis de finaliser des projets répondant à la fois aux besoins des habitants et du territoire et s'inscrivant dans les attentes de l'agence nationale de rénovation urbaine. Les projets ont pour l'instant fait l'objet d'un bon accueil des partenaires de l'ANRU qui reconnaissent l'ambition en termes de requalification et de changement d'image des quartiers étudiés. L'ANRU consolidera sa participation financière dans une convention qui sera signée avant la fin de l'année 2019.

Parcs d'activités communautaires

Dans le cadre du nouveau Schéma de cohérence territoriale du Pays de Lorient, un programme 2018-2024 de nouveaux parcs d'activités économiques a été défini dans un nouveau schéma directeur de zones d'activités économiques (SDZAIC). Plus de 20 parcs d'activités répartis sur le territoire des 25 communes sont gérés par Lorient Agglomération. Pour les parcs existants, il s'agit en particulier d'accompagner les entreprises dans leurs projets de construction et d'installation. Au-delà des parcs existants, le véritable défi à relever concerne la réalisation de nouveaux parcs d'activités nécessaires à l'accueil d'entreprises en lien avec les besoins identifiés dans le schéma directeur des zones d'activités d'intérêt communautaire.

Opérations en cours :

- Boul Sapin : réalisation de l'ensemble des acquisitions foncières et travaux de défrichement soumis à autorisation environnementale. Ces acquis vont permettre un lancement des travaux d'aménagement en 2019.
- Croix du Mourillon à Quéven : premières acquisitions foncières et lancement des études d'impact agricole qui vont permettre de définir un phasage acceptable de l'opération.
- Kerpont-Est (Caudan/Lanester) : finalisation de l'étude de faisabilité, acquisition des terrains du Conseil départemental et réalisation des études d'impact agricole.

Parallèlement à ces nouvelles opérations, des actions ont été réalisées en 2018 sur les parcs existants pour optimiser ou augmenter leurs capacités d'accueil :

- Extension du Parc de Restavy à Plouay : réalisation d'un bouclage viaire et densification du parc d'activités.
 - Réalisation d'un bassin de traitement des eaux pluviales sur le parc artisanal du Mourillon à Quéven (action inscrite dans un partenariat global avec tous les acteurs de la vallée du Ter).
 - Mourillon Ouest : acquisition d'une emprise de 4 hectares contiguë à la zone industrielle existante qui va permettre, après réalisation des fouilles archéologiques et aménagement, l'accueil de nouvelles entreprises.
- Enfin, les principaux parcs d'activités de Lorient Agglomération ont été présentés lors du rendez-vous annuel des professionnels de l'immobilier d'entreprise, le SIMI en décembre 2018.

Intervention mutualisée au service des communes

Intervention mutualisée pour la Ville de Lorient

La direction urbanisme opérationnelle de Lorient Agglomération est mutualisée avec la Ville de Lorient. Sur ce périmètre elle intervient en collaboration avec les autres services municipaux (instances, finances, marchés publics, gestion de l'espace public) et en contact direct avec les élus de la ville.

Différents axes formalisent cette intervention :

- Contribution à la stratégie urbaine globale de la ville en produisant des études amont sur des sujets généraux ou des implantations d'équipements. Ainsi, un cadrage urbain et paysager

14 communes
en convention de
prestation de
service



nécessaire à la mise au point du projet du nouveau collège de Tréfaven réalisé par le Conseil Départemental du Morbihan a été effectué en 2018.

- Promotion de la qualité architecturale sur le territoire communal notamment en encadrant les opérations privées de constructions (notice d'insertion urbaine en amont et le cas échéant organisation de concours d'architecture) et en participant à l'organisation du prix d'architecture de Bretagne en 2018.
- Pilotage urbain, opérationnel et financier des opérations d'aménagement en régie : ZAC du Péristyle, ZAC du Manio, parcs d'activités de la Cardonnière et de Kerulvé et futur projet Bodélio.
- Pilotage des projets ANRU de Bois du Château et de Kervévanec Nord.
- Participation à l'intervention sur les cœurs d'îlots de la reconstruction.

Actions réalisées dans le cadre des conventions avec les autres communes

Les communes de Lanester, Quéven, Locmiquélic, Caudan, Calan, Hennebont, Riantec, Gâvres, Bubry, Guidel, Inguiniel, Lanvaudan, Languidic et Groix ont conventionné avec l'agglomération pour bénéficier d'une intervention communautaire pour leurs projets d'aménagement. 14

communes ont ainsi passé des conventions avec Lorient Agglomération.

Les missions sont de façon générale des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) correspondant aux besoins émis par les communes mais elles dépendent fortement de la structure et des moyens communaux. En effet, si pour une commune aux services étoffés, l'intervention de Lorient Agglomération pourra se concentrer sur son cœur d'expertise architectural et urbain, dans les communes plus modestes, il arrive fréquemment que les chargés d'opérations traitent également d'autres aspects des projets (budgets, marchés publics, préparation des instances politiques, concertation...).

Plus précisément, les missions réalisées pour les communes peuvent être les suivantes :

- Études urbaines en amont,
- Conception et mise en œuvre d'opérations d'aménagement,
- Aide à l'accompagnement et à la commercialisation des projets de logements (réalisation de cahier des charges de consultation de promoteurs),
- Accompagnement sur des projets d'espaces publics (études préalables et organisation des consultations de maîtrise d'œuvre),
- Participation au suivi des travaux.

À l'échelle du territoire communautaire, les missions menées en 2018 sont les suivantes :

- Riantec : poursuite du travail d'accompagnement sur le centre-ville et montage du dossier de Déclaration d'utilité publique (DUP).
- Gâvres : suivi urbain et assistance à la commercialisation sur la première phase du secteur de Porh guerh
- Hennebont : mise au point d'un schéma fonctionnel pour le projet de pôle d'échanges multimodal autour de la gare et préparation d'un dossier pour l'appel à projets « dynamisation des centres-villes ».
- Quéven : poursuite de l'accompagnement de la commune sur les différentes phases de mise en œuvre du quartier de Croizamus.
- Locmiquélic : mise au point d'un premier pro-

gramme de construction sur le secteur cœur de ville, stabilisation du plan masse et choix du promoteur.

- Bubry : suivi de la réalisation du projet de requalification des espaces publics du bourg de Saint-Yves.
- Caudan : assistance à maîtrise d'ouvrage sur la ZAC de Lenn Sec'h.
- Lanester : en 2018 la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage s'est poursuivie sous les formes suivantes : conseil auprès de la commune pour l'évolution du patrimoine communal bâti ou foncier (en vente comme lors d'acquisitions), élaboration de propositions pour le développement urbain intégrant l'affirmation du centre-ville, appui lors du montage de consultations promoteurs, contri-

bution dans le cadre de la révision du PLU, avis sur les permis de construire et déclarations de travaux.

- Languidic : aménagement du quartier de Coët Mousset, choix du maître d'œuvre et validation de l'avant-projet d'aménagement.
- Cléguer : poursuite de l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le lotissement du centre bourg et aménagement de Kerchopine.
- Calan, Inguiniel et Groix : montage du dossier d'appel à projets 2019 « redynamisation des bourgs » lancé par la Région Bretagne, l'État, Foncier de Bretagne et la banque des Territoires.
- Lanvaudan : montage de la convention opérationnelle avec l'EPF Foncier de Bretagne sur le secteur de la ferme Jaouen. ●



Plan de gestion opérationnelle des dragages

Un dossier d'autorisation global présentant une planification sur dix ans de l'ensemble des besoins de dragage avait été déposé en 2017. La constitution du dossier avait donné lieu au préalable à la définition d'un processus partenarial permettant la mise en commun de toutes les données possédées par chacun des maîtres d'ouvrage portuaires sur les sédiments à draguer de la rade de Lorient.

En 2018, son instruction par les différents services compétents a permis de mener une enquête publique de grande ampleur au terme de laquelle un avis favorable avec réserves de la commission d'enquête a été rendu. Cet avis favorable vient conclure une démarche unique en France et qui a été saluée par tous les partenaires comme une avancée très importante en termes de transparence sur l'impact environnemental des opérations de dragages portuaires. Cette avancée va permettre de réaliser en 2019 les premières opérations de dragage d'entretien.

Planification urbaine

Élaboration des plans locaux d'urbanisme

En amont de l'opérationnel ou des délivrances de permis, une stratégie urbaine est élaborée de façon à prendre en compte tous les aspects de l'aménagement urbain, notamment en terme de développement durable.

Lorient Agglomération travaille pour le compte des communes qui le souhaitent, dans l'élaboration de leurs PLU (Plans locaux d'urbanisme) et l'instruction des Autorisations droits des sols. En 2016, 13 communes ont fait appel aux services de Lorient Agglomération pour une révision générale de leur PLU. Plusieurs communes font également appel à Lorient Agglomération pour faire évoluer leurs documents d'urbanisme par des procédures de modifications de PLU.

Élaboration des PLU

Toute la déclinaison réglementaire des PLU lancés en 2016 a été instruite en 2018. De nombreuses réunions avec élus et grand public se sont tenues afin que chacun puisse prendre connaissance du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la commune. En 2018, 4 PADD ont ainsi été débattus (Inzinzac Lochrist, Quéven, Gestel et Riantec). Le PLU de

Groix a quant à lui été « arrêté ». Les règlements des communes ont fait l'objet d'une refonte totale et d'une nouvelle présentation avec des règles plus lisibles, plus compréhensibles, plus simples, mettant en avant des enjeux qualitatifs : travail autour des formes urbaines, du paysage, des déplacements et un très fort axe sur la transition énergétique.

Ces PLU sont le reflet des projets communaux, mais s'inscrivent aussi dans le cadre plus global du Schéma de cohérence territoriale, de l'Agenda 21 et du plan climat. Ils ont vocation à permettre une déclinaison opérationnelle, au travers de l'aménagement des ambitions affichées dans le PADD. 4 modifications de PLU ont été réalisées

en 2018 (Locmiquélic, Lorient, Guidel, Quéven) ainsi que 2 déclarations de projet valant mise en compatibilité (usine d'eau potable Groix, aire d'accueil des gens du voyage Larmor Plage).

La modification sur Lorient ouvrant la zone de Lorient Nord, à Kerulvé, a permis d'afficher une ambition très forte en matière de transition énergétique. Elle rend en effet obligatoire la pose de dispositif de production d'énergie sur l'ensemble des bâtiments de la nouvelle zone d'activités.

Des propositions pour favoriser la transition énergétique sont également portées par les communes ayant mis en révision leurs PLU (Lanester, Lanvaudan, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Calan, Quistinic, Quéven, Gestel, Riantec, Groix, Guidel et Larmor-Plage). ●

10 révisions
générales de PLU
en 2018



OAP nature en ville

Les PLU contiennent deux documents opposables : le règlement et les OAP (Orientation d'aménagement et de programmation). Sur plusieurs PLU Lorient Agglomération a proposé, une OAP « nature en ville » afin de favoriser la biodiversité, permettre des plantations sur les centres bourg denses, sensibiliser au travers des aménagements sur l'importance de la présence de la nature en ville. L'enjeu est d'agir de manière globale sur l'environnement, la biodiversité et la réduction des gaz à effet de serre tout en favorisant un cadre de vie agréable et ludique.

Gestion foncière

Prospective et stratégie urbaine

La mise en œuvre des grands projets communautaires comprend le plus souvent un volet foncier qui exige une vision stratégique et un haut niveau d'expertise.



Lorient Agglomération intervient en soutien à la mise en œuvre de différentes politiques communautaires et communales :

- **Activités économiques** : pour l'aménagement des zones d'activités d'intérêt communautaire (acquisition du foncier en amont puis cession de parcelles aménagées à des entreprises).
 - **Habitat** : acquisition de terrains principalement par le biais de conventions avec l'Établissement public foncier de Bretagne (EPFB). Une convention cadre d'actions foncières a été établie pour porter financièrement les acquisitions essentiellement pour la production de logements. Elle est complétée de conventions opérationnelles dorénavant tri-partites incluant les communes concernées.
 - **Préservation et valorisation des espaces naturels**, création de sentiers piétonniers, aires naturelles de parking le long du littoral, etc.
- Ces missions comprennent l'ensemble des étapes de maîtrise du foncier, de la déclaration d'utilité publique et l'expropriation jusqu'à la cession des îlots dans le cadre d'opérations d'aménagement.

Partenariat avec la SAFER Bretagne

Pour mettre en œuvre sa politique foncière, Lorient Agglomération a d'ores et déjà conclu un partenariat avec l'Établissement public foncier de Bretagne. Celui-ci s'articule autour des axes suivants :

- concilier le besoin de surfaces nouvelles pour assurer le développement des activités économiques avec la pérennisation d'une agriculture périurbaine et de proximité. La SAFER Bretagne et Lorient Agglomération travaillent ensemble pour proposer des possibilités de compensation foncière destinées aux agriculteurs dont les exploitations sont concernées par des projets d'aménagement, en constituant des réserves foncières par anticipation.
- assurer la protection de l'environnement et des paysages. Cet enjeu porte à la fois sur la préservation de la qualité de la ressource en eau destinée à la production d'eau potable, du littoral et de ses différents usages en encourageant la mise en place de mesures agri-envi-

ronnementales dans les bassins versants, des zones humides pour favoriser la biodiversité

- maîtriser les prix du foncier. La SAFER Bretagne et Lorient Agglomération agissent en complémentarité pour intervenir le plus en amont possible et acquérir des terres agricoles de compensation dans le respect des prix du marché agricole en vigueur sur le territoire de Lorient Agglomération.

Cellule foncière agricole

La cellule foncière, composée de structures publiques ou assimilées (Lorient Agglomération, Chambre d'Agriculture du Morbihan, SAFER Bretagne, Audelor), est un organe de concertation. Elle a permis la discussion de ses membres autour de la candidature de Lorient Agglomération à l'acquisition de parcelles mises en vente, principalement dans une perspective de compensation (5 candidatures en 2018). Elle a également été l'occasion de rencontrer les acteurs de dispositifs similaires sur d'autres territoires (Pays de Brest). ●



Politique de l'habitat

Un guichet unique pour l'habitat

L'Espace Info Habitat est un service proposé par Lorient Agglomération, qui regroupe les services habitat et urbanisme de Lorient Agglomération, l'ADIL, ALOEN. Ce guichet unique accompagne les nouveaux arrivants et les habitants souhaitant rénover, acheter, construire ou louer un logement. Avec l'Espace Info Habitat, l'objectif de Lorient Agglomération est de garantir un service neutre et gratuit d'information et de conseil afin d'améliorer l'accès au logement pour tous.

Quelques événements importants ont marqué l'année 2018 :

- L'adoption, en Conférence intercommunale du logement, du document cadre d'orientations stratégiques en matière d'attributions de logements sociaux ;
- La signature des nouvelles conventions pour la délégation des aides à la pierre et pour un nouveau Programme d'intérêt général (PIG) pour la réhabilitation du parc privé ;
- La réponse à l'Appel à manifestation d'intérêt initié par l'État sur le Logement d'abord a permis à Lorient Agglomération d'être retenue comme territoire de mise en œuvre accélérée du plan quinquennal « Logement d'Abord ».

Le Programme local de l'habitat

Le PLH, dont la réécriture a été engagée en janvier 2015, a été adopté définitivement le 7 février 2017.

Suivi annuel du PLH

La mise en place du volet foncier au service du PLH a été actée lors du comité de pilotage du PLH du 7 novembre 2018. Par ailleurs le 2^e appel à projet sur l'habitat évolutif a été lancé. Face aux évolutions de la société (séparation, famille monoparentale ou recomposée, colocation, travail à domicile...), Lorient Agglomération souhaite que les bailleurs sociaux réfléchissent à la conception de logements évolutifs (modularité, nouveaux modes constructifs...) afin que les ménages puissent rester plus longtemps dans leur logement. Cet appel à projet s'adresse aux bailleurs sociaux du territoire.

Conférence intercommunale du logement

Le document cadre d'orientations stratégiques en matière d'attributions de logements sociaux a été rédigé durant l'été pour permettre sa validation au cours du dernier trimestre 2018. Les 5 orientations définies dans ce document sont :

- Conforter la politique d'accueil des ménages les plus modestes dans une logique de rééquilibrage.





Zoom

Accueil des gens du voyage

Conformément à la loi Besson, Lorient Agglomération a engagé en 2002 la réalisation de terrains d'accueil sur les communes de plus de 5000 habitants. Au 1^{er} janvier 2018, le dispositif d'accueil comprend 106 emplacements (212 caravanes) répartis sur les aires du « Gallec » à Lorient (40), de Caudan (8), Guidel (8), Hennebont (8), Inzinzac-Lochrist (8), Languidic (6), Lanester (8), Plœmeur (8) et Riantec (12) auxquels s'ajoutent l'aire de petit passage de Brandérion et les 3 terrains familiaux locatifs de Lanester. En 2018, les procédures préalables à la réalisation d'équipements se sont poursuivies à Larmor-Plage, Plouay et Quéven. Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoit en outre la mise à disposition de terrains pour l'accueil des missions évangéliques et pour les regroupements familiaux en période estivale. En 2018, le dispositif d'accueil a été organisé sur les communes de Bubry, Hennebont et Quistinic. Programmées sur le territoire communautaire par la Préfecture, les missions culturelles se sont déroulées à Hennebont, tandis que les regroupements familiaux étaient accueillis à Bubry et Quistinic.



brage territorial et d'accompagnement social des ménages;

- Assurer une meilleure adéquation entre l'offre de logements sociaux sur le territoire et les besoins des demandeurs (parc existant et production neuve);
- Repositionner les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et ceux présentant des fragilités dans la dynamique de l'agglomération par effet levier du NPNRU;
- Favoriser l'expression et la prise en compte des choix résidentiels des ménages, notamment, lors des relogements effectués dans le cadre du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU);
- Construire une gouvernance partagée en matière d'attributions, de peuplement et de mobilité résidentielle.

Délégation des aides à la pierre

Pour le parc public, l'action de la délégation des aides à la pierre consiste au suivi de la programmation PLUS (prêt locatif à usage social), PLS (prêt locatif social), PSLA (prêt social location-accession) et PLAI (prêt locatif aidé d'intégration). Dans ce cadre 307 PLUS/PLAI sont aujourd'hui agréés et 187 PLS (dont 157 pour l'EPHAD de Riantec).

Réhabilitations et démolitions du parc social

15 locataires du parc social ont bénéficié de travaux d'adaptation financés par Lorient Agglomération et 76 logements (soit 3 opérations) ont également été financés dans le cadre d'une démolition. Enfin, 404 logements ont bénéficié d'une rénovation énergétique.

Réhabilitation du parc privé

La mission consiste en l'accompagnement des propriétaires occupants (PO) et propriétaires bailleurs (PB) au titre de l'Anah (Agence nationale de l'habitat). En 2018, un nouveau programme d'intérêt général de 5 ans a débuté. Par ailleurs, une nouvelle campagne de mesure de radon a débuté.

Bilan du Programme d'intérêt général

311 dossiers ont été présentés en commission locale pour l'amélioration de l'habitat (CLAH) (2 dossiers de sortie d'insalubrité, 55 dossiers autonomie, 211 dossiers énergie : 5 pour des propriétaires bailleurs et 206 pour des propriétaires occupants, 43 dossiers énergie sans diagnostic à domicile).

Volet « énergie »

- 282 diagnostics énergétiques complets ont

été effectués.

- 211 dossiers énergie ont été validés en CLAH (7 diagnostics sur 10 aboutissent au dépôt d'un dossier Anah).
- Le taux de subvention moyen est de 53 %.

Volet « adaptation »

73 diagnostics « autonomie » ont été demandés à l'ergothérapeute.

55 dossiers « autonomie » ont été validés.

Le taux de subvention moyen est de 59 %.

Dossiers « mixtes »

5 dossiers « mixte », c'est-à-dire énergie et autonomie ont été instruits.

Le taux de subvention moyen est de 67 %.

Volet « accompagnement social »

22 ménages ont bénéficié d'un accompagnement social. Ces suivis concernent aussi bien des dossiers énergie (12), d'autonomie (7) ou d'insalubrité (3).

L'accompagnement social mis en œuvre au sein du service habitat s'adresse aux ménages fragilisés par des difficultés connexes à la demande de subvention susceptibles d'empêcher la réalisation de travaux pourtant nécessaires à leurs besoins.



Instruction des permis de construire et des déclarations préalables

Lorient Agglomération assiste 24 communes de l'agglomération dans l'instruction des demandes d'urbanisme dans le cadre de convention de prestation.

9 410 dossiers ont été instruits dans ce cadre en 2018, soit une progression de 2 % par rapport à 2017. Ce chiffre confirme l'évolution constatée entre 2017 (+8,7 %) et 2016. 1 148 logements ont été autorisés au cours de cette année dont la moitié en logement collectif. La taille moyenne des logements est de 90 m², cette surface étant constante depuis 3 ans. Près de 1 500 personnes ont franchi les portes de l'Espace Info Habitat pour faire instruire leur dossier en 2018.



H. COHONNER



F. GALVIEL

Au-delà des situations complexes évoquées, la commission a travaillé également en 2018 sur des sujets proposés par les participants comme la recherche de logements pour les dispositifs d'hébergement gérés par la Sauvegarde 56, le relogement des locataires du Foyer d'Armor en vue de la déconstruction d'un immeuble.

L'accompagnement social de longue durée

L'accompagnement social de longue durée est un dispositif cofinancé par Lorient Agglomération, les bailleurs sociaux du territoire et l'État. Il s'agit d'une intervention spécifique sans durée prédéfinie mise en œuvre par la Sauvegarde 56. L'accompagnement s'adresse à des ménages en rupture de lien avec les institutions (bailleurs, travailleur social...) pour lesquels des difficultés persistantes (dette de loyer, trouble du voisinage...) mettent en péril l'accès ou le maintien dans un logement.

Sur l'année 2018, le dispositif a été conforté et a permis d'accompagner 60 ménages.

Mise en œuvre accélérée du Logement d'Abord

Pour faire face au constat d'un sans-abrisme persistant en France et à une saturation toujours croissante des dispositifs d'hébergement d'urgence dans les territoires, l'État a engagé une réforme structurelle de l'accès au logement à travers un plan quinquennal nommé « Logement d'Abord ».

Face aux enjeux de ce plan, l'État a lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès des collectivités locales pour qu'elles s'engagent dans une mise en œuvre accélérée du « Logement d'Abord ». Lorient Agglomération a été retenue parmi les 24 territoires lauréats pour la mise en œuvre accélérée du plan quinquennal pour le « Logement d'Abord » et la lutte contre le sans-abrisme. ●

Copropriétés

Afin d'accroître la connaissance du parc de copropriétés et de pouvoir engager des interventions de requalification, Audélor assure depuis 2006 la mission d'observatoire des copropriétés. Lorient Agglomération compte 2 716 copropriétés (moyenne de 10 logements par copropriété) dont 328 classées potentiellement fragiles. En 2018, 3 ateliers publics se sont déroulés sur des sujets tels que les projets de rénovation énergétique, les audits, les aides, l'accompagnement et le registre d'immatriculation des copropriétés.

La commission de coordination

La commission s'est réunie 7 fois en 2018 avec en moyenne 16 membres participant aux échanges lors de chaque réunion.

50 situations de locataires en difficulté dans leur parcours logement ont été examinées lors des commissions (35 personnes seules, 8 familles monoparentales, 3 familles avec enfants, 3 couples sans enfant et une colocation). Les échanges et la mobilisation des membres de la commission ont permis 16 relogements dans le parc social avec acceptation de proposition, 3 réorientations vers de l'hébergement (CHRS, ALT, pension de famille...), 2 baux glissants avec accompagnement social de longue durée, 2 maintiens dans le logement, 11 sont toujours en attente de solution (passage récent en commission), 9 ont refusé une proposition de logement, 7 sans suite (ménages qui ne se sont pas saisis des solutions proposées, ne relevant pas de la commission).

Aménagement numérique

Accompagner la transition numérique

Lorient Agglomération accompagne et pilote les projets d'accès au digital sur l'ensemble du territoire communautaire.



14 communes
connectées sur le
réseau privé en fibres
optiques de Lorient
Agglomération

Extension des réseaux de « fibres optiques » sur le territoire de Lorient Agglomération

Lorient Agglomération suit le déploiement du Très haut débit sur le territoire de Lorient Agglomération (fibre et technologies alternatives). Pour 19 communes, ce déploiement est porté par l'opérateur privé Orange et pour les 6 autres c'est Mégalis Bretagne qui coordonne cette mise en place.

Réseau de fibre de l'opérateur Orange

Lorient Agglomération suit les déploiements de l'opérateur. Aujourd'hui l'installation a débuté pour 9 des 19 communes (travaux et raccordement). Fin 2017, environ 30 000 foyers pouvaient bénéficier d'une offre FTTH opérateur sur les 100 000 au total.

Les travaux de génie civil et de fibre optique ont par ailleurs permis de connecter en 2018 la capitainerie du port de Lorient et différents sites de la Sellor.

Réseau de fibre de Mégalis Bretagne

Les 6 communes de l'ancienne communauté de communes de Plouay font l'objet d'un déploiement de fibres optiques dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit porté par la Région, Mégalis et les autres établissements publics.

Le planning des déploiements a commencé en 2017 par les études sur la commune de Plouay et les travaux ont commencé en 2018 pour une commercialisation au deuxième semestre 2019. L'agglomération a demandé, dans le déploiement de cette première phase située sur une partie du nord du centre bourg, l'intégration de la zone d'activité communautaire de Restavy. ●

Deux missions principales concourent à l'accompagnement à la transition numérique par l'Agglomération :

- La mise en réseau des systèmes informatiques des communes-membres de l'Agglomération ;
- Le suivi de l'extension des réseaux de fibres optiques sur le territoire.

Préparation du Schéma territorial du numérique

Après la validation d'un schéma directeur des systèmes d'information en 2017, l'établissement continue sa volonté de suivre et développer la transition numérique du territoire. Pour cela, Lorient Agglomération a élaboré son Schéma territorial numérique construisons un e-territoire, adopté début 2019. Des réflexions ont été menées autour de l'e-administration et la

transformation numérique d'aujourd'hui et de demain avec les communes et les élus.

>> Voir à ce sujet, article p. 26-27

Toujours dans cette démarche d'évolution et d'innovation, Lorient Agglomération a été primée en novembre 2018 aux Interconnectés de Lyon, réseau de territoires innovants, en obtenant le label bronze « territoire innovant » pour son projet autour de la blockchain et la convocation des élus.

Plateforme des services mutualisés

Locmiquélic, en 2018, vient s'ajouter aux 13 autres communes connectées sur le réseau privé en fibres optiques de Lorient Agglomération. Cette connexion leur permet de bénéficier de la mutualisation des moyens informatiques avec Lorient Agglomération.

Système d'information géographique

Accompagner les usages des données géographiques

Le système d'information géographique (SIG) recense des milliers d'informations (sur l'urbanisme, les réseaux d'eau et d'assainissement, les lignes de bus...) indispensables aux collectivités pour leurs projets d'aménagement.

Lorient Agglomération a entamé une démarche de concertation avec les communes afin de les associer à l'accès de son système d'information géographique (SIG). Ce dernier recense en effet des milliers d'informations qui concernent l'urbanisme, les réseaux d'eau et d'assainissement, les lignes de bus, les points de collecte, le patrimoine, les plans topographiques, l'environnement, les équipements, les bâtiments accessibles aux personnes handicapées... Autant de données indispensables aux communes pour leurs projets d'aménagement.



Lorient Agglomération a ainsi ouvert sa base de données aux communes pour qu'elles puissent accéder aux informations géographiques du bien commun. Des rencontres sont organisées pour mettre en place des environnements de consultations. Des espaces sécurisés sont aussi à la disposition des communes pour créer leurs propres espaces de travail. Par exemple, Quéven et Guidel travaillent leurs données d'espaces verts en collaboration avec Lorient Agglomération qui poursuivra cet accompagnement en organisant des ateliers et en préparant des environnements adaptés et conviviaux.

Dans la continuité de la charte de l'information géographique et des usages, Lorient Agglomération et les communes construisent ensemble le socle topographique de manière durable pour développer les usages de demain (3D, BIM, accessibilité, projets d'aménagements, bâtiments, etc.)

Les mutualisations en cours avec les partenaires

Une convention de 5 ans portant sur l'acquisition et le contrôle des données topographiques avec les communes, ENEDIS, GRDF, Morbihan énergies a été achevée en 2018. La gestion des plans de récolements après travaux sur l'ensemble du territoire pour mettre à jour le plan de surface a également été menée.

La gestion des données géographiques et leurs diffusions

Lorient Agglomération a poursuivi le travail de fond sur le développement, la description et la qualification des données :

- L'élaboration d'analyses et la constitution de données thématiques dans le cadre des diagnostics PLU et l'élaboration des règlements graphiques pour les communes en révision.
- La veille méthodologique pour mettre en

œuvre une base de données afin de construire un cadastre solaire et le maintenir dans le temps.

- L'accompagnement dans la reprise des données réseaux humides.
- L'élaboration de bases de données pour les randonnées et les cartographies associées.
- L'évolution du calculateur des itinéraires multimodaux en prenant en compte les différents types de handicap et le réseau de transport.
- La mise à jour et la publication (web, applications) des référentiels et des données métiers propre au pôle ou en collaboration avec d'autres directions de Lorient Agglomération.
- Poursuite des partenariats et des accords avec les grands groupes institutionnels et les GAFA (« Géants du web ») au niveau national sur les données. Par exemple Lorient Agglomération est autorité organisatrice des mobilités (AOM) pilote en matière de mobilité sur transport.data.gouv.fr.

En chiffres

752

fiches descriptives dans le catalogue des données en lien avec des études et des cartographies

25

thèmes de la directive INSPIRE (*Information spatial in Europe*) traités au travers des données des communes et de Lorient Agglomération

500

couches d'informations en gestion

Environ 1 To

de données géographiques en base de données, un volume en constante augmentation

Environ 6 To

de données en stock dont l'évolution se fait par cycle de 3 ans

Déplacements et mobilité

Favoriser la mobilité pour tous

La mobilité constitue un enjeu majeur de l'aménagement du territoire: d'environ 2 déplacements par jour et par personne en 1982, elle est passée à près de 4 en 2005, et près de 4,5 en 2016. Cette mobilité croissante s'est traduite par des pratiques à l'échelle d'un bassin de vie étendu.

L'engagement de Lorient Agglomération se traduit au travers différentes missions: l'organisation du réseau de transports collectifs d'une part, la mobilité et les déplacements d'autre part et enfin l'accessibilité.

Organisation du réseau de transports collectifs

L'organisation du réseau définit la consistance du service de transports collectifs aux usagers et la politique tarifaire. Elle garantit également l'investissement dans les biens nécessaires à l'exploitation (bus, bateaux et équipements techniques tels la billettique ou le système d'aide à l'exploitation-information voyageurs...). Dans ce cadre, Lorient Agglomération pilote de grands projets de mobilité comme le Triskell ou le Pôle d'échanges multimodal de Lorient. L'agglomération s'appuie sur un opérateur à qui elle délègue l'exécution de son service public de transport.

Un nouveau délégataire pour le service public de transports

Désigné lors du conseil communautaire du 17 octobre 2017, RATP Dev a pris en charge l'exploitation du réseau CTRL le 1^{er} janvier 2018. Dès le dernier trimestre 2017, de nombreuses réunions de transfert ont permis une passation en douceur d'un opérateur à l'autre. La prise en main par le nouvel opérateur, s'est confortée tout au long du premier semestre 2018: outre l'apprentissage du travail conjoint et des procédures d'échanges entre Lorient Agglomération et le délégataire, deux projets structurants ont dès lors été initiés. RATP dev a ainsi très vite pris en main la redéfinition du fonctionnement du service dédié aux personnes à mobilité réduite et sa traduction dans un nouveau règlement adopté par le conseil communautaire du 16 octobre 2018. Par ailleurs, la mise en œuvre du nouveau projet d'exploitation dans le cadre de la restructuration du réseau de transport a été formalisée.

Restructuration du réseau de transports collectifs

L'ancienneté de la précédente restructuration, mise en œuvre en 2007 suite à la première phase du Triskell, l'extension du périmètre de l'agglomération





S. CUISSET



F. CALVEL

mération suite à la fusion avec la communauté de communes de Plouay, l'ouverture de la gare de Lorient et les nouvelles possibilités offertes par l'aménagement du pôle d'échanges multimodal, ont conduit la collectivité à engager fin 2015 une réflexion sur l'adaptation de son réseau de transport, conformément aux orientations du Plan de déplacements urbains adopté en 2013 par le conseil communautaire.

Au cours du premier semestre 2018, en parallèle des « réunions sectorielles » d'échanges et de co-construction avec l'ensemble des maires, la méthodologie d'élaboration puis l'architecture du réseau, ont été successivement présentées en bureau communautaire et en conseil des maires. Le réseau a été définitivement arrêté en conseil communautaire du 26 juin.

Le travail conduit en 2018 a permis la mise en service du nouveau réseau au 7 janvier 2019.

>> En savoir plus p. 24-25

Qualité du service et relations aux usagers

La qualité de service du réseau s'apprécie au quotidien, au regard de sa régularité, du confort offert, de la fiabilité de l'information et de la sécurité garantie. Cette qualité de service exige une veille et une action permanente des équipes de Lorient Agglomération et de la CTRL.

En 2018, une trentaine d'arrêts ont été sécurisés. Ce sont ainsi près de 280 sites qui, depuis le début de la campagne de sécurisation des arrêts débutée en 2010, ont bénéficié d'aménagements pour sécuriser les usagers des transports collectifs, ainsi que pour tous les utilisateurs de l'espace public.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, la tarification solidaire a été mise en œuvre sur le réseau. L'année 2017

avait permis de mesurer la pertinence des solutions retenues qui se sont avérées pragmatiques et opérationnelles. En effet, plus de 10 000 personnes abonnées (soit la moitié des abonnés du réseau), bénéficient d'un tarif réduit au regard de leur quotient familial. 88 demandes de dérogations pour de faibles dépassements de seuils ont été formulées et seules 8 se sont vues opposer un refus. 4 580 personnes ont accès au tarif « Solidaire + » réservé aux plus démunis ; la direction des transports a instruit 585 dossiers de demandeurs d'asile. Les demandes d'accès au service dédié aux personnes à mobilité réduite (service PMR) sont restées stables en 2018 avec 271 demandes dont 126 renouvellements et 5 refus pour des personnes ne répondant pas aux critères d'ayant-droit. Ce sont ainsi 379 usagers qui ont utilisé le service en 2018 dont 180 ont opté pour le post paiement de leurs transports (151 en 2017). Depuis 2014, une procédure sollicitant l'avis médical d'ergothérapeutes a été mise en œuvre pour examiner les demandes des personnes ne répondant pas strictement aux critères d'accès au service PMR. Ainsi, 11 dossiers ont été soumis à ces professionnels de santé dont 8 ont donné lieu à des

mis en situation à bord d'un bus pour évaluer les difficultés de déplacement des demandeurs. En matière de dotation de « cartes invitées », il convient de mentionner que, comme en 2017, 2 000 cartes ont été attribuées aux bénévoles du FIL. Les demandes destinées à l'accueil d'échanges scolaires augmentent (39 demandes correspondant à 842 cartes contre 30 demandes correspondant à 734 cartes en 2017), ainsi que les « cartes professionnelles » destinées aux services communautaires (61), à des organismes d'insertion ou d'accompagnement des populations fragilisées à l'usage des transports collectifs (ADAPEI, CHS Charcot, Chiens Guides d'Aveugles...), ou aux porte-drapeaux (45 tous organismes confondus). Des dotations de tickets ont également été effectuées à des associations caritatives pour répondre dans l'urgence à des besoins de transport de familles en grande précarité.

Mise en œuvre du Plan de déplacements urbains (PDU)

Le Plan de déplacements urbains approuvé par le conseil communautaire le 22 février 2013 affiche



Projet de Bus à haut niveau de service (BHNS), Triskell

Les travaux du Triskell, engagés courant 2014, ont encore connu en 2018 une bonne activité puisque près de 2 millions d'euros ont été investis dans ce projet au cours de l'année. Les travaux d'aménagements du dernier tronçon ont débuté sur la commune de Plœmeur. L'avenue Pasteur et le carrefour de Kerjoël, ainsi que la station Saint Mathurin ont ainsi été mis en service, dans leur configuration finale en toute fin d'année 2018.

les ambitions de la collectivité pour gagner la bataille des comportements pour une mobilité plus durable. Document de programmation, il se traduit dans les politiques de l'ensemble des acteurs du territoire. La mise en œuvre du PDU dépasse largement la seule action de l'agglomération qui a cependant la responsabilité de s'assurer de sa bonne prise en compte dans l'ensemble des politiques publiques :

- d'aménagement : révisions et modifications des PLU,
- d'environnement : Agenda 21 et Plan Climat,
- de déplacements : schéma cyclable ou de mobilité douce conduit par les communes, projet de voie verte, observatoire des déplacements piloté par Audelor,
- de tourisme : un travail est en cours sur la création d'une carte des itinéraires vélotourisme et de boucles vélo sur le territoire en lien avec les associations cyclistes volontaires,
- de politique de la ville : participation aux rencontres du programme ANRU sur Lorient et Lanester.

Politique cyclable

Différentes actions ont été menées en faveur du vélo notamment l'instruction ou le paiement des demandes de subventions d'équipements aux communes réalisant des travaux inscrits au Schéma cyclable d'agglomération :

- Caudan, liaison Montagne du salut bourg via Kerantro
- Ploemeur, liaison Plœmeur <> Quéven zone du Mourillon

Le Triskell contribue également à améliorer les cheminements cyclables. Des règles de positionnement des cycles lors de passage des ronds-points à feux ont permis d'autoriser la présence des vélos sur le tracé du Triskell en toute sécurité. Par ailleurs, Lorient Agglomération a mis 30 vélos à la disposition gratuite des étudiants pour l'année universitaire.

Mise en œuvre de Plan de déplacements d'entreprise (PDE)

De grandes entreprises du territoire, parmi lesquelles Naval Group ou le Groupe hospitalier de Bretagne Sud (GHBS), se sont engagées dans la mise en œuvre de Plan de déplacements d'entreprise. Cette démarche consiste à rechercher des solutions alternatives à l'usage de la seule voiture particulière pour se rendre sur leurs sites, prioritairement en

direction des salariés mais aussi de leurs clients ou partenaires. Si elle ne se substitue pas au recours à un bureau d'études qui se charge de l'élaboration d'un tel document, Lorient Agglomération propose d'accompagner la démarche en apportant son expertise avec l'appui de la CTRL.

280 arrêts
de bus sécurisés
depuis 2010

Une démarche forte d'accompagnement a ainsi été initiée en 2018 au sein de la zone d'activité de Kerpont. Les résultats de l'audit indiquent notamment que le covoiturage constitue à 45 % un mode de transport alternatif envisageable. Lorient Agglomération a conventionné avec l'association « EHOP covoiturage + » afin de sensibiliser les salariés de la zone au covoiturage, trouver des solutions d'équipages intra et inter-entreprises, former à l'utilisation de l'outil « Ouest Go ».

Lorient Agglomération conduit par ailleurs son propre Plan de déplacements d'administration (PDA), des actions d'animation, de sensibilisation et de communication ont été menées en



245 points
d'arrêts accessibles
PMR

2018 : création d'un onglet d'information sur intranet ayant pour objectif de faciliter la vie des agents dans leurs déplacements, sensibilisation au covoiturage en partenariat avec EHOP Covoiturage, formation sur la conduite des véhicules électriques de service (vélos et voitures).

L'accessibilité : vers un territoire inclusif

Dans le cadre des nouvelles directives de l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, Lorient Agglomération élabore, avec ses communes-membres, de nouveaux programmes comme les Schémas directeurs d'accessibilité et l'Agenda d'accessibilité programmé (Sd'AP et Ad'AP).

Accessibilité des transports

Dans le cadre de la programmation du schéma d'accessibilité programmé des transports (Sd'AP) les 2 bateaux-bus de la CTRL « Tanguet » et « Talhouant » ont été mis en accessibilité et le nouveau ponton installé quai des Indes à Lorient est désormais accessible aux fauteuils roulants manuels et électriques. Par ailleurs, 245 points d'arrêts sont aujourd'hui accessibles (sur 344 recensés initialement).

Le Triskell et le pôle d'échange multimodal s'inscrivent naturellement dans les équipements accessibles, notamment en proposant une information dynamique aux usagers. Une convention de coopération a été approuvée avec le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) dans le but d'expérimenter la mise en place d'un « service de substitution » pour répondre aux besoins des personnes ne pouvant prendre le bus, tel qu'envisagé dans le projet de loi d'orientation sur la mobilité. Un groupe de travail constitué des membres de la commission intercommunale d'accessibilité s'est organisé afin d'accompagner de leur expertise ce travail durant 2 ans.

Cartographie de l'accessibilité de la chaîne du déplacement

Lorient Agglomération développe depuis 2011 des bases de données décrivant l'évolution de la mise en accessibilité de son territoire. Ces bases de données, adossées à des outils SIG permettent de développer des représentations et des applications spécifiques cartographiques. Une convention de coopération avec le Cerema vise à la standardisation des données à l'échelle nationale en vue de créer un « mappy de l'accessibilité », afin que l'usager en situation de handicap puisse se déplacer sur un territoire de plus en plus élargi.

L'activité de la Commission intercommunale d'accessibilité (CIA)

Au sein de la CIA, des groupes de travail interviennent dans plusieurs domaines pour améliorer l'accessibilité :

- Accès aux événementiels : assistance à la mise en accessibilité des manifestations à la demande des organisateurs, formation des acteurs du festival Interceltique, mise en place d'outils de communication adaptés, accès aux sites, aux services et spectacles, audit et préconisations.
- Accès au tourisme et aux loisirs : poursuite

de la conception d'un guide intitulé « balades confort » à destination des vacanciers pour la saison printemps 2018, labellisation « tourisme handicap » de la Cité de la Voile Éric Tabarly et mise en œuvre de celle du sous-marin Flore à Lorient la Base.

- Accès à l'information : amélioration de l'accessibilité dans tous les supports d'information, transcription des textes du magazine en audio, réalisation de fichiers audio pour mise en ligne sur le site web, traduction des documents et compte rendu de la commission intercommunale pour l'accessibilité, formation des acteurs de la communication et mise en accessibilité du site internet de Lorient Agglomération (partenariat dans la mise en œuvre avec ceciweb formation, membre de la CIA).
- Accès aux espaces et bâtiment : suivi des agendas d'accessibilité, réunions de concertation et préconisations en termes d'usages et d'accès aux services (orientation, ergonomie, signalétique...) sur le Pôle d'échanges multimodal et Quai 9, espace culturel et de loisirs de Lanester.
- Formation / sensibilisation : depuis 5 ans, des formations de sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap sont organisées pour les agents du territoire en contact avec le public (400 agents formés).



Transition énergétique

Consommer moins, consommer mieux l'énergie

Lorient Agglomération est désigné par la loi comme coordinateur de la transition énergétique au niveau du territoire. Pour ce faire, elle a élaboré un nouveau Plan climat air énergie territorial (PCAET), feuille de route pour 6 ans. Il comporte deux volets : un volet atténuation portant sur la réduction de gaz à effet de serre et un volet adaptation aux effets du changement climatique pour rendre le territoire plus résilient.



H. COHONNER

disponibles, en particulier bois, solaire et méthanisation.

La feuille de route est construite autour de 9 orientations déclinées en 30 chantiers, représentant plus de 200 actions opérationnelles à divers stades de mise en œuvre. La première de ces orientations est la mobilisation et l'accompagnement de l'ensemble des acteurs du territoire, chacun portant une partie de la solution à mettre en œuvre. Une orientation est dédiée à l'exemplarité des collectivités sur les bâtiments publics, l'éclairage public, la production d'énergie renouvelable, la commande publique responsable.

Le dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), paru le 8 octobre 2018, rappelle l'urgence d'agir et l'importance de contenir le réchauffement en deçà de 1,5°C pour limiter les risques sanitaires et la disparition des écosystèmes et des espèces. Les territoires ont une importante responsabilité dans les actions à mener. C'est pourquoi la Loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 leur a confié l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux, feuille de route collective pour lutter contre le changement climatique.

Dans cet engagement, Lorient Agglomération assume pleinement son devoir d'exemplarité à la fois sur son patrimoine et avec la plateforme de services énergies qu'elle propose pour accompagner les communes : conseil en énergie partagé (CEP), développement des énergies renouvelables, valorisation des certificats d'énergie (CEE), achat groupé d'énergie. À titre d'exemple, elle a ainsi été certifiée ISO 50001 (système de management de l'énergie) sur tout le traitement des déchets et reçu un prix de la FNCCR pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE).

2018 est la dernière année de la première labellisation Cit'ergie et du contrat d'objectif territorial énergie climat signé avec l'ADEME, dont les résultats ont été atteints. Lorient Agglomération a choisi de renouveler la démarche Cit'ergie pour 4 ans, en coordination avec les communes de Hennebont, Larmor-Plage, Lorient et Ploemeur.

Le plan climat air énergie territorial 2019-2025

Le plan climat air énergie territorial a été arrêté par le Conseil communautaire du 18 décembre 2018 après 2 années d'élaboration. Alors que 2017 a été consacrée à la réalisation du diagnostic et la définition de la stratégie en lien avec le Schéma de cohérence territoriale, l'année 2018 a permis de construire le plan d'action à travers de nombreux échanges.

Les trois secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre sont l'habitat, les transports et l'agriculture. La contribution du territoire à la neutralité carbone visée par la France en 2050, implique d'adopter des objectifs très ambitieux : rénovation complète du parc de bâtiments en 2050, très forte progression du vélo et du covoiturage, développement de toutes les sources d'énergies renouvelables

Expérimentation SOLENN

Le projet démonstrateur *SOLidarité ENergie iNnovation* a été mené sur 4 années auprès de 900 ménages en s'appuyant sur le déploiement des compteurs électriques communicants Linky. L'expérimentation a permis de développer et tester des solutions de suivi des consommations électriques issues du compteur complétées soit par des dispositifs de sous-comptage soit par un accompagnement humain. Pour le réseau, cette expérimentation a également permis de tester une alternative à la coupure totale d'électricité (délestage) en cas de contraintes sur le système électrique.

La clôture de l'expérimentation a été l'occasion pour l'agence locale de l'énergie d'organiser un grand jeu sur le thème de la transition énergétique « L'aventure des Carbonautes ». Plus de 600 joueurs ont ainsi pu être initiés aux éco-gestes du quotidien : fabriquer soi-même ses détergents, trier correctement ses déchets, recycler du papier, créer un hôtel à insectes...



A. FROMENTIN

Développement de la chaleur renouvelable

Lorient Agglomération et l'ADEME ont signé un contrat d'objectif territorial de développement des énergies renouvelables thermiques. Ce contrat permet l'accompagnement technique et financier des communes et entreprises du territoire jusqu'en 2020.

Dans ce cadre, plusieurs études permettant d'évaluer l'opportunité de déploiement des réseaux de chaleurs biomasse ont été réalisées pour les communes ainsi que des études de faisabilité détaillées. Afin de permettre un accompagnement complet, une société publique locale dédiée a été créée en 2018. Elle regroupe 18 actionnaires (Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté et 16 communes) et développe pour leur compte et sur leurs territoires 4 activités principales :

- La structuration et la gestion durable de la filière bois locale,
- Construction de réseau de chaleur avec portage de l'investissement,
- L'exploitation de réseaux de chaleur existants ou construits sous maîtrise d'ouvrage communale,
- La fourniture et livraison de bois énergie.

Plusieurs communes de Quimperlé Communauté et de Lorient Agglomération en 2018 ont sollicité la société publique locale pour construire ou exploiter des réseaux de chaleur biomasse sur leur territoire. Par ailleurs, deux réseaux de chaleur biomasse ont été mis en service à Locmiquélic et à Lanester et sont exploités par la Société publique locale bois énergie.

Construction de centrales solaires photovoltaïques

Le projet d'installation des centrales de production d'électricité photovoltaïques a été finalisé en 2018. Mis en œuvre dans le cadre de l'appel à projet TEPCV (Territoire à Énergies Positives pour la Croissance Vertes), ces 6 installations photovoltaïques produisent une électricité qui est directement et totalement consommée sur les différents sites industriels équipés : Adaoz (Caudan), Kermat (Inzinzac Lochrist), station d'Épuration de Lanester, de Kerolay et de Plœumeur.

Une 7^e installation a été également mise en œuvre sur le toit du dépôt de la recyclerie à Caudan qui est quant à elle entièrement vendue au réseau public électrique.

L'ensemble des centrales de production d'électricité photovoltaïque exploitée par Lorient Agglomération totalise 4 300 m² de panneaux pour une production de 810 000 kWh/an soit 160 000 € par an.

À noter la mise en service, fin 2018, par la SEM XSEA sur le bunker K2 d'une ferme solaire de 20 000 m². Une partie de l'investissement nécessaire ayant été couvert par un financement participatif et citoyen. ●



D. ROFFERS

Zoom

Exemplarité de Lorient Agglomération

- Une facture énergétique globale contenue à 1,50 M€ malgré l'agrandissement du périmètre et les hausses successives du prix de l'électricité et du gaz naturel.
- 40 000 €/an d'économies réalisés sur la facture d'électricité grâce à l'installation en 2018 de pompes à haut rendement énergétique dans les usines d'eau potable de Coët er ver et d'eau brute de Kéréven.
- 16,6 % des consommations de chaleur du patrimoine globale de l'agglomération sont couvertes par des énergies renouvelables, bois énergie et solaire thermique principalement.
- 11,7 % des consommations électriques du patrimoine global de l'agglomération sont couvertes par de l'électricité photovoltaïque produite sur les équipements.
- 16 communes souscrivent au Conseil en énergie partagé (CEP) permettant de faire une économie jusqu'à 3 €/par an par habitant sur le budget des communes.
- 502 000 € de certificats d'économies d'énergie ont été vendus dont 60 % redistribués aux 23 communes et autres partenaires, les 40 % restant revenant à l'agglomération pour des travaux d'économie d'énergie réalisés sur son patrimoine.
- 20 communes, 12 CCAS et 12 partenaires souscrivent à l'achat groupé d'électricité et de gaz naturel piloté par l'agglomération.



H. COHONNER

Gestion des déchets

Un territoire exemplaire

Lorient Agglomération propose à ses habitants une collecte sélective poussée afin de favoriser au maximum le traitement et la valorisation des déchets produits. Elle organise notamment une collecte en porte à porte des biodéchets, lui permettant de se distinguer au niveau national pour sa gestion exemplaire.

Lorient
Agglomération
obtient le titre
« Territoire économe en
ressources »
en 2018



S. LOREC

Lancé par l'ADEME en 2014 dans le cadre du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, le label « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » a été octroyé à Lorient Agglomération pour 3 ans, à la suite du programme local de prévention (2009-2015) et en articulation avec son plan climat. Avec la labellisation, Lorient Agglomération a souhaité dépasser le seul cadre de sa compétence obligatoire « Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ». Le programme d'actions conduit entre 2016 et 2018 avec le soutien financier de l'ADEME a ainsi permis d'associer élus, associations de consommateurs et de protection de l'environnement, institutionnels, représentant d'entreprises, chambres consulaires (CCI, CMA, chambre d'agriculture) et citoyens (défi

zéro déchet) autour d'un projet de territoire dynamique et innovant.

Des objectifs ambitieux avaient été fixés en termes de réduction de la production mais aussi de valorisation des déchets ménagers et assimilés produits à l'échelle des 25 communes de l'Agglomération :

- Réduire la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) de 10 % par habitant en 10 ans.
- Diminuer de 30 % les déchets non dangereux et non inertes stockés d'ici 2020.
- Augmenter la valorisation matière, notamment organique afin d'orienter vers ces filières 55 % des déchets non dangereux, non inertes mesurés en masse.

Au-delà des objectifs généraux, le programme d'actions a permis de conforter des changements structurels importants dans la collecte et

la valorisation des déchets mais aussi de lancer de nombreux nouveaux chantiers autour de l'idéal du « Zéro déchet, Zéro gaspillage » : ne pas gaspiller, limiter au maximum la production de déchets, réemployer localement, valoriser en respectant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, limiter au maximum l'élimination et s'engager dans des démarches d'économie circulaire dans un mouvement de gouvernance participative.

Pour poursuivre cette dynamique de réduction de la production de déchets sur le territoire, Lorient Agglomération a candidaté à l'appel à projets « Territoire Économe en Ressources » lancé par l'Ademe début 2018. Le dossier de la collectivité a été retenu courant de l'été. Une nouvelle feuille de route a ainsi été définie sur la période 2019 à 2021.

Diminution des fréquences de collecte des déchets ménagers résiduels

Au 1^{er} janvier 2017, 9 communes regroupant 23 000 habitants au nord du territoire avaient déjà vu la fréquence de collecte des déchets ménagers et assimilés diminuée. En 2018, ce programme a été étendu et la collecte est assurée désormais une fois tous les 15 jours pour 5 autres communes, représentant 54 500 habitants à Brandérion, Languidic, Inzinzac-Lochrist, Caudan et Quéven.

La baisse de fréquence et la distribution de nouveaux outils de collecte améliorent véritablement les résultats des collectes séparatives, avec -25 % de déchets résiduels, +24 % d'emballages, +30 % de biodéchets la première année. Ces diminutions de fréquence sont le fruit d'un long travail des services (communication, enquête, préparation et distributions de bacs, préparation des nouveaux circuits...). Ce programme se poursuit en 2019 sur les communes de Port-Louis, Riante, Locmiquélic et Hennebont.

161 kg/an/hab
de déchets en moyenne
en 2018



Évolution des tonnages collectés en 2018*

Tonnages Lorient Agglomération	TOTAL 2017	TOTAL 2018	ÉVOLUTION EN % 2017-2018	RATIO PAR HABITANT (KG)
D.M.R. (déchets ménagers résiduels)	34 641	33 353	-3,7 %	161
Principales collectes sélectives	31 734	32 134	1,3 %	155
Verre	9 516	9 540	0,3 %	46,0
Biodéchets	7 718	7 531	-2,4 %	36,3
Emballages	10 161	10 959	7,9 %	52,9
Papier	4 339	4 103	-5,4 %	19,8
Carton	382	403	5,5 %	1,9
Principaux flux déposés en déchèteries	52 339	52 987	1,2 %	256
Déchets végétaux	18 502	19 410	4,9 %	94
Gravats	14 897	14 123	-5,2 %	68
Non recyclables	5 889	6 555	11,3 %	32
Bois	4 484	3 995	-10,9 %	19
Ferraille	2 671	2 487	-6,9 %	12
Carton	1 229	1 234	0,4 %	6
Déchets d'équipements électriques et électroniques	1 726	1 830	6,0 %	9
Mobiliers usagés	2 565	2 953	15,1 %	14
Déchets dangereux	376	401	6,6 %	2
TONNAGES TOTAUX	118 714	118 474	-0,2 %	572

* données provisoires à la date de parution du rapport d'activité.

L'année 2018 est à nouveau marquée par une baisse de la quantité de déchets résiduels collectés en porte à porte (-3,7 %) et une augmentation notable des emballages avec près de +8 % sur une année. Le geste de tri s'amplifie et des efforts sont observés, même si le tri des biodéchets peut encore nettement progresser, notamment en zone urbaine (-2,4 %).

Avec une production moyenne de 161 kg par an et par habitant, Lorient Agglomération se situe parmi les collectivités les plus performantes de France pour sa strate de population (contre 209 kg/an/hab. en 2016 à l'échelle de la Bretagne).

L'année 2018 est marquée par une baisse de -750 tonnes des quantités de gravats collectés (-5,2 %).

À noter également que le durcissement des critères de tri du flux bois (-11 %) entraîne un détournement des matériaux moins nobles, tels que les bois compressés, vers la benne des déchets non recyclables (+11 %).

Au global, le cumul de l'ensemble des flux collectés par le service public reste stable en 2018 avec 572 kg par an et par habitant (-0,2 %), un ratio comparable au niveau national mais nettement inférieur aux 681 kg à l'échelle bretonne en 2016.



Les actions zéro gaspillage, zéro déchet

Opération « Entreprises témoins »

18 entreprises ont été accompagnées pour la mise en œuvre d'actions simples sur la prévention, la réduction de leurs consommations de matières premières, d'eau et d'énergie et de déchets. Cette démarche a permis de démontrer que des économies financières sont facilement réalisables avec l'amorçage d'une nouvelle dynamique territoriale autour de l'économie circulaire.

Foyers témoins vers le zéro déchet

Une seconde opération de l'expérimentation a permis d'accompagner 30 foyers volontaires pour entamer une démarche de réduction de leurs déchets. Au global, les foyers participants sont ainsi parvenus à diminuer de 29 % leur production de déchets grâce à l'application d'écogestes.

Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires

6 classes pilotes et le lieu de restauration auxquelles elles sont rattachées ont bénéficié d'un accompagnement. Ce sont ainsi les convives issus de 11 écoles primaires, mais également de 2 collèges et de 10 maternelles qui ont pu bénéficier des actions mises en place, d'une part par les professionnels de la restauration, mais aussi par le biais d'une sensibilisation proposée aux classes pilotes, soit environ 2 400 élèves.

Au terme de cette première phase, l'objectif est atteint avec une réduction du gaspillage alimentaire de 29 % en moyenne en termes de poids de déchet et 25 % en termes de coût direct (matières premières).



F. GALVIEL

Amélioration continue des déchèteries

La nouvelle déchèterie d'Hennebont a ouvert au printemps 2018. Si cet équipement offre la possibilité de trier et de collecter de nombreux flux, il permet aussi aux usagers un accès sécurisé et plus aisé aux différentes filières, en particulier par un dépôt au sol des végétaux et des gravats. De même, et pour moderniser progressivement l'ensemble du réseau des déchèteries de Lorient Agglomération, la déchèterie de Caudan a été fermée un mois après l'ouverture d'Hennebont. Des travaux pour une réhabilitation complète ont été lancés sur une emprise 4 fois supérieure de 13 000 m². Sa réouverture est programmée pour juillet 2019. Pendant cette phase de travaux, une plateforme permettant d'accueillir uniquement végétaux et gravats a été ouverte à proximité, à Caudan, ZI de Kerpont – Kergoussel. Parallèlement, les dernières bennes Ecomobilier finissent d'être installées sur l'ensemble des 13 déchèteries (Groix en juillet puis Languidic et Bubry en octobre 2018), permettant une progression de +15 % des tonnages triés et collectés sur une année, soit 14 kg par an et par habitant.

La recyclerie « Le comptoir du réemploi »

Les ateliers de la recyclerie se sont restructurés en 2018 dans la perspective de pouvoir accueillir à l'avenir des animations à l'année sur le savoir-faire. Les tonnages collectés en déchèterie ou à domicile ne cessent d'augmenter : 527 tonnes en

2017 et 583 en 2018. 498 interventions à domicile ont été effectuées en 2018 (principalement à Lorient et Lanester). Le chiffre d'affaires dégagé par la boutique du Comptoir du réemploi est de 332 000 € en 2018. Depuis sa création en 2015, plus de 70 personnes en parcours d'insertion ont été accompagnées grâce au projet de la recyclerie, dans les ateliers ou en boutique. ●



H. COHONNER

Eau et assainissement

Exploitation des réseaux et service aux habitants

Depuis 2012, Lorient Agglomération gère les installations d'eau potable et d'assainissement de son territoire, du prélèvement à la source, au traitement des eaux usées en passant par l'exploitation des réseaux.

Ces compétences s'exercent avec pour objectifs principaux la qualité de l'eau distribuée aux habitants et la préservation des ressources et du milieu naturel.



L'année 2018 aura été marquée par les reprises en régie directe de l'exploitation des services d'eau et d'assainissement de l'île de Groix. Par ailleurs, plusieurs marchés d'exploitation ou délégations de service eau potable et assainissement ont pris fin au dernier trimestre 2018.

Accueil des usagers

L'accueil des usagers des services d'eau potable et d'assainissement de Lorient Agglomération est réalisé par 4 agents qui prennent en charge l'accueil physique des usagers à la Maison de l'Agglomération, les appels ainsi que les demandes transmises par courriel. 323 communications téléphoniques sont ainsi traitées chaque semaine (soit +8,70% d'appels), tandis que 6 800 personnes sont reçues à l'accueil de la Maison de l'Agglomération chaque année. Par ailleurs, les envois de données par courriel s'intensifient nettement depuis ces 3 dernières années. De plus 8 563 abonnés ont opté pour une gestion mensualisée de leurs factures d'eau et d'assainissement, soit une augmentation de +12% par rapport à 2017.

Zoom

Transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »

Les lois MAPTAM et NOTRe ont entériné le transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » des communes membres vers l'agglomération. Il faut entendre « gestion des eaux pluviales urbaines » comme gestion des eaux pluviales « dans les zones urbanisées et à urbaniser », ainsi définies par un document régissant l'urbanisation de la commune (PLU notamment).

Des études menées par l'agglomération en 2017 ont permis de définir le périmètre d'intervention de l'agglomération ainsi que les modalités de mise en œuvre techniques et financières de ce transfert.

Ainsi, les ouvrages, réseaux et équipements affectés à l'exercice de cette compétence ont été mis à la disposition de Lorient Agglomération par les communes-membres, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les communes restent quant à elles compétentes en matière de gestion des eaux pluviales non urbaines.

Enfin, Lorient Agglomération a décidé de confier à ses communes-membres la gestion, l'exploitation et l'entretien des biens affectés à l'exercice de la compétence par le biais de conventions signées avec chacune d'entre elles.

Lorient Agglomération, en lien étroit avec les communes, engage les opérations d'investissement sur le patrimoine transféré.



Instruction des dossiers d'urbanisme et demandes de travaux

Plus de 8 000 déclarations de projets de travaux (DT) ou déclaration d'intention de commencement de travaux ont été traitées en 2018 par le bureau d'études et travaux (4 910 en 2017, 4 102 en 2016). Par ailleurs 1 644 dossiers d'urbanisme ont été instruits (certificats d'urbanisme, déclaration préalable, permis d'aménager, permis de construire, avant projets). Le transfert de la compétence « eaux pluviales urbaines » a accru la charge liée à ces traitements.

Exploitation eau potable

Travaux sur les ouvrages

Des travaux sur des ouvrages structurants d'eau potable ont été réalisés ou ont démarré :

- Réhabilitation des groupes de pompage d'eau brute et d'eau traitée de l'usine de production d'eau potable de Coët Er Ver à Hennebont et des groupes de pompage d'eau brute de la station de Kereven à Pont-Scorff. Cette dernière opération a consisté à repenser chaque installation de pompage afin d'optimiser la consommation énergétique et d'améliorer l'exploitation tout en conservant la pleine capacité de fonctionnement.
- Reprise des travaux d'étanchéité du dôme du réservoir des 4 chemins à Larmor Plage ;
- Construction d'une nouvelle unité de production d'eau potable à Créhal à Groix et

attribution des marchés de travaux (usine 2 861 098,50 € HT attribué à CNR Construction et réseaux 435 835 € HT attribué à SPAC).

Travaux sur réseaux

Parmi les chantiers, établis en concertation avec les communes, on peut notamment citer :

Travaux sous-traités aux entreprises (12,8 km de réseaux renouvelés) :

- À Caudan : rue Le bail et des châtaigniers,
- À Hennebont : les rues Picasso, Flaubert et Rousseau ainsi que le secteur de Ty More et du Baigno,
- À Inguiniel : rues des Mandarins, des ajoncs et de Kerhouët à Manérédo,
- À Inzinzac-Lochrist : impasse Julien Legrand, Rue Herrio et route de Plouay,
- À Languidic : rue du moulin,
- À Locmiquélic : rue Léon Blum,
- À Cléguer : chemin de la Colline Ste Anne,
- À Guidel : le secteur de Kerbigot et la rue des prêtres,
- À Lanvaudan : extension du réseau pour alimenter le village de Kerhiec
- À Lorient : rue de Carnel,
- À Plœmeur : les secteurs de Kerlir, Lomener, Kerjoël et St Maudé,
- À Plouay : rues de Lann Justice, Hélène Le Chaton et rue des châtaigniers.

Travaux réalisés en régie (pose de canalisations ou leur tubage et reprise de branchements) :

- À Lorient : avenue de la Marne, rue de Carnel,

rue de Kerguestenen, rue Schoelcher, rue du Commandant Cassard, rue de St Maudé, rue Joseph Henaff, rue de Kerlir, rue du Commandant Marchand, rue Trantinian, rue Soubirou, rue du 62^e RI,

- À Lanester : avenue Jean Jaurès,
- À Port Louis : rue du Mezat.

Renouvellements de compteurs

Les renouvellements ont été intensifiés sur le secteur exploité en régie : 1 454 compteurs d'eau potable en habitat collectif répartis sur Lorient et Lanester ont été renouvelés sur les 8 000 arrivant en fin de vie au bout de 15 ans d'exploitation.

- Renouvellement de 1 454 compteurs d'eau potable en habitat collectif, sur les 8 000 compteurs arrivant en fin de durée de vie (15 ans) sur Lorient et Lanester ;
- Renouvellement de l'ensemble des 2 600 compteurs de l'île de Groix par des compteurs communicants (radiorelève).

Distribution d'eau potable

Au regard des analyses pratiquées au titre de la surveillance des réseaux et des usines de production, la qualité de l'eau distribuée s'est avérée conforme à la réglementation en vigueur tout au long de l'année. Suite aux travaux entrepris sur les réseaux, la distribution continue de s'améliorer sur la commune de Plœmeur. Par ailleurs, la canalisation d'adduction d'eau reliant Lorient à l'usine de Beg Minio à Plœmeur a été mise en service.



S. CUISSET

Exploitation assainissement

Réseaux gérés par la régie

Des travaux ont été entrepris en 2018 sur les réseaux d'assainissement :

- 157 branchements ont été créés sur les réseaux de collecte (- 20 % par rapport à 2017) ;
- 14 réparations de branchement ont eu lieu sous le domaine public (+2 par rapport à 2017) ;
- 12 réparations ont été réalisées en urgence (gravitaires et refoulement) ;
- 126 tampons ont été remplacés (120 en 2017) et 101 reprises de scellement effectuées ;
- Les interventions curatives sont en recul (534 pour 624 en 2017) pour revenir au niveau de 2016 (538). Les interventions d'astreinte progressent fortement (160 pour 99 en 2017 et 104 en 2016) ; on dénombre 23 points noirs sur les réseaux (intervention plus de 2 fois par an) ;
- Les interventions préventives ont concerné un linéaire de 40 km de réseau en hydrocurage et

1396 actions ont été engagées sur les ouvrages (157 en station d'épuration et 1239 sur les postes de relevage).

Stations d'épuration et postes de relèvement exploités par la régie

Le fonctionnement des stations d'épuration et les résultats des traitements sont satisfaisants. Les normes de rejet sont respectées hormis sur quelques unités pour des raisons directement liées au type même de traitement. Aucun incident majeur sur les ouvrages n'a ainsi marqué l'année 2018.

La pluviométrie mesurée sur la station de Lanester entre 2017 et 2018 a été plus importante passant de 794 mm en 2017 à 900 mm en 2018. Ce phénomène a fortement impacté les volumes reçus sur l'ensemble des stations (augmentation globale de 20 %).

Contrôles de raccordement

1 707 contrôles de branchements dont 212 contre-visites ont été réalisés en 2018 (1 654 en 2017 soit + 3,2 %) : 59 branchements neufs, 1 428 ventes immobilières et 8 contrôles à l'initiative de la Direction préalablement à des travaux sur les réseaux.

Assainissement non collectif

418 contrôles de conception de filières ont été réalisés en 2018 (399 en 2017). Ces contrôles ont pour origine des certificats d'urbanisme, des permis de construire, des déclarations préalables ou des demandes de réhabilitation.

188 contrôles de réalisation ont été réalisés en 2018. 1 592 installations ont reçu la visite de techniciens pour le contrôle périodique de fonctionnement. 200 contrôles ont été effectués dans le cadre des ventes ont par ailleurs diminué (247 en

2017). Un 4^e programme de réhabilitation groupée a été lancé en 2018 sur 64 filières. Les aides restent au même niveau que lors du 3^e programme à savoir 60 % sur un plafond de 8 500 € TTC.

Études et travaux

La programmation des travaux sur réseaux d'assainissement est établie en concertation avec les communes.

6,4 km de réseaux d'eaux usées ont été réhabilités à Brandérion (Place de la mairie), à Caudan (rues Landais et Le Bail), à Hennebont (rue Camille Porsche, rues Joffre, de la Résistance et du Puits Ferré), à Inzinzac-Lochrist (rue Julien Legrand), à Lanester (rues Trudaine, Chappe et Lavoisier, Parc des Expositions), à Port-Louis (rues Guiheneuc et Crozet), à Guidel (rue des Prêtres), à Larmor-Plage (avenue Jules Le Guen), à Plœmeur (secteur Kerjoël), à Lorient (rues Carnel et Dunant), à Pont-Scorff (place de la Maison de Princes) et à Plouay (extension de Kernivinen et Rue Hélène Le Chaton).

Des postes de refoulement des eaux usées ont également été réhabilités à Plœmeur (Stole, Keryan et Caudric) et à Guidel (Mélèzeven).

Concernant les ouvrages d'eaux pluviales, des travaux de renouvellement ou d'extension des réseaux ont été entrepris à Guidel (rue des prêtres), à Larmor-Plage (avenue Jules Le Guen), à Lorient (rue de Kerjulaude, Quai de Rohan et réparation avenue de la Marne), à Plouay (rue Hélène Le Chaton et secteur Châtaigniers Kerspern), au centre-bourg de Brandérion, à Bubry (St Yves), à Caudan (secteur Martenot et zone de Kerpont), à Hennebont (rues de la Résistance, Joffre, Puits Ferré), à Riantec (giratoire Allende, Place de la mairie et impasse du Presbytère) et création de réseaux sur l'ensemble de l'île de Groix. Un bassin de rétention a par ailleurs été créé à Quéven.

Des travaux ont été entrepris sur des ouvrages structurants comme la station d'épuration de Guidel (augmentation de la capacité à 18 000 équivalents habitant) ainsi que les stations d'épuration de Groix avec la mise en place d'une filière de déshydratation des boues et l'optimisation de la filière eau au Gripp.

L'étude de schéma directeur d'assainissement collectif sur les 25 communes du territoire (étude prévue sur 2 ans confiée à Artélia) s'est poursuivie en 2018 en même temps que la réalisation des études pour la révision des zonages d'assainissement des eaux pluviales et/ou des eaux usées de Lanvaudan, Groix, Calan, Quistinic, Plœmeur. Par ailleurs les révisions des zonages des eaux usées de Brandérion et Pont Scorff ont été adoptées. ●

6 800 usagers
reçus chaque année
à l'accueil de l'eau

Environnement et développement durable

L'Agglomération, chef de file pour le développement durable

La préservation de l'environnement et du cadre de vie est une compétence stratégique exercée par l'Agglomération en tant que chef de file.



La protection et la valorisation des paysages et du patrimoine, la prévention des risques d'inondation, d'érosion côtière et de submersion marine, le programme d'éducation et les actions de sensibilisation à l'environnement, la gestion des espaces naturels d'intérêt communautaire sont autant de stratégies mises en œuvre pour préserver le patrimoine naturel et le cadre de vie des habitants.

Prise de compétence GEMAPI

L'année 2018 est marquée par l'organisation des services pour la prise de compétence sur la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) et l'accueil d'une partie des personnels des syndicats des bassins

versants du Scorff et du Blavet.

Lorient Agglomération poursuit son adhésion aux structures porteuses des SAGE (Schémas d'aménagement et de gestion des eaux), chargées de la planification et des prescriptions réglementaires, à l'échelle des bassins versants. Le transfert de compétence a impliqué une reprise partielle des mesures de suivis de qualité de l'eau sur le bassin versant du Scorff (suivi physico-chimique, pesticides, cyanobactéries et suivi biologique) ainsi que leur bancarisation sur base de données.

En parallèle de ce transfert, la réflexion sur la mise en œuvre d'un observatoire de l'eau de la rade et de la petite mer de Gâvres a pu être réactivée. Cette réflexion s'est axée principalement sur le périmètre à adopter et sur les indicateurs

pertinents à prendre en compte. L'année 2019 devrait permettre de voir ce projet se concrétiser.

Validation du Contrat territorial de bassin du Scorff

Après validation en mai 2018 en Commission locale de l'eau du SAGE Scorff, le contrat territorial de bassin versant du Scorff 2018 – 2022 a fait l'objet d'une délibération unanime en juin 2018. Ce contrat, désormais porté par les EPCI du bassin versant avec Lorient Agglomération comme chef de file, met en œuvre un programme d'actions opérationnelles visant à atteindre et garantir le bon état des masses d'eau sur ce territoire.

Il comporte des actions en matière de lutte contre les pollutions diffuses agricoles ou urbaines, de



Actions GEMAPI en bref

- Poursuite des actions Breizh Bocage sur le Scorff, lancement d'un nouveau marché de travaux pour 2018-2019 et prospective sur l'ensemble du territoire de l'agglomération,
- Mise en œuvre de nombreuses actions sur les pollutions diffuses urbaines dont la semaine des alternatives aux pesticides et le suivi des pratiques de désherbage dans les communes,
- Sur le Ter, étude de continuité des différents ouvrages présents sur les étangs en groupement de commande avec la Ville de Lorient. Un scénario d'aménagement a été retenu pour des travaux qui devraient débuter en 2020,
- Sur la Saudraye-Fort Bloqué, l'étude bilan lancée a permis de déterminer les leviers de déblocage en vue d'un prochain programme qui sera défini en 2019,
- Pour le Ter et le Scorff, un programme d'action sur les milieux aquatiques est en voie de validation et sera intégré par avenant au contrat territorial du Scorff.



R. H. D.

lutte contre le ruissellement au travers de Breizh Bocage, de gestion des milieux aquatiques, d'animation et de sensibilisation.

Le bilan du contrat territorial du Blavet 2014/2018 a été quant à lui mené en 2018 par le Syndicat de la Vallée du Blavet. Un nouveau contrat en co-maîtrise d'ouvrage avec Lorient Agglomération sera rédigé en 2019.

Missions de conseils ou d'expertise

Parmi les études engagées au titre de la GEMAPI, on retiendra notamment :

- La poursuite de la réflexion sur l'alimentation en eau du golf de Quéven et la restauration des continuités écologiques avec des travaux de recherches en eau par forage qui démarreront début 2019,
- La réflexion engagée sur les continuités écologiques du Parc d'eau Vive d'Inzinac Lochrist et des problématiques d'érosion de berges,
- La réflexion engagée vers une consommation de zéro produit phytosanitaire sur les espaces gérés par l'établissement.

Définition du système d'endiguement

L'étude pour recenser et analyser les ouvrages de protection du littoral de Lorient Agglomération initiée en mai 2017 a préconisé une liste d'ouvrages à prendre en charge dans le cadre du volet de prévention des inondations. Lorient

Agglomération est désormais responsable de la gestion de 9 ouvrages littoraux :

- le système d'endiguement du Boulevard Normandie-Niemen (Lanester),
- les aménagements hydrauliques du Riant (Riantec),
- le système d'endiguement de Gâvres (digues et épis),
- le système d'endiguement de l'anse du Stole (Ploemeur),
- les aménagements hydrauliques de l'anse de Stervins (Riantec),
- le système d'endiguement de Pen-Mané (Locmiquélic),
- le système d'endiguement de l'anse du Driasker (Port-Louis),
- le système d'endiguement de l'anse de Kerguelen (Larmor-Plage),
- le système d'endiguement de la Nourriguel à Larmor Plage (digues et épis).

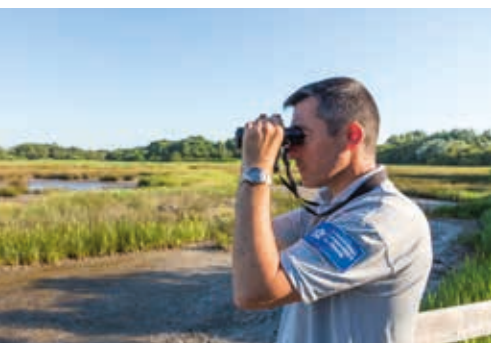
En amont de cette validation, le dernier trimestre 2018 a permis de déterminer les modalités pratiques de transfert de gestion des ouvrages et préparer les cahiers des charges des marchés nécessaires pour l'établissement des études de dangers de chaque ouvrage. En préparation de la gestion en 2019 des 9 ouvrages du système d'endiguement, un protocole de suivi et d'entretien a été établi pour chacun des ouvrages.

Littoral

Surveillance et entretien d'ouvrages, protection du littoral à Gâvres

À Gâvres, une veille météorologique et un suivi des profils des plages au droit des ouvrages aménagés en 2012 par Lorient Agglomération sont assurés. Plusieurs interventions ont consisté à désengorger l'épi Est en sable. La pression sédimentaire accumulée pendant les événements de haute énergie a pu ainsi être réduite.

Depuis 2015 et dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Bretagne Sud, des campagnes de mesures hydrodynamiques et morpho-sédimentaires sont menées sur la grande plage de Gâvres. Ce suivi permet d'améliorer la connaissance du fonctionnement de la plage in situ et de formuler des propositions d'amélioration. La modélisation hydro sédimentaire réalisée en 2018 a permis de dimensionner précisément les aménagements à réaliser consistant en la pose d'épis en rondin de bois et de ganivelles en haut de plage ainsi qu'en la réduction des épis existants au centre et à l'Est de la plage. L'opération de réduction des épis a été réalisée en septembre 2018 et le reste des aménagements du site programmés en 2019.



F. GUILVÉL S. CUISSET

Natura 2000

Natura 2000, réseau européen de sites naturels, terrestres et marins, qui concilie la préservation de la nature et les activités humaines, dans une logique de développement durable. 7 sites Natura 2000 sont répertoriés sur le Pays de Lorient dont deux pour lesquels Lorient Agglomération est opérateur local : « Rivière Laïta, pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec » et « Rade de Lorient ». Lorient Agglomération et la commune de Groix sont opérateurs conjoints pour le site Natura 2000 « Île de Groix ».

Dans ce cadre, le document unique de gestion du site Natura 2000 « Île de Groix » a été finalisé et validé en 2018. Conformément aux recommandations nationales de l'Agence Française de la Biodiversité, il associe le document d'objectifs du site (partie terrestre et partie marine) et le plan de gestion du Conservatoire du Littoral. Ce document élaboré en partenariat avec l'Agence française de la biodiversité, le Conservatoire du littoral, et la commune de Groix comprend l'état des lieux écologique et socio-économique, les enjeux écologiques terrestres, les objectifs opérationnels et les mesures de gestion rédigées sous forme de fiches-actions.

Patrimoine naturel et biodiversité

Lorient Agglomération assure en régie la gestion de neuf sites désignés d'intérêt communautaire et correspondant à une superficie cumulée de plus de 465 hectares. Les équipes de Lorient Agglomération mènent quotidiennement des actions de protection et de préservation des richesses patrimoniales et paysagères auxquelles s'ajoutent, à la faveur de l'accueil du public, des tâches d'entretien, de propreté, de maintenance et de réalisation de petits aménagements. Certaines opérations sont aussi dévolues à la sécurité du public.

Littoral Guidel-Plœmeur

Les missions consistent essentiellement au maintien et bon fonctionnement des dispositifs de mise en défens des espaces fragiles (dunes et falaises), et des dispositifs de confort et de canalisation du public sur les cheminements, les



F. CALVEL

Zoom

Surveillance des zones de baignade

Durant les mois de juillet et août, Lorient Agglomération assure la surveillance de 16 zones de baignade déclarées d'intérêt communautaire sur son littoral. Cette mission nécessite chaque jour la présence de 55 nageurs sauveteurs, répartis sur les postes de secours des communes de Gâvres, Groix, Guidel, Larmor-Plage, Plœmeur et Port-Louis. Pour répondre à ce besoin, Lorient Agglomération signe des conventions de mise à disposition de personnel avec la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Durant l'été 2018, 2 133 interventions ont été réalisées sur l'ensemble des postes de secours. Les sauveteurs ont porté assistance à 67 baigneurs, traité 26 accidents graves (fracture, entorse, luxation, hémorragie) et 17 malaises sur la plage. En raison de la gravité de leur état, 38 personnes secourues ont fait l'objet d'évacuation en milieu médical. 41 opérations d'assistance à bateaux, planches et kite surf ont également été assurées.



M. RAPILLARD

accès plage et/ou piste vélos-piétons, et sur les aires de stationnement.

Des travaux relatifs à la reconquête des milieux ont été menés :

- Arrachage récurrent de plantes envahissantes,
- Poursuite, dans le cadre de contrats Natura 2000, des travaux de restauration de la dune grise aux abords du Fort du Loc'h,
- Poursuite du pâturage extensif sur le site de Beg Er Lann à Plœmeur et propriété du Conservatoire du littoral dans l'objectif de maintenir la lande à un stade pionnier,

Parc Océanique de Kerguelen

En 2018, le plan de gestion élaboré sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire du littoral, en concertation avec la commune de Larmor-Plage, quelques usagers et des associations environnementales, a été mis en œuvre pour une période de 10 ans.

D'importants travaux de réfection d'une passerelle permettant une continuité de cheminement sur une zone humide au nord du site ont été réalisés.

Rives du Ter

En 2018, un effort particulier a été réalisé sur la lutte contre les espèces invasives végétales, et plus particulièrement contre les Lauriers Palme et Sauce qui tendent à coloniser les boisements.

La présence du Pic Mar a été signalée sur le site (liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine).

Coët Létune

Il est recherché sur ce site un maillage équilibré entre milieux ouverts (non arborés), fermés (arborés), et milieux intermédiaires (fourrés) favorables à l'accueil des oiseaux du bocage. En 2018, 2 poneys de race rustique (Dartmoor) sont venus compléter le cheptel de Lorient Agglomération. En mai 2018, la linotte mélodieuse, le bruant jaune, le tarier pâtre, et la fauvette des jardins ont été observés nidifiant sur le site.

Domaine du Lain et étang du Verger à Gestel

La gestion appliquée au Domaine du Lain relève de la gestion différenciée, celle de l'Étang du Verger relève de la gestion conservatoire, mais intègre dans les deux cas, l'accueil et le bien-être du public. Des travaux de restauration des sentiers ont été réalisés dans le respect des milieux environnants et des paysages, sur le site de l'Étang du Verger. Des actions de préservation de la biodiversité sont menées, notamment la gestion de zones humides.

Domaine du Bunz et Île de Locastel

Des méthodes en gestion différenciée sont appliquées sur ces sites afin de mettre en valeur



les vastes échappées visuelles constituées de pelouses ceintes d'arbres remarquables. Jardins d'agrément et massifs complètent ce paysage.

Site de la Petite Mer de Gâvres

Des opérations courantes de gestion (entretien des cheminements, maintenance du mobilier) sont menées. Sur le site du Marais du Dreff en particulier, des actions de lutte contre les plantes invasives sont mises en place avec le pâturage d'ovins et caprins ou l'arrachage de *Baccharis halimifolia*.

Sensibilisation au développement durable

En 2018, Lorient Agglomération a réalisé le bilan de l'Agenda 21 en 3 grandes étapes : actualisation de la stratégie de développement durable de Lorient Agglomération au regard des évolutions constatées depuis 2012, évaluation stratégique des 21 chantiers et bilan de l'état d'avancement des objectifs ainsi que la valorisation, sous forme de vidéos de 5 actions emblématiques réalisées de 2012 à 2018.

Études stratégiques pour la préservation de la biodiversité

Conformément aux engagements pris auprès de la Région Bretagne, de l'Agence Française pour la Biodiversité et de l'Union Européenne, Lorient Agglomération poursuit l'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI) et du plan d'action « continuités écologiques ». L'Établissement confirme son rôle de référent et de coordinateur :

- À l'échelle locale, l'agglomération met en place et anime un comité de pilotage et un comité scientifique réunissant les structures et personnes ressources en matière de biodiversité. Des réunions de travail ont été engagées fin

35 classes
accueillies à la Maison
de l'île Kerner ou au
Moulin des Princes

2018 avec chacune des 25 communes.

- À l'échelle régionale, Lorient Agglomération participe activement aux démarches de structuration en faveur de la biodiversité, comme la future Agence bretonne de la biodiversité ou la préfiguration de la plateforme régionale de la donnée naturaliste.

La Maison de l'île Kerner et le Moulin des Princes

La Maison de l'île Kerner et le Moulin des Princes sont des lieux de sensibilisation et de protection de l'environnement (expositions, animations pédagogiques, animations pour le grand public...). 35 classes ont bénéficié de séances pédagogiques dans les deux équipements. Des sorties nature sont également proposées au grand public : 15 d'entre elles se sont déroulées à la Maison de l'île Kerner, 17 au Moulin des Princes.

Toujours à Pont-Scorff, une exposition extérieure « Poissons de nos rivières » a été mise en place pour les mois d'été et un temps fort régional « Oiseaux de nos rivières » a été organisé en octobre. Ces animations ont sensibilisé 236 personnes et 14 classes. 4 000 personnes ont pu apprécier les expositions extérieures. ●



La Semaine européenne du développement durable

Du 30 mai au 5 juin 2018, Lorient Agglomération a relayé la campagne « Semaine européenne du développement durable ». 22 associations locales ont répondu à l'appel à projets et obtenu le soutien financier de l'agglomération. Un programme d'animations a été mis en place autour de la thématique « Énergie/Climat ». Plus de 100 animations, réalisées sur 21 communes, ont permis de sensibiliser plus de 4 500 personnes (adultes, jeunes et scolaires).



Promotion du territoire et de l'intercommunalité

Participer à l'attractivité de l'agglomération

Lorient Agglomération assure la mise en œuvre d'actions visant à promouvoir l'institution, à renforcer sa visibilité dans et en dehors du territoire communautaire et à faire connaître son rôle, ses réalisations, ses projets.



de nombreuses animations étaient proposées place Jules Ferry, avenue du Faouëdic et quai de Rohan. La journée s'est poursuivie par la diffusion des matchs de la Coupe du monde de football sur grands écrans sur la rambla du parc Jules Ferry.

- Le retour de la goélette Tara à son port d'attache le 27 octobre qui a été l'occasion de nombreuses festivités proposées au grand public le temps d'un week-end aussi bien à terre qu'en mer.

Animer le territoire et participer à la qualité de vie des habitants

Les évènementiels locaux

Chaque année, Lorient Agglomération pilote en direct l'organisation d'une centaine d'animations de dimension locale et à vocations variées : colloques, visites de sites, animations locales inédites ou récurrentes.

En 2018, on retiendra par exemple l'inauguration du nouvel office de tourisme d'Hennebont ou encore celle de la déchèterie nouvelle génération de la même commune. Une soirée événementielle a également été organisée en juin à l'occasion de l'évènement « Ports en fête » organisé exceptionnellement à Lorient La Base plutôt qu'au port de pêche pour célébrer les 10 ans de la Cité de la Voile Éric Tabarly. La soirée a débuté par le concert des Fatals Picards pour se poursuivre par une projection 3D sur le fronton de la Cité de la Voile sur le thème de la reconversion de l'ancienne base de sous-marins.

Les partenariats

Au titre de sa compétence « promotion du territoire », Lorient Agglomération élabore chaque année un programme d'activités événementielles susceptible de lui apporter un bénéfice en notoriété et en image à l'extérieur. Ce programme se traduit par un ensemble de partenariats conclus entre l'Agglomération et les organisateurs d'événements récurrents ou ponctuels selon l'actualité : événements sportifs et/ou clubs sportifs, événements nautiques, événements culturels, événements professionnels.

3 grands axes participent à la promotion du territoire et du rôle de l'Agglomération :

- la communication externe et le marketing territorial,
- l'animation locale interne au territoire,
- la communication institutionnelle et la stratégie pluri-médias.

Participer au rayonnement de l'Agglomération à l'extérieur du territoire

Les grands évènementiels communautaires

L'Agglomération organise de grands évènements qui concourent à l'attractivité du territoire

à l'échelle du Grand-Ouest. En 2018, deux évènements marquants ont ainsi ponctué l'année :

- Le départ de la 5^e étape du Tour de France cycliste à Lorient le 11 juillet : animations, défilé des coureurs, départ du peloton et retransmission de la Coupe du monde ont été au programme de cette journée. Le départ de la cinquième étape du Tour de France 2018 a été donné à 12h10, avenue Anatole France. Un départ « officiel » le temps d'une mise en jambes sur quelques kilomètres, pour un circuit dans la ville (avenue de la Marne, rue de Carnel, rue François Toullec, avenue Chenailler, Kervénanec, Kerdiret) qui a mené les 176 coureurs jusqu'à Plœmeur pour le départ « chronométré », direction Quimper. Dès 9h,



F. CAUVEL

(accessible de façon adaptée sur ordinateurs, smartphones et tablettes numériques) et hébergeant entre autres quelques formulaires permettant aux usagers d'effectuer leurs démarches administratives à distance (notamment pour l'eau et l'assainissement ainsi que pour la collecte des déchets).

- Les réseaux sociaux, avec les gestions des comptes Twitter, Facebook, Instagram et LinkedIn de Lorient Agglomération. Plus de 6 500 abonnés suivent ainsi quotidiennement l'actualité de l'Agglomération sur ces différents comptes.

Communication ciblée

En plus des éditions généralistes, Lorient Agglomération pilote et conçoit chaque année des stratégies de communication thématiques sur des domaines de compétence communautaire. En 2018, on retiendra notamment le suivi des travaux communautaires sur les épis rocheux de la grande plage de Gâvres ou sur les réhabilitations des réseaux d'assainissements et d'eaux pluviales à Larmor-Plage et à Hennebont ainsi que la livraison du nouveau parvis au sud des voies sur le quartier de la gare.

Par ailleurs, des études sur la signalétique ont été réalisées pour la nouvelle scène de musiques actuelles Hydrophone ainsi que sur les déchèteries de Riantec et d'Hennebont. ●

La démarche visant à systématiser depuis plus de cinq ans la contractualisation sous forme d'un marché de prestations de services pousse vers davantage d'exigence dans les relations avec les organismes bénéficiant d'une aide de l'Agglomération (principalement concernant la visibilité de l'institution lors de ces événements). Ces marchés de partenariats et subventions représentent un budget global de près de 1,4 M€ en 2018 réparti auprès des différents opérateurs qui participent au rayonnement de l'agglomération dans et en dehors du territoire, éligibles suivant des critères validés par les élus en Conseil communautaire.

Faire connaître le rôle de l'Agglomération

Lorient Agglomération mène les campagnes d'information qui permettent de mieux faire comprendre aux habitants de l'agglomération le rôle de l'intercommunalité et ses domaines de compétence. Lorsqu'un projet est suffisamment abouti pour être porté à la connaissance des habitants du territoire, une stratégie de communication est alors élaborée.

Une stratégie pluri-médias

D'un point de vue éditorial, l'Agglomération conçoit et met en œuvre des supports complémentaires :

- Le magazine communautaire « Les Nouvelles » diffusé à plus de 110 000 exemplaires dans toutes les boîtes aux lettres du territoire. Parmi les grands sujets traités en 2018, on retiendra entre autres : la diffusion d'un numéro spécial en septembre 2018 consacré à la transition énergétique intégrant un récit d'anticipation permettant aux lecteurs de se projeter sur l'avenir du territoire en 2050.
- Le site web lorient-agglo.bzh : disposant d'une meilleure accessibilité « responsive »



S. LOREC

Zoom

Création d'un parcours pédagogique à Kermat

De façon à poursuivre la sensibilisation des habitants au tri et à la réduction des déchets, Lorient Agglomération avait déjà réalisé un parcours pédagogique au centre de tri d'Adaoz à Caudan. En 2018, l'installation de stockage des déchets non dangereux de Kermat à Inzinzac-Lochrist a également été équipée de façon à accueillir des groupes scolaires ou du grand public sous la responsabilité d'un accompagnateur. Stockage dans les alvéoles, traitement des lixiviats ou suivi post-exploitation sont exposés de façon accessible de façon à sensibiliser les visiteurs à l'importance de bien trier ses déchets. Ce parcours a ensuite été inauguré et présenté pour la première fois au grand public lors de la Semaine de réduction des déchets organisée en novembre.



H. COHONNER

4

Mobiliser les ressources au service des politiques publiques

- Emplois, métiers et carrières 66
- Maintenance du patrimoine 68
- Systèmes d'information 69
- Actes juridiques et marchés publics 70
- Évaluation des politiques publiques 71

Emplois, métiers et carrières

Les ressources humaines au service du développement des compétences

Agir pour le service public communautaire, faire vivre une communauté de métiers, gérer les situations de carrière de chacun, sont les enjeux actuels du pilotage des ressources humaines qui engage l'avenir de la collectivité.



H. COHONNER

Au 1^{er} janvier 2018, 624 des 637 postes budgétés sont pourvus. Les 624 agents se répartissent dans cinq filières : 183 dans la filière administrative soit 29,33 % des effectifs, 429 dans la filière technique soit 68,75 % des effectifs, 1 dans la filière animation, 1 dans la filière sociale, 2 dans la filière médico-sociale et 7 contrats emploi d'avenir.

Pour l'ensemble des filières, 120 postes sont pourvus par des agents de catégorie A (19,23 %), 143 par des agents de catégorie B (22,92 %), 355 par des agents de catégorie C (56,89 %).

Carrières et paie

Gestion du personnel

2 619 arrêtés et contrats ont été établis en 2018 : le même nombre qu'en 2016, (l'augmentation en 2017 était due, pour l'essentiel, à la réforme des parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) qui a entraîné le reclassement de l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2017).

Le nombre d'avancements de grades a également augmenté, passant de 67 en 2017 à 73 en 2018.

Le nombre de paies est resté stable.

Quinze agents ont fait valoir leur droit à la retraite en 2018, comme en 2017.

Absentéisme pour maladie

303 agents ont eu au moins un jour d'arrêt pour maladie ordinaire (355 en 2017, 343 en 2016), 13 agents ont été placés en congé de longue durée, 8 agents en congé de longue maladie (respectivement 16 et 6 en 2017 et 15 et 13 en 2016).

Le nombre d'agents concernés par un arrêt de maladie a baissé. Le nombre total de jours d'arrêt, tous types d'arrêts confondus, baisse également de 1 412 jours, soit moins 10,20 % par rapport à 2017. On comptabilise en effet 12 446 jours d'arrêt (MO, CLM, CLD) en 2018 pour 13 859 jours en 2017, avec les écarts suivants : 507 jours de plus en maladie ordinaire, 419 jours de plus en longue maladie et 2 339 jours

de moins en congé de longue durée.

Cela représente une moyenne de 19,95 jours d'absence par agent, pour les 624 postes pourvus, à comparer à 22,98 jours d'absence par agent pour les 603 postes pourvus en 2017.

Le nombre de saisines du comité médical diminue également en 2018 avec 24 saisines (35 en 2017, 45 en 2016).

Dialogue social et instances professionnelles

En 2018, le comité technique s'est réuni à trois reprises, comme en 2017. Les commissions administratives paritaires ont tenu 7 réunions toutes catégories confondues (6 en 2017) et ont été saisies 8 fois par écrit (5 en 2017). Cette possibilité de saisine par écrit permet une meilleure réactivité de l'établissement tout en limitant les réunions et les déplacements des élus. Elle est utilisée uniquement pour les questions qui ne présentent aucun sujet de désaccord avec l'agent concerné (disponibilité, détachement, mise à disposition notamment).

Formation et développement des compétences

La formation, comme outil de développement des compétences individuelles et collectives

Au regard des orientations définies dans son projet d'administration, Lorient Agglomération actualise chaque année son plan de formation pluriannuel. Ce document compile l'ensemble des besoins de formations collectives et individuelles des agents nécessaires au renforcement des compétences, au développement de l'expertise métier et à la sécurisation des postes de travail.

En 2018, 455 agents ont été formés à hauteur de 1518 jours de formation. Le nombre de jours a diminué par rapport à 2017 du fait du report de certaines formations en 2019 et de l'absence du formateur interne à la bureautique.

Emplois d'avenir, apprentis et stagiaires

L'établissement s'engage en matière d'insertion sur le marché de l'emploi, avec le recrutement de 6 agents en contrat emploi d'avenir, 7 apprentis et 14 personnes en contrat à durée déterminée d'insertion.

Par ailleurs, Lorient Agglomération a accueilli 54 stagiaires étudiants dont 13 pour des stages de plus de deux mois. Ce sont les thématiques de l'environnement, de la gestion et du traitement des déchets, de l'habitat, du développement économique et de l'énergie qui ont été les plus demandées.

Emploi, gestion des effectifs et des postes

Mouvements de personnel

Les ressources humaines ont géré 54 dossiers correspondant au recrutement externe de 45 nouveaux agents (21 femmes, 24 hommes). Les 9 postes restants (7 femmes et 2 hommes) correspondent à de la mobilité interne : 6 agents ont bénéficié d'un changement d'affectation, 3 agents ont changé de poste suite à une réorganisation.

7 agents contractuels (4 femmes, 3 hommes) ont pu bénéficier d'une stagiairisation : 2 agents de catégorie A, 3 agents de catégorie B et 2 agents de catégorie C.

L'offre de mobilité interne est un préalable à tout recrutement externe, pour répondre à l'aspiration des agents de Lorient Agglomération qui souhaitent changer de poste et évoluer dans leur carrière.

Hygiène et sécurité au travail

Au cours de l'année 2018, 12 visites sur site ont été consacrées à la mise à jour du document unique.



H. COHONNER



H. COHONNER

L'évaluation du vécu au travail lancée en 2017 s'est poursuivie avec l'analyse du pôle IGT. Six agents ont bénéficié d'une étude de poste et d'aménagements légers sur leur poste de travail. La gestion des accidents de travail, maladies professionnelles et accidents de trajet a justifié un suivi important et vingt-deux expertises ont été menées. De plus, trois agents ont fait l'objet d'une étude de dossier de demande temporaire d'invalidité. Les formations hygiène et sécurité ont été poursuivies au cours de l'année 2018. Ainsi 75 agents ont bénéficié d'un recyclage sur cette formation. Les formations à l'autorisation de conduite d'engins ou de grue auxiliaire ont concerné 16

agents, tandis qu'une formation sur la collecte des déchets en sécurité a réuni 30 agents. Les formations à l'habilitation électrique ont mobilisées 26 agents et 7 agents ont été concernés par la FIMO et la FCO. Les formations AIPR ont concerné 34 agents et la formation CATEC 31 agents. Par ailleurs, de nouvelles formations ont été mises en place : PRAP pour 12 agents, missions SPS pour 27 agents. Enfin 73 agents ont bénéficié d'une formation relative à la prévention des addictions, 23 en gestes et postures et 8 ont été formés au risque amiante. Le comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) s'est réuni trois fois. ●

Maintenance du patrimoine

Entretenir et optimiser le patrimoine bâti et la flotte de véhicules

Dans un contexte en pleine évolution technique et réglementaire, la satisfaction des besoins des exploitants et utilisateurs doit s'effectuer en garantissant à la fois l'usage, la disponibilité et la sécurité des équipements, tout en s'inscrivant dans une perspective de développement durable.



Aménager de nouveaux espaces

Des projets gérés en maîtrise d'œuvre interne ont été livrés en 2018 : l'extension de la capitainerie de Guidel, la nouvelle déchèterie d'Hennebont et les studios de Musiques Actuelles d'Hydrophone.

Par ailleurs quelques mises en chantier ont été menées : aménagement des locaux de la Mission Locale au Pôle d'échanges multimodal de la gare de Lorient, reconstruction d'un hangar au golf de Plœmeur et extension de la déchèterie de Caudan. En parallèle, le chantier du nouveau centre de secours principal de Lorient s'est poursuivi et le lauréat du concours d'architecture a été désigné pour la construction d'une structure de spectacles équestres au Haras d'Hennebont.

Flotte de véhicules

229 véhicules sont mis à disposition des directions de Lorient Agglomération (78 véhicules légers, 106 véhicules utilitaires, 45 poids lourds et bennes à ordures ménagères). Les délégataires de service public bénéficient de plus de la mise à disposition de 61 véhicules légers par l'agglomération.

En 2018, ce sont 42 véhicules légers et 6 poids lourds qui ont été renouvelés par appel d'offres, permettant de faire baisser les coûts, tout en bénéficiant des dernières avancées technologiques. L'utilisation de véhicules toujours plus performants en termes de diminution de consommation de carburants et d'émission de polluants est une préoccupation permanente, qui s'inscrit dans l'Agenda 21 et les objectifs de développement durable de la collectivité. En 2018, 3 véhicules à motorisation électrique ont remplacé des véhicules diesel, portant ainsi à 18 le nombre total de véhicules électriques.

Les actions visant à favoriser les modes de déplacements doux (transports en commun, vélos...) et l'optimisation du regroupement des véhicules des agents de la Maison de l'Agglomération en « pool » ont permis de réduire la flotte de véhicules en mutualisant les moyens. En 2018, 5 vélos supplémentaires ont porté à 14 le nombre de cycles mis à disposition des agents, dont 7 sont à assistance électrique. ●

L'ensemble des politiques publiques menées par Lorient Agglomération s'appuie sur un patrimoine bâti réparti sur les 25 communes du territoire.

La diversité de ce bâtiment illustre les multiples activités et services publics développés par la communauté d'agglomération :

- Un patrimoine industriel (stations d'épuration, ouvrages de production d'eau potable, sites de traitement des déchets, ateliers et dépôts de bus...),
- Un patrimoine architectural remarquable (Haras national d'Hennebont, Lorient La Base, Maison de l'Agglomération...),
- Un patrimoine adapté aux différentes politiques publiques (Parc des expositions, casernes des services de secours, patinoire, golfs, musées, locaux commerciaux...).

Au total, l'enjeu représente environ 300 bâtiments, pour une surface de plus de 280 000 m², dans lesquels il est nécessaire d'assurer la main-

tenance et l'entretien, optimiser son exploitation et poursuivre la politique d'accessibilité.

Optimiser le patrimoine bâti

Au cours de l'année 2018 plusieurs opérations de réhabilitation et de gros entretien ont été réalisées sur des sites aussi divers que la station de pompage de Kereven, les stations d'épuration de Kerolay et de Guidel, la chaufferie du centre de secours d'Hennebont ou les ateliers de la recycle-rie, auxquelles s'ajoutent des opérations comme la création d'hébergements au centre de secours de Riantec ou la création d'une déchèterie provisoire à Caudan. La réhabilitation des toitures-terrasses de l'usine de traitement d'eau potable de Coet-er-ver à Hennebont a également été réalisée en 2018. Celle-ci a permis de protéger les installations techniques et les personnels et de valoriser la nouvelle isolation thermique par des certificats d'économies d'énergie.

Systèmes d'information

Mettre en réseau l'information pour gérer, partager et aider à la décision

La mise en réseaux des systèmes d'information, le développement d'outil collaboratif, la mise en ligne d'applications métiers, contribuent à accompagner la transition numérique à l'œuvre au sein de l'institution.

Après la validation d'un schéma directeur des systèmes d'information en 2017, Lorient Agglomération continue sa volonté de suivre et développer la transition numérique au sein de l'établissement, en partenariat avec les collectivités et organismes satellite et vers les usagers du territoire. Dans ce cadre, les premières phases d'élaboration d'un futur Schéma territorial numérique ont été initiées en 2018 : elles ont permis de réunir communes et élus autour de réflexions sur les besoins actuels et futurs en matière d'e-administration.

Par ailleurs, Lorient Agglomération a été primée en novembre 2018 aux Interconnectés de Lyon, réseau de territoire innovant concernant les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). En obtenant le label bronze « territoire innovant » Lorient Agglomération a valorisé sa démarche et son projet autour de la blockchain et la convocation des élus.

Enfin, la mise en place d'un Règlement européen de la protection des données (RGPD) au niveau européen s'est déclinée pour l'établissement avec la création d'un poste de délégué à la pro-

tection des données (DPO). Le DPO de Lorient Agglomération veille à la mise en œuvre d'une démarche mutualisée avec les communes et les partenaires de l'établissement. 23 communes et 5 partenaires ont souhaité intégrer cette démarche de mutualisation autour de la mise en conformité au RGPD obligatoire depuis le 25 mai 2018.

La Gestion de l'activité hotline informatique

Près de 2 700 demandes ou incidents ont été déclarés sur la hotline informatique de Lorient Agglomération : 10 % de la part les collectivités et partenaires de la plateforme de services mutualisés et 90 % pour les services de Lorient Agglomération.

La mise en place de Chorus Pro

L'État a mis en place une plateforme dématérialisée de transfert des factures depuis 2017, les entreprises doivent y déposer leurs factures à destination des établissements publics.

- au 1^{er} janvier 2017 : pour les grandes entreprises (plus de 5 000 salariés) et les personnes publiques ;
- au 1^{er} janvier 2018 : pour les entreprises de taille intermédiaire (250 à 5 000 salariés) ;
- au 1^{er} janvier 2019 : pour les petites et moyennes entreprises (10 à 250 salariés) ;
- au 1^{er} janvier 2020 : pour les microentreprises (moins de 10 salariés).

Lorient Agglomération continue à automatiser l'intégration des factures dans les logiciels concernées, le paiement étant déjà dématérialisé depuis plusieurs années. ●



Convocation des élus et sécurisation avec la Blockchain

Un projet marquant a été développé par Lorient Agglomération autour d'un outil de convocation des élus, redéveloppé en collaboration avec les instances de l'agglomération. Le nouvel outil intégré est accessible dans l'intranet pour les instances.

Cette nouvelle technologie appelée Blockchain a été implémentée avec une startup rennais. Ceci permet d'horodater et de certifier l'envoi de la convocation des élus en l'ancrant dans une chaîne d'ordinateurs publics. Ce projet de sécurisation de la convocation est innovant et précurseur.

Lorient Agglomération, après de grosses entreprises, de banques ou d'assurances françaises est la première collectivité à l'avoir mis en production.



S. LOREC

Actes juridiques et marchés publics

L'expertise juridique au service des intérêts de l'Agglomération

L'agglomération assure une mission d'assistance, de conseil et de veille pour permettre la mise en œuvre optimisée et sécurisée des projets communautaires.

La direction des services juridiques conseille et assiste les services dans le choix des montages juridiques nécessaires à la mise en œuvre des projets communautaires. Elle est également chargée d'effectuer un contrôle interne de légalité des principaux actes de Lorient Agglomération.

En 2018, la direction est restée mobilisée sur les problématiques liées au transfert des compétences relatives à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, dite GEMAPI et à la gestion des eaux pluviales urbaines.

La direction fait partie de la cellule constituée pour la mise en œuvre du Règlement général de la protection des données (RGPD) à l'échelle de l'agglomération et de ses communes membres et reste engagée pour la mise en œuvre de la saisine par voie électronique (SVE) de l'administration et plus globalement sur l'optimisation de la procédure de gestion des demandes adressées à Lorient Agglomération.

Enfin, la direction assume la défense des intérêts de Lorient Agglomération dans la gestion des dossiers précontentieux et contentieux.



Assurer l'établissement et prévenir les risques

La direction des services juridiques gère 12 contrats d'assurance dits « généraux » auxquels viennent s'ajouter les contrats d'assurance construction contractés à l'occasion de la réalisation de certains ouvrages (20 contrats tous risques chantier et/ou dommages ouvrage gérés en 2018).

Les marchés d'assurance des Syndicats Mixtes du SCOT et du Haras National d'Hennebont sont également gérés par la direction.

L'unité est également en charge de la commission d'indemnisation des artisans et commerçants (CICA) dont l'objectif est l'indemnisation des éventuelles baisses de chiffre d'affaires consécutives aux travaux du BHNS Triskell 2^e Phase. Bien que les travaux ne soient pas complètement terminés, aucune nouvelle demande n'a été portée devant la Commission courant 2018.

La commande publique à l'heure de la transformation numérique

L'année 2018 a été marquée par la généralisation de la dématérialisation des procédures de passation de la commande publique, notamment au travers de la réponse électronique obligatoire et la mise en œuvre de l'open data depuis le 1^{er} octobre 2018.

Dans le cadre de son objectif permanent de simplification et de facilitation de l'accès à la commande publique, l'agglomération a pu efficacement accompagner les opérateurs économiques dans cette transition majeure sans constater d'impact sur le volume de réponses aux consultations lancées.

Le nombre de marchés conclus par Lorient Agglomération est en augmentation : 164 marchés publics supérieurs à 90 000 € et 83 en dessous de ce seuil. Le montant total attribué s'élève à plus de 82,90 M€ HT.

Archives et documentation : la conservation et l'information

En 2018, la direction a enregistré 31 versements pour un total de 44,55 ml. Ce chiffre correspond aux versements effectués par les services communautaires mais également au transfert d'archives dans le cadre des transferts de compétence à Lorient Agglomération. Lorient Agglomération conservait ainsi au 31 décembre 2018, 1103,14 ml d'archives communautaires et privées. La direction a répondu à 278 demandes de communication de documents ou de recherches documentaires et est en charge de la veille documentaire hebdomadaire ainsi que du panorama de presse quotidien proposé aux agents de Lorient Agglomération. La direction s'est engagée dans l'archivage électronique de plusieurs flux via l'outil mutualisé proposé par le syndicat mixte Megalis. Dans le cadre de la mutualisation, la direction a réalisé des prestations de conseil en archivage au bénéfice de plusieurs communes-membres de Lorient Agglomération. ●

Évaluation des politiques publiques

Optimiser l'offre de service au bénéfice des habitants

En 2017, la mission évaluation-projets-partenariats a essentiellement été mobilisée pour l'extension du Pays de Lorient et la révision, à mi-parcours, du contrat de partenariat

Le contrat de partenariat 2014-2020 Europe/Région/Pays de Lorient assure la mise en cohérence des différents fonds européens et régionaux dédiés au développement des territoires et définit le cadre des financements qui y sont consacrés. L'acte 2 du contrat de partenariat se rapportant à la période 2018-2020 a été signé le 14 juin 2018 à Lorient, par la Région Bretagne, Lorient Agglomération, la Communauté de Communes de Bellevue Blavet Océan, Quimperlé Communauté qui a intégré le Pays de Lorient le 1^{er} janvier 2018, et le Conseil de Développement du Pays de Lorient.

Pour le territoire de Lorient Agglomération, les priorités actées au contrat de partenariat représentent une dotation régionale de 7 millions pour la période 2018-2020.

Dans le cadre de ces dispositifs contractuels, Lorient Agglomération accompagne les porteurs de projets publics et privés en les conseillant et en les aidant au montage de leurs dossiers. Les projets montés par l'agglomération font également l'objet de recherche de cofinancements. Lorient

Agglomération est ainsi attributaire d'un montant de subventions notifiées de plus de 71 M€, dont 31 M€ restent à recouvrer au rythme de l'avancement des projets subventionnés et des calendriers de versement des subventions propres à chaque cofinanceur et à chaque dossier.

L'évaluation des politiques publiques et les projets stratégiques

Lorient Agglomération assure l'évaluation de l'impact et des modalités de mise en œuvre des politiques publiques qu'elle mène. En 2018, les évaluations ont porté sur les déchets ménagers, la politique énergétique, l'achat et l'entretien des véhicules de l'établissement.

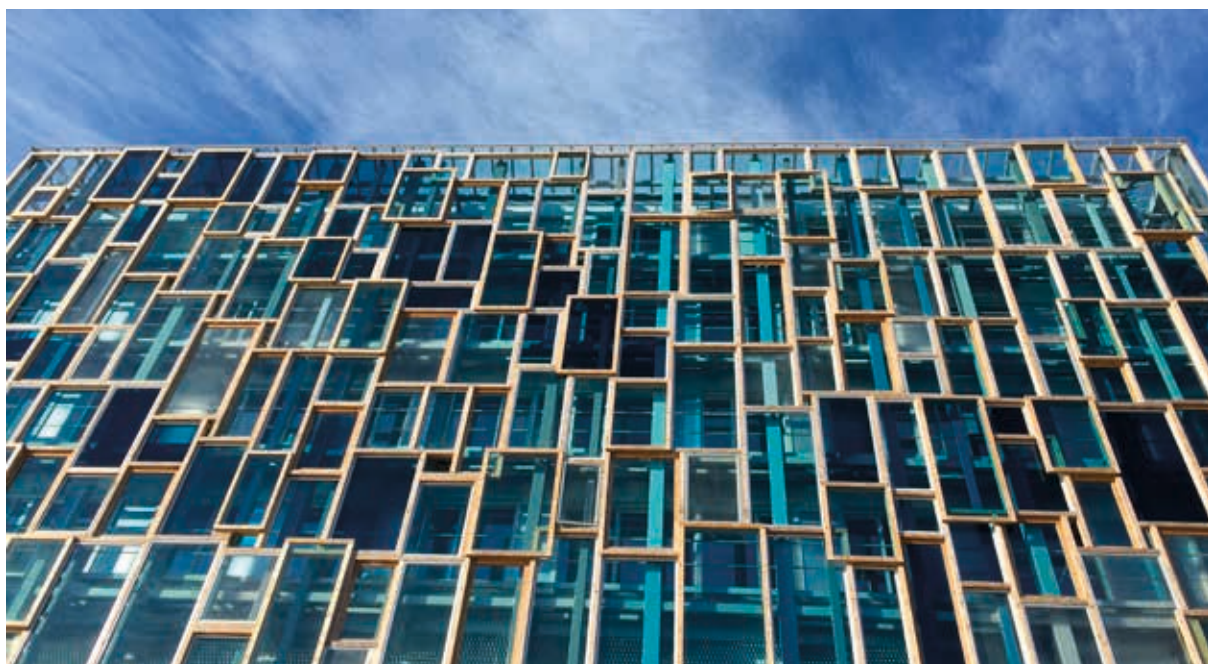
Des études d'aide à la décision et à l'amélioration des processus sont également menées : un audit sur la politique de la ville, une analyse rétrospective des investissements et des flux financiers agglomération/communes membres, l'harmonisation des conditions tarifaires des conventions de prestations de services

aux communes.

En 2018, un nouveau Fonds d'intervention communautaire (FIC) a été créé, en vue de soutenir les projets structurants sous maîtrise d'ouvrage communale. Le FIC est doté d'une enveloppe globale de 5 M€ répartie en deux phases (2018-2020 et 2021-2023) à hauteur de 2,50 M€ chacune. Il doit permettre un effet levier sur les projets d'investissement structurants des communes, un développement équilibré du territoire communautaire et un renforcement de la lisibilité des actions de Lorient Agglomération dans les communes et auprès des populations du territoire.

Un montant global de 800 K€ a été attribué, en 2018, à 8 projets communaux ayant chacun bénéficié d'un fond de concours de 100 000 €.

Dans le cadre du schéma territorial du numérique, le FIC va être complété par un fonds d'intervention numérique dont l'objectif est d'apporter un accompagnement financier aux communes pour permettre l'initiative, le développement ou la cohérence de projets numériques sur le territoire de l'agglomération. ●





Rapport financier 2018

● L'exécution du budget 2018	73
● Les principales ressources de l'Agglomération	75
● Les dépenses	77
● La dette	79

L'exécution du budget 2018

Les budgets publics sont composés d'opérations réelles, qui se matérialisent par un décaissement, et d'opérations d'ordre, constituées d'écritures comptables internes à la collectivité (dotations aux amortissements, autofinancement...).

Sur l'exercice 2018, les dépenses réelles, tous

budgets confondus, de Lorient Agglomération s'élèvent à près de 262 millions d'euros et les recettes réelles à près de 278 millions d'euros.

Le montant total des dépenses d'investissement, tous budgets et toutes missions s'élève à 111,672 millions d'euros (dépenses réelles et dépenses d'ordre), dont 89,2 millions d'euros de

dépenses réelles. Ces dépenses réelles d'investissements concourent à la réalisation des projets structurants de Lorient Agglomération tels que le pôle d'échange multimodal, le centre de secours de Kervaric, Hydrophone, le Triskell-2^e tranche, le Plan local de l'habitat, Kermat 3, la station d'épuration de Guidel, etc.

BUDGETS DE LORIENT AGGLOMÉRATION

Budget principal

7 budgets annexes :

- des ports de plaisance
- des parcs d'activités économiques
- des transports urbains
- de l'eau
- de l'assainissement collectif
- de l'assainissement non-collectif
- du quartier Gare

Des grands équilibres et chiffres-clés

L'année 2018 est la première concernée par la contractualisation financière avec l'État. Pour Lorient Agglomération, cette contractualisation financière impose que les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal (comptes de classe 6) n'augmentent pas, à périmètre constant, de plus de 1,3 % en 2018 par rapport à leur niveau constaté en 2017. Lorient Agglomération respecte cette obligation posée par le contrat signé avec l'État le 29 juin 2018. En 2018, l'épargne brute poursuit sa dynamique haussière, passant de 21,90 M€ au CA 2016 à 24,80 M€ au CA 2017 et à 25,10 M€ au CA 2018.

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement, la Dotation globale de fonctionnement (DGF) enregistre une baisse de plus de 800 k€. Parallèlement, les recettes de fiscalité augmentent de 1,7 %, principalement du fait de la dynamique des bases fiscales ; les taux des 4 taxes (taxes d'habitation, de foncier bâti, de foncier non bâti et de cotisation foncière des entreprises) sont restés stables en 2018. Lorient Agglomération n'a pas voté d'augmentation de ces taux depuis 2012, les changements observés sur ceux-ci sont la résultante de la convergence des taux engagée suite à la fusion avec la com-

munauté de communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet en 2014. Les autres recettes de gestion courante subissent une baisse de 6 %. Les dépenses de fonctionnement observent également une légère hausse en 2018 : + 1,6 %, en deçà de l'inflation (+ 1,8 % en 2018). Les dépenses de gestion courante augmentent de 2,5 %, alors que les charges financières baissent de 3 %, dans un contexte de taux bas. Cette relative stabilité de l'épargne brute conjuguée à une diminution de l'encours de dette (-5 M€), permet une baisse de la capacité de désendettement (4,6 ans en 2018, contre 4,9 ans en 2017).

Les ratios

La comptabilité publique définit des ratios obligatoires destinés à synthétiser la situation financière de l'établissement.

		CA 2018 Budgets consolidés	CA 2018 Budget principal
	Population Insee	207 857	207 857
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	794 €	515 €
Ratio 2	Produit des impositions directes / population	305 €	305 €
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement / population	993 €	636 €
Ratio 4	Dépenses d'équipement brut / population	283 €	194 €
Ratio 5	Encours de dette / population	990 €	559 €
Ratio 5 bis	Encours de dette (hors emprunts de préfinancement) / population	990 €	559 €
Ratio 6	DGF / population	77 €	77 €
Ratio 7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	19 %	24 %
Ratio 9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de dette / recettes réelles de fonctionnement	95 %	93 %
Ratio 10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	29 %	31 %
Ratio 11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	100 %	88 %
Ratio 11 bis	Encours de la dette (hors emprunts de préfinancement) / recettes réelles de fonctionnement	100 %	88 %

	Lorient Agglomération	Moyenne de la catégorie
Potentiel fiscal par habitant	317,11 €	401,16 €

Le potentiel fiscal mesure la richesse potentielle d'un territoire en appliquant à ses bases fiscales un taux moyen national pour chaque impôt. Il est ici ramené par habitant (207 857 habitants au 1^{er} janvier 2018).

Les principales ressources de l'Agglomération

Les ressources de l'agglomération sont issues à 37 % de la fiscalité locale (ménages et entreprises), à 31 % de produits perçus auprès des usagers (dont TEOM et redevance assainissement) et à 20 % de dotations et participations extérieures, le reste étant notamment représenté par le recours à l'emprunt (à 7 %).

Détail des ressources

	Millions d'euros
Dotations de l'État	21,4
Contribution économique territoriale	29,0
Versement transport (y/c compensation)	25,9
TEOM	22,8
Taxes d'habitation et foncières	33,0
Redevances assainissement	13,5
Subventions et participations	5,4
Attribution de compensation	1,6
Recettes d'exploitation	44,5
Autres ressources fiscales (TASCOM, IFER, taxe de séjour)	4,9
Autres recettes de fonctionnement	7,1
Subventions et participations (y/c remboursements de travaux)	13,1
TVA et FCTVA	4,2
Emprunt (hors revolving, y/c emprunt relais)	23,3
Autres recettes d'investissement	0,3
Total	250,1

Dans le cadre de la fusion de la communauté d'agglomération du Pays de Lorient et de la communauté de communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet au 1^{er} janvier 2014, un dispositif de convergence des taux a été enclenché pour les taxes foncières (bâti et non bâti), la TEOM¹ et la CFE². Ainsi, deux taux coexistent pour un même impôt sur les territoires des anciens EPCL. Ils aboutiront à un même taux cible (par impôt) sur l'ensemble du territoire de Lorient Agglomération à l'horizon 2020 pour la TEOM, 2025 pour la CFE et 2026 pour les taxes foncières.

La fiscalité économique

En 2018, le produit de la contribution économique territoriale (CFE + CVAE³) s'est élevé à 29 millions d'euros (dont 18,4 millions au titre de la CFE, pour un taux moyen pondéré au même niveau qu'avant la fusion). Par ailleurs, l'agglomération a perçu 4,9 millions d'euros au titre de l'impôt forfaitaire sur les entreprises en réseaux, de la taxe sur les surfaces commerciales et de la taxe de séjour. Le produit du versement transport (VT), versé par les entreprises de plus de onze salariés et affecté au budget annexe des transports urbains, s'est

élevé à 25,5 millions d'euros en 2018 pour un taux inchangé à 1,8 %. Une harmonisation du taux de VT sur les territoires des deux ex-communautés a abouti en 2018.

Les taxes ménages

Le produit des impôts ménages s'élève à 33 millions d'euros, principalement au titre de la taxe d'habitation (31,4 millions d'euros, dont 2,9 millions de compensations fiscales), pour des taux moyens pondérés là aussi inchangés.

La suppression de la taxe d'habitation (TH), votée par la loi de Finances pour 2018, a produit ses premiers effets en 2018 avec un dégrèvement de TH de 30 % sur la résidence principale des foyers fiscaux les plus modestes. En 2019, celui-ci sera de 65 %, puis de 100 % en 2020. L'État compense ce dégrèvement aux collectivités sur la base de leurs taux et politiques d'abattements de l'année 2017. Le rapport RICHARD-BUR de mai 2018 a identifié plusieurs scénarios de remplacement de la TH afin de garantir aux collectivités un niveau et une dynamique de leurs ressources (remplacement par dotations, transferts d'impôts locaux et/ou nationaux). Le scénario définitif devrait être tranché en

2019, pour une mise en application en 2020.

La TEOM

Le produit perçu pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, destiné à financer le service de collecte des déchets ménagers, est de 22,8 millions d'euros en 2018.

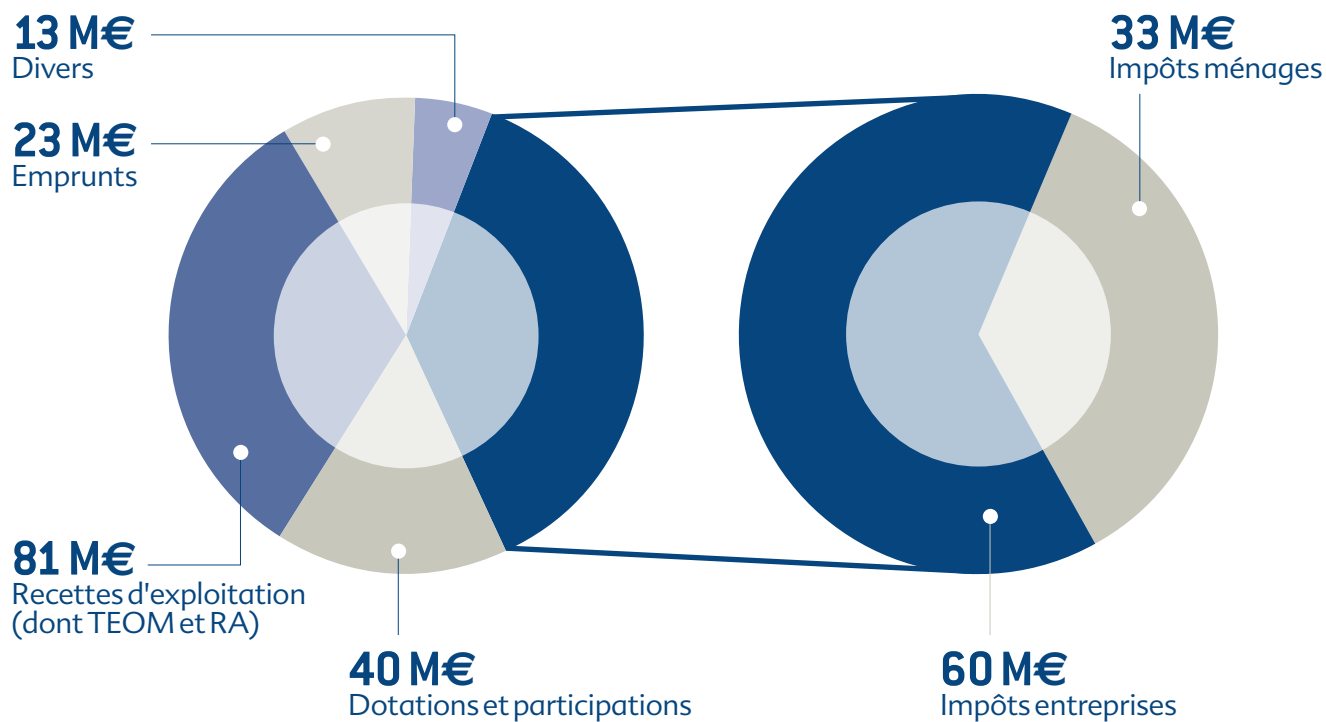
Deux zones de perception coexistent sur le territoire communautaire. Caudan, au vu de l'implantation de l'essentiel des processus d'élimination des déchets ménagers sur son territoire, constitue une zone de perception. Sur l'autre zone, du fait de la fusion, un dispositif de convergence des taux, sur 5 ans, a été instauré entre les communes de l'ancien périmètre de Lorient Agglomération (18 communes) et les communes de l'ancienne communauté de communes de la région de Plouay du Scorff au Blavet (6 communes). En 2018, le taux moyen de TEOM y est de 9,54 %. À titre de comparaison, le taux moyen national de TEOM était de 9,23 % en 2017.

Redevance assainissement

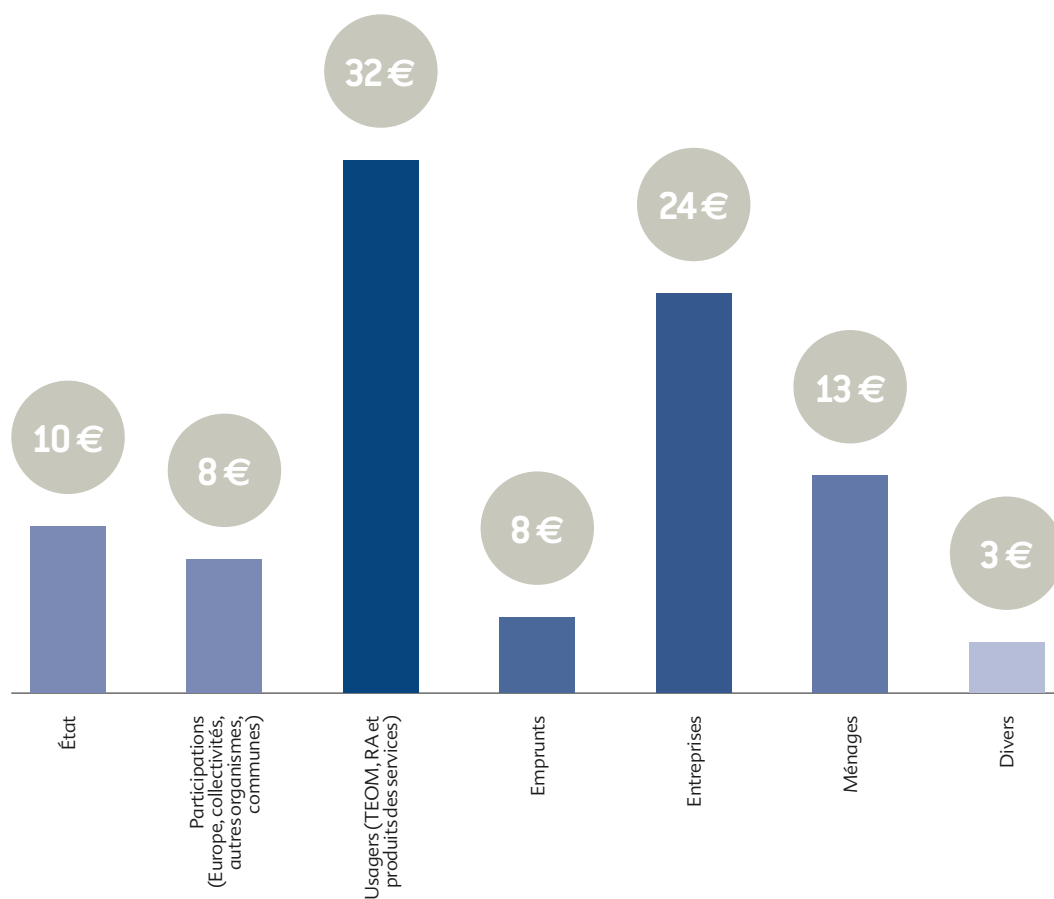
En 2018, le montant de redevance assainissement (RA), assise sur les consommations d'eau potable, s'est élevé à 13,5 millions d'euros.

1. Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
2. Cotisation Foncière des Entreprises
3. Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Les principales recettes en 2018 (250 M€ tous budgets)

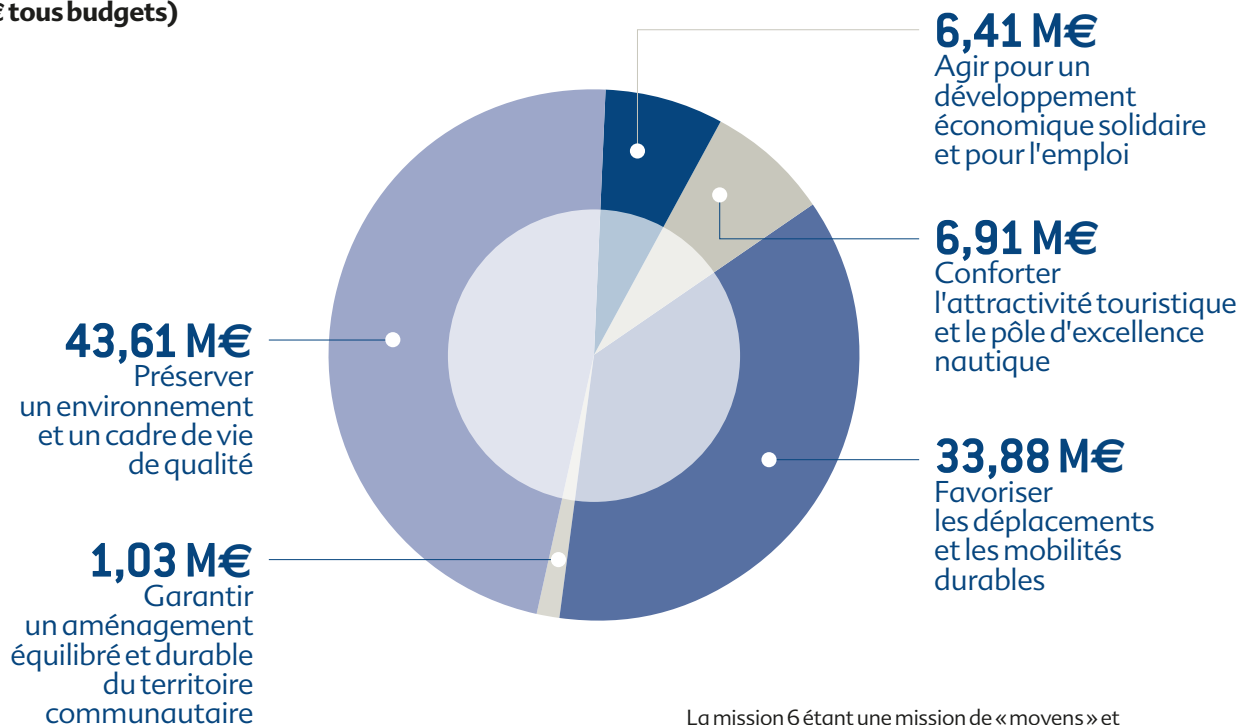


En 2018, pour 100 € de recettes, Lorient Agglomération a perçu :



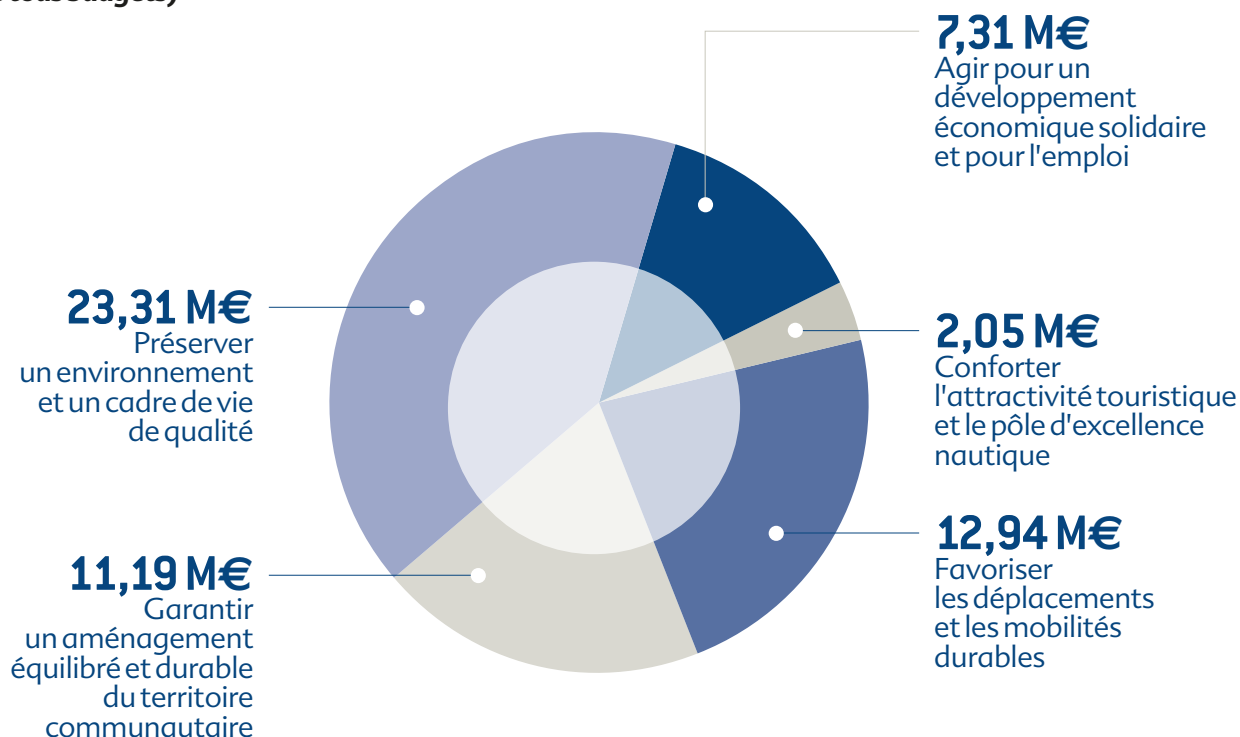
Les dépenses

Dépenses de fonctionnement des politiques publiques (missions 1 à 5) (92 M€ tous budgets)



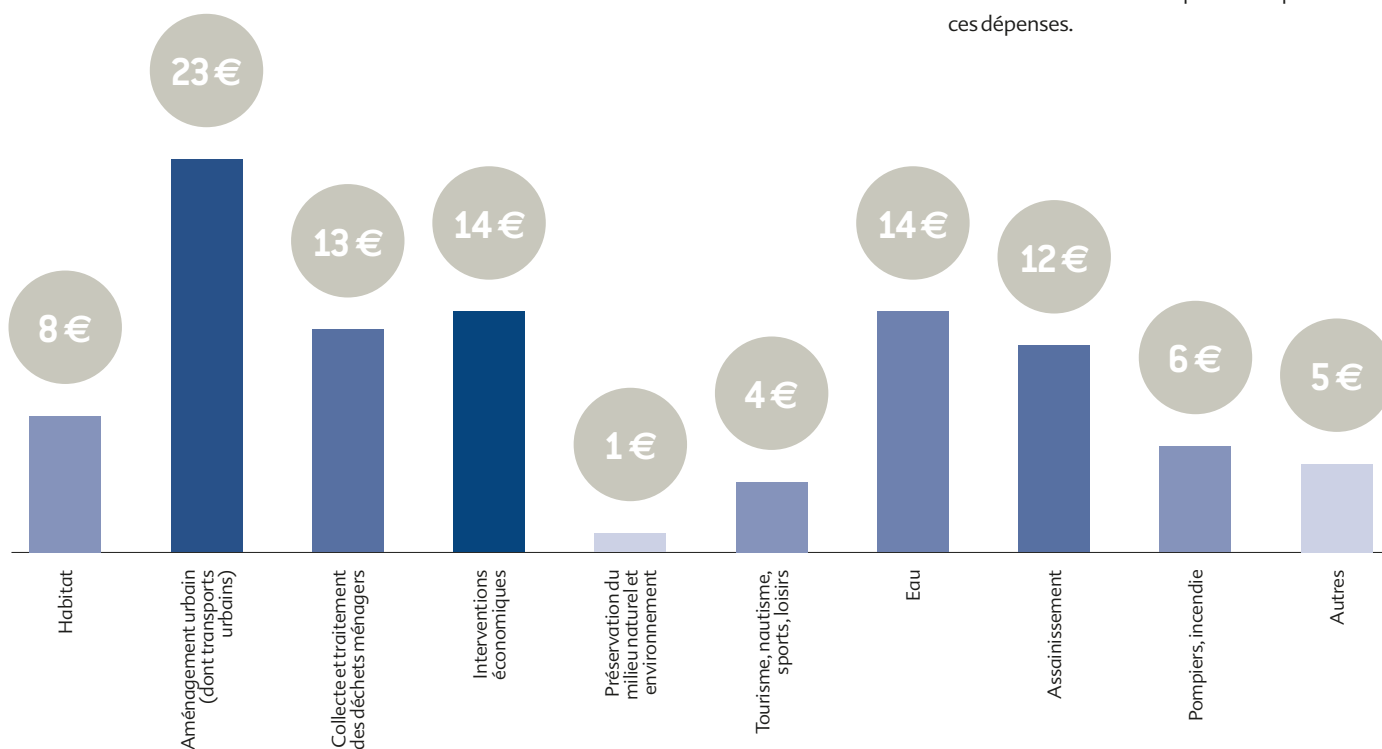
La mission 6 étant une mission de « moyens » et non une mission « opérationnelle », ses dépenses de fonctionnement ne sont pas intégrées dans ce graphique.

Dépenses d'investissement des politiques publiques (missions 1 à 5) (57 M€ tous budgets)



Dépenses d'équipement 2018 (pour 100€) tous budgets

Les dépenses d'équipement relatives à l'administration générale qui concourt à la mise en œuvre des politiques publiques mentionnées dans le schéma ci-dessus sont réparties au prorata de ces dépenses.



Mission 6:

La mission 6 regroupe l'ensemble des moyens supports de l'Agglomération qui concourent à la réalisation des autres politiques publiques ainsi que l'ensemble des opérations comptables internes (116 M€ en dépenses de fonctionnement, 55 M€ en dépenses d'investissement et 114 M€ en recettes de fonctionnement, 84 M€ en recettes d'investissement).

En dépenses, on retrouve notamment les crédits liés aux ressources humaines (formation, action sociale, hygiène et sécurité, personnel) pour un montant de 32,10 M€ tous budgets confondus. C'est également dans cette mission que se trouvent les dépenses liées aux opérations financières (72,80 M€ pour le fonctionnement

et 53 M€ pour l'investissement). Celles-ci se décomposent principalement entre les flux financiers avec les communes membres (14,10 M€, ce sont les attributions de compensation et la dotation de solidarité communautaire), les reversements de fiscalité (9,20 M€ de FNGIR¹), les opérations liées à la dette (36,50 M€, dont 20,70 M€ au titre du budget principal) et aux écritures d'ordre (dotations aux amortissements pour 11,90 M€ au titre du budget principal, et 16,70 M€ d'écritures de stocks liées aux parcs d'activités économiques - pour les plus significatives).

Les recettes de la mission 6 sont majoritairement des recettes liées à la programmation financière et budgétaire. Les produits issus de la fiscalité directe atteignent 66 M€, ceux issus des dotations²

22 M€. Les opérations liées à l'emprunt s'élèvent à 19,40 M€, dont 11,60 M€ liés au budget principal (8,40 M€ de souscription d'emprunt). L'affectation du résultat reporté en section d'investissement (compte 1068) se monte à 13,20 M€ pour le budget principal. On retrouve aussi les attributions de compensation reçues des communes membres (1,40 M€) et des écritures d'ordre notamment les amortissements d'immobilisations du budget principal (11,90 M€) et les écritures du budget des parcs d'activités économiques à hauteur de 16,70 M€. Les crédits liés à l'informatique (maintenance, acquisitions de logiciels...), à l'archivage, à l'entretien et à la gestion du patrimoine communautaire, à la communication (promotion du territoire partenariats avec les acteurs locaux...) sont également dans cette mission.

La dette

Financement des investissements

Les investissements 2018 ont été financés par emprunt à hauteur de 17,90 M€. Cet appel à l'emprunt est réparti comme suit en fonction des budgets :

- **Budget principal :** 10,09 M€
- **Budget transports :** 0,90 M€
- **Budget eau :** 3,26 M€
- **Budget ports de plaisance :** 0,76 M€
- **Budget des parcs d'activités économiques :** 0,29 M€
- **Budget assainissement collectif :** 1,67 M€ (dont 0,27 M€ d'avances de l'agence de l'eau)
- **Budget ZAC quartier de la gare :** 0,91 M€

Gestion de trésorerie

Pour gérer de façon optimale sa trésorerie, Lorient Agglomération a disposé en 2018 de

deux lignes de trésorerie de 10 M€ chacune auprès du Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB) et de la Banque Postale. Sur la ligne de trésorerie Banque Postale, l'agglomération a effectué 33 tirages pour un montant total de 60 400 000 € et 20 remboursements pour un montant similaire.

Sur la ligne de trésorerie CACIB, l'agglomération a effectué 19 tirages pour un montant total de 31 200 000 € et 12 remboursements pour un montant similaire.

Annuité de dette 2017

L'annuité de dette long terme s'est élevée en 2018, tous budgets confondus, à 29,8 M€, dont 25,70 M€ en capital et 4,10 M€ en intérêts.

Dans le détail, l'annuité de la dette est de :

- **Budget principal :** annuité de 17,70 M€ dont 15,50 M€ en capital et 2,20 M€ en intérêts

- **Budget transports :** annuité de 1,50 M€ dont 1,30 M€ en capital et 0,20 M€ en intérêts

- **Budget eau :** annuité de 3,80 M€ dont 3,10 M€ en capital et 0,70 M€ en intérêts

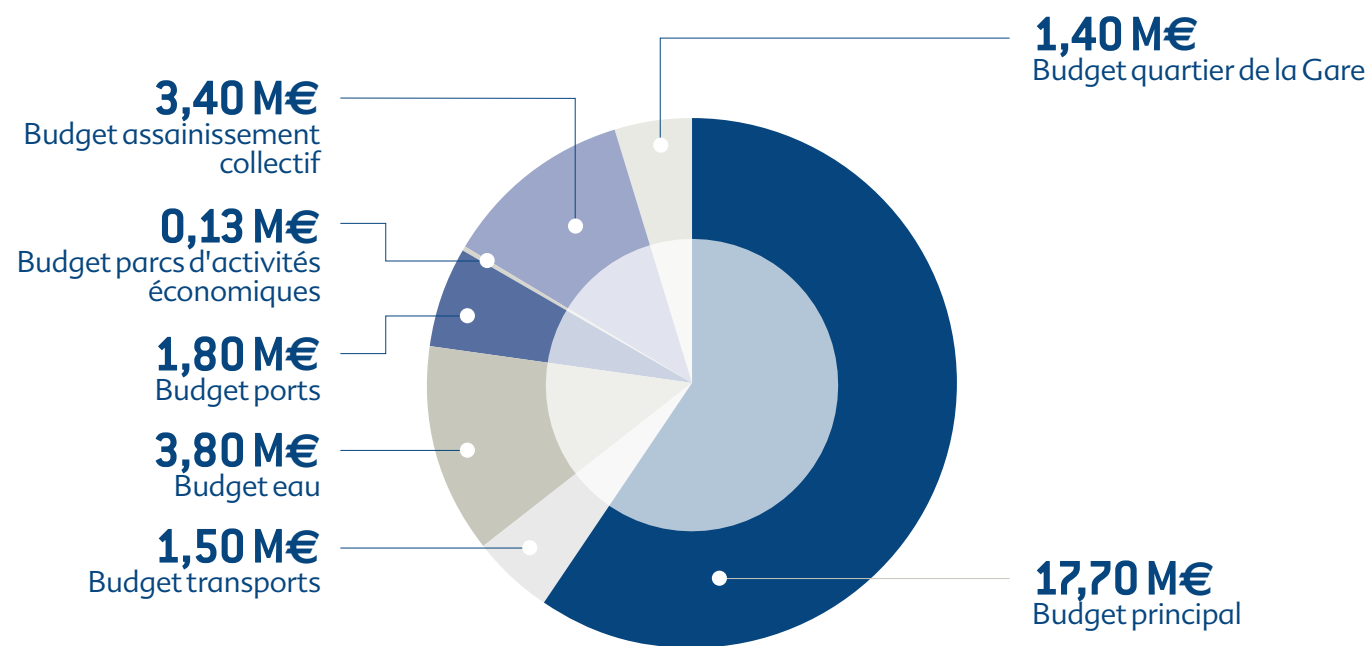
- **Budget ports de plaisance :** annuité de 1,80 M€ dont 1,50 M€ en capital et 0,30 M€ en intérêts

- **Budget des parcs d'activités économiques :** annuité de 0,13 M€ dont 0,10 M€ en capital et 0,03 M€ en intérêts

- **Budget assainissement collectif :** annuité de 3,40 M€ dont 2,80 M€ en capital et 0,60 M€ en intérêts

- **Budget ZAC du quartier de la gare :** annuité de 1,40 M€ dont 1,39 M€ en capital et 7 823 € en intérêts

Annuité de dette 2018 par budget



Encours de la dette globale

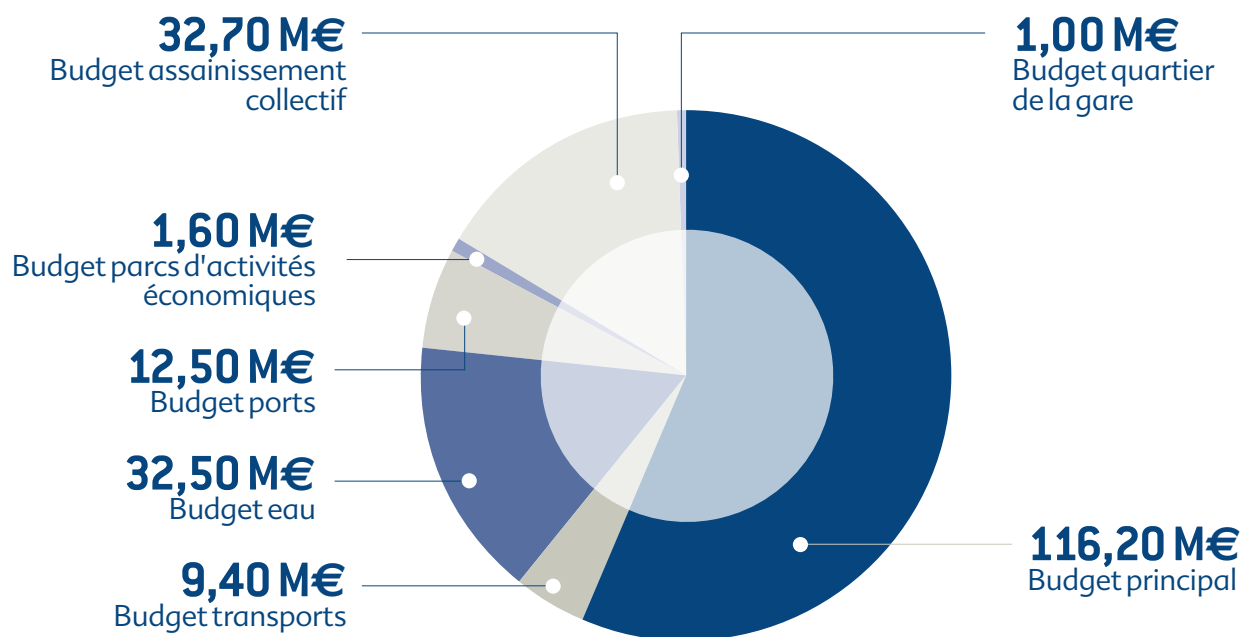
L'encours de dette global, c'est-à-dire le montant total de capital restant à rembourser au 31 décembre 2018 s'établit à 205,90 M€ se répartissant ainsi :

- **Budget principal:** 116,20 M€
- **Budget transports:** 9,40 M€
- **Budget eau:** 32,50 M€

- **Budget ports de plaisance:** 12,50 M€
- **Budget des parcs d'activités économiques:** 1,60 M€
- **Budget assainissement collectif:** 32,70 M€
- **Budget ZAC du quartier de la gare:** 1 M€

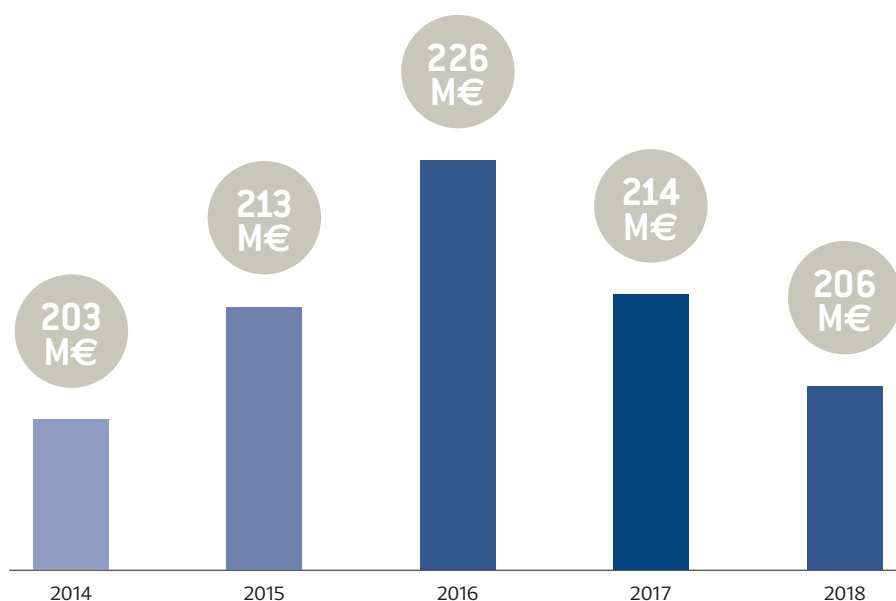
Au 31 décembre 2018, l'encours de dette est à 54 % sur du taux fixe et 46 % sur des taux variables. Cette répartition permet de sécuriser une partie

de la dette tout en profitant des taux « historiquement » bas sur les marchés pour les contrats indexés à taux variables. La dette à taux fixe comprend quelques contrats positionnés sur des barrières mais ces emprunts ne présentent pas de risques majeurs en raison de barrières protectrices et à l'absence d'effet de levier pour la majorité des contrats. Ces dernières années, Lorient Agglomération a majoritairement emprunté à taux fixe.



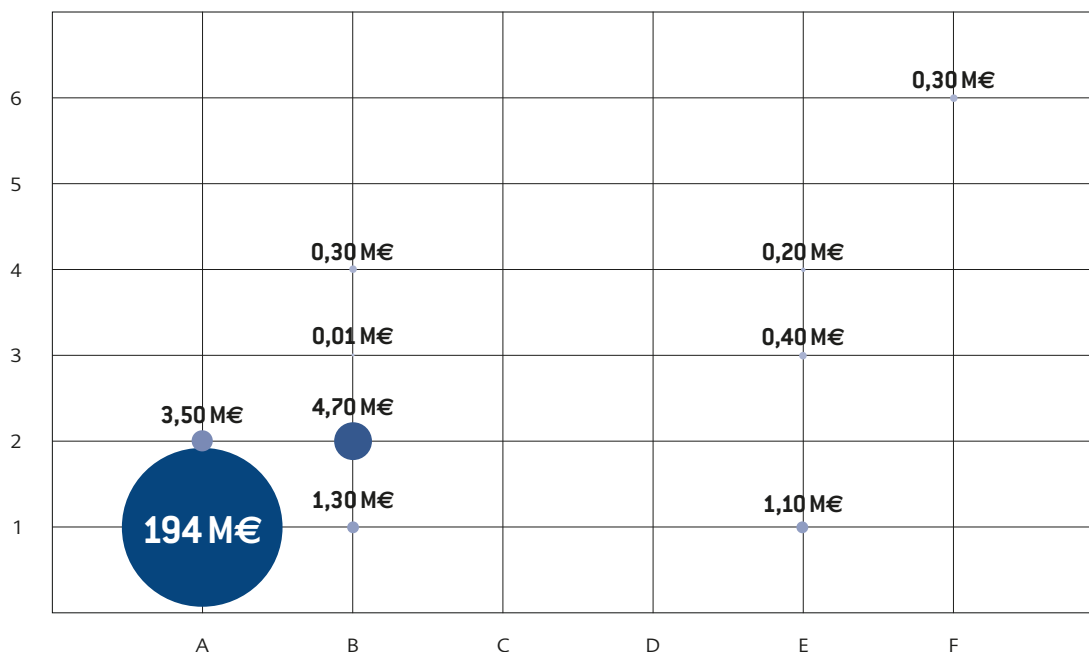
Évolution de l'encours de dette globale en M€

Pour mémoire, au 1^{er} janvier 2012 est intervenu le transfert des compétences eau et assainissement par les 19 communes membres de Cap l'Orient et par les syndicats intercommunaux ayant précédemment ces compétences. Le montant des emprunts transférés suite à ces prises de compétences s'établissait à 40 M€ dont 14 M€ pour le budget annexe de l'eau et 26 M€ pour le budget annexe de l'assainissement collectif. En outre, suite à la fusion au 1^{er} janvier 2014 de Lorient Agglomération et de la Communauté de communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet, 6 M€ d'emprunts ont été transférés par cette dernière et 3 M€ ont été transférés par les communes membres de l'ancienne Communauté de communes, soit un total de 9 M€ transférés à Lorient Agglomération au 1^{er} janvier 2014.



Répartition de l'encours de dette selon la charte de Gissler

Selon les critères de la charte Gissler, plus de 94 % de l'encours de dette de Lorient agglomération est classé A1, catégorie présentant le niveau de risque le plus faible.



Gestion active de la dette

Lorient Agglomération a utilisé pour la première année un nouveau logiciel de gestion active de dette, Finance Active. Ce portail internet permet notamment de chiffrer l'impact des opérations de gestion active de dette et de mettre en concurrence les conditions financières proposées sur les nouveaux emprunts. Un consultant apporte les conseils et les explications nécessaires à une

bonne compréhension des produits bancaires. Divers réaménagements ont été entrepris en 2018 sur des emprunts coûteux, qu'il a été bénéfique de rembourser par anticipation : malgré des indemnités de remboursement anticipé, les conditions de taux d'intérêt des emprunts de refinancement mis en place permettent à Lorient Agglomération des économies de frais financiers sur sa dette.

Parallèlement aux opérations de gestion active sur la dette en cours, Lorient Agglomération a capté de bonnes conditions de financement sur les emprunts annuels : des mises en concurrence systématiques, mais aussi des rencontres régulières avec les banques permettent d'entretenir une relation de travail où la banque est amenée à proposer ses meilleures conditions à l'établissement.

6

Les délégations de service public

- Gestion, exploitation du réseau de transport collectif urbain de Lorient Agglomération **83**
- Gestion, exploitation des équipements muséographiques de Lorient Agglomération **85**
- Gestion, exploitation et animation des équipements portuaires d'intérêt communautaire **87**
- Gestion, exploitation des équipements nautiques - promotion et développement des activités nautiques sur le territoire de Lorient Agglomération **88**
- Gestion, exploitation de la résidence de loisirs de Kerguelen à Larmor-Plage et des gîtes du Lain à Gestel **89**
- Gestion, exploitation et promotion du camping de La Fontaine à Larmor-Plage **89**
- Gestion, exploitation du parc des expositions de Lanester par l'organisation d'actions de promotion, de commercialisation et d'animation de manifestations commerciales, culturelles, sportives et/ou de loisirs **90**
- Gestion, exploitation et animation des golfs de Val Quéven et de Plœmeur Océan **91**
- Gestion, exploitation et animation du centre équestre de Kerguelen de Lorient Agglomération **92**
- Gestion, exploitation des studios de répétition et promotion des musiques actuelles sur le territoire de Lorient Agglomération **93**
- Gestion, exploitation et promotion de la patinoire du Scorff **94**

Gestion, exploitation du réseau de transport collectif urbain de Lorient Agglomération

Déléataire (2018): RATP Dev



H. COHONNER

Un contrat de concession entre Lorient Agglomération et RATP Dev a été signé le 30 octobre 2017 pour la gestion du réseau de transports urbains de voyageurs CTRL. Il couvre la période 2018 - 2022.

RATP Dev a été retenu, sa proposition s'engageait sur les points suivants :

- Une ambition technique par le succès de la reprise et de l'exploitation du réseau ;
- Une implication au sein du territoire auprès de tous ses acteurs et habitants ;
- Une gouvernance renouée et une parfaite transparence de gestion qui assure auprès de Lorient Agglomération une pleine visibilité et maîtrise financière.

Les faits marquants de 2018

Reprise du réseau par le nouveau délégataire

La reprise du réseau s'est déroulée dans des conditions sereines, le changement de délégataire a été transparent pour les voyageurs. Le déploiement des outils métiers s'est effectué avec l'expertise de RATP Dev, ainsi que la formation des salariés. La moitié du parc matériel

roulant a été auditée, révélant un niveau de maintenance très satisfaisant. La flotte des navires, quant à elle, n'a pu être expertisée.

Travaux sur le futur réseau 2019

Conformément aux engagements contractuels, RATP Dev désigne un chef de projet pour assurer le pilotage et la coordination de la refonte du réseau. Les équipes locales sont fortement impliquées en étroite relation avec les services de Lorient Agglomération. Après les premières rencontres de mars, les rencontres sectorielles se sont poursuivies à un rythme soutenu entre les mois d'avril et novembre. La structure du nouveau réseau est présentée à chaque secteur composé d'une ou plusieurs communes. Des scénarios complémentaires sont réalisés afin de finaliser le tracé du futur réseau. Son architecture et sa hiérarchisation sont présentés en bureau. Le Conseil adopte la consistance du futur réseau le 26 juin 2018.

En novembre tous les tracés sont finalisés auprès des maires et les méthodes de restructuration des lignes scolaires sont présentées en réunion de secteurs auprès des établissements scolaires. Le

réseau est hiérarchisé, des lignes structurantes à fortes fréquences sont créées ainsi que des lignes express et lignes de rabattement. L'ensemble des lignes est renuméroté. Le déploiement des nouveaux horaires sur le site et l'application est actif le 5 décembre.

Un plan marketing volontariste est déployé, avec l'élaboration d'un guide horaire, de pages web dynamiques dédiées aux lignes scolaires, de campagnes d'affichages sur les véhicules et par les médias. Des permanences mairies et des sensibilisations auprès des éducateurs de personnes en situation de handicap sont également mises en place.

Optimisation de l'exploitation et de la maintenance sur deux sites

Afin d'optimiser l'exploitation et de mutualiser les activités de maintenance, une nouvelle organisation est mise en place parallèlement

Consultez
le bilan 2017
de la compétence
transports
et déplacements
> P. 47 à 50

aux travaux de lancement du nouveau réseau. L'exploitation et la maintenance ne s'effectuent que sur les sites de Lorient et Quéven. Les salariés de l'atelier de Lochrist sont invités dès le premier trimestre 2018 à réfléchir sur les évolutions d'organisation. L'activité maintenance est transférée en mai sur les sites de Lorient et Quéven, ce transfert se passe dans de bonnes conditions. Une grille de roulement spécifique et des services adaptés, sont négociés pour les conducteurs de Lochrist, afin de maintenir des conditions de travail satisfaisantes.

Assistance technique

RATP Dev a été sollicitée pour son analyse technique sur le cahier des charges du futur système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs (SAEIV). L'équipe projet a travaillé sur l'analyse du cahier des charges et a apporté des propositions sur l'évolution fonctionnelle de l'outil.

RATP Dev a également fourni son analyse technique sur le futur bateau électrique. Les travaux sur le cahier des charges ont été lancés dès le mois de février. Un expert technique en motorisation réalise une analyse du cahier des charges dans le domaine de la propulsion électrique.

Enfin, une équipe mixte RATP-RATP Dev a présenté le retour d'expérience des expérimentations bus électrique, bus gaz, effectuées par la RATP dans le cadre du renouvellement de son parc à horizon 2025. La présentation a porté également sur l'étude comparative des deux technologies.



S. CUISSET

Festival Interceltique 2018

Un partenariat avec les organisateurs du Festival Interceltique de Lorient et le groupe RATP a été élaboré. Ce partenariat prévoit :

- L'utilisation de la charte graphique Festival Interceltique sur tous les supports liés à l'évènement et l'intégration du lien du site internet CTRL sur le site du Festival Interceltique.
- La mise en place d'une campagne d'affichage du Festival Interceltique dans le métro Parisien.
- L'organisation d'une conférence de presse commune a été donnée au lancement de la manifestation.

56 661 voyages ont été réalisés le dimanche 5 août au départ des parkings relais et 35 752 retours au départ de la gare routière avec les services de soirée. ●

Une nouvelle
appli CTRL lancée
en 2018

En chiffres

Données globales	2017	2018
Bateaux mis à disposition	5	5
Bus mis à disposition	102	102
Longueur des lignes en km	2154	2154
<i>Dont principales</i>	462	462
<i>Dont complémentaires</i>	1692	1692
Voyages totaux en millier	19092	19903
Voyage par habitant	93	96
Recettes en K€	6073	6325
<i>Dont vente de titre</i>	5935	6131
<i>Dont autres</i>	138	194
<i>Recette par voyage</i>	0,32€	0,32€

Entre 2017 et 2018 :

- Les kilomètres ont évolué de 54 469 km,
- Les recettes ont augmenté de 195 624 €
- La fréquentation a progressé de 811 314 voyages

Gestion, exploitation des équipements muséographiques de Lorient Agglomération

Déléataire: Sellor muséo

Consultez
le bilan 2017
de la compétence
tourisme et loisirs
> P. 34 à 36



En cohérence avec ses objectifs de développement touristique et pédagogique et son choix d'orientation stratégique « Mer-Rade-Vallée », Lorient Agglomération a élaboré un ambitieux programme qui s'est concrétisé par l'ouverture au public d'espaces découverte :

- le Haras national d'Hennebont, espace de découverte du cheval en Bretagne,
- la Cité de la Voile Éric Tabarly à Lorient La Base,
- le sous-marin « Flore » à La Base.

Le projet de la Sellor dans le cadre de la DSP 2018-2022 est ambitieux et propose à Lorient Agglomération une vision touristique et culturelle du territoire, articulée autour du développement d'un axe Lorient la Base-Haras National d'Hennebont. La Sellor souhaite asseoir ces deux sites comme des destinations touristiques à part entière au service de l'attractivité du territoire. Ces missions participent à une dynamique large

généralisant des retombées directes et indirectes sur le territoire et contribuant, à leur niveau, au développement économique, touristique et culturel du Pays de Lorient.

Les faits marquants de 2018

Haras national d'Hennebont

Dans un contexte complexe, la Sellor travaille étroitement avec le syndicat mixte pour proposer une programmation de qualité principalement adossée à des formes artistiques et équestres. La scène du Haras National d'Hennebont s'inscrit chaque année davantage dans une dynamique culturelle avec des partenariats avec les autres acteurs, tout en consolidant son rayonnement régional et national. Le programme de l'année 2018 a été riche et dense avec des formes très diverses, parfois décalées mais toujours fondées

sur une qualité équestre. La décision a été prise de ne pas produire de spectacles nocturnes en extérieur durant la saison estivale 2018. Si cela a pour incidence de faire baisser la fréquentation sur cette période, cette suppression permet néanmoins d'améliorer le résultat d'exploitation. En effet, cette forme n'atteignait plus son équilibre depuis 2 ans et les risques d'annulation étaient trop importants. La proposition de la journée a donc été renforcée au détriment des soirées. Le spectacle de Noël s'ancre dans les attentes du public et atteint des records de fréquentation. Les grands changements se profilent pour le site d'une manière générale. Le projet global porté par le syndicat mixte est appuyé par celui directement conduit par Lorient Agglomération et la Sellor sur le volet touristique et culturel. L'année 2018 a permis de voir avancer l'étude de programmation scénographique d'un

nouveau parcours de visite ainsi que le projet architectural d'une structure équestre dans la cour du puits.

Cité de la Voile Éric Tabarly

Du fait d'une météo exceptionnelle en été, la fréquentation de la Cité de la Voile Éric Tabarly a légèrement baissé en 2018 (-3,5 %) même si le chiffre d'affaires reste stable. Parallèlement, on note une progression très sensible du chiffre d'affaires et du nombre de personnes accueillies (+50 %) sur les événements d'entreprise à la Cité de la Voile en 2018. Par ailleurs, 7 319 enfants de la maternelle au lycée ont effectué une visite et/ou un atelier pédagogique.

Pour fêter le 10^e anniversaire du seul équipement muséographique dédié à la course au large, de nombreux événements et animations ont jalonné 2018. Un temps fort s'est tenu en juin avec l'organisation d'une grande fête des Ports et des 10 ans la Cité de la Voile. Une manière festive et populaire de réunir tous les acteurs maritimes dans une même énergie. Une grande soirée musicale et une projection monumentale sur le flanc de la Cité ont été le point d'orgue de cette fête. La Cité de la Voile est également le partenaire privilégié de plusieurs événements qui marquent l'année 2018 : le défi Azimut, les Aventuriers de

la Mer, le retour de Tara Pacific, les journées du patrimoine, la fête de la science... sont d'autres rendez-vous marquants. D'autres propositions d'animations étoffent la programmation tout au long de l'année et particulièrement l'été avec « le spot » qui permet aux visiteurs de s'initier à la navigation sur le stade nautique installé pour la saison.

La Cité de la Voile Éric Tabarly accueille depuis 2016 un espace dédié aux muséographies temporaires « L'Annexe ». Ce lieu propose au public familial d'avril à septembre une exposition thématique déconnectée de la Cité de la voile. Cette exposition participe à attirer un public nouveau grâce à des thèmes ludiques, scientifiques, originaux : les capacités physiques, le toucher et en 2018, l'archéologie par le biais d'une enquête scientifique et d'animations.

Si ce thème n'a pas rassemblé autant de public que celui de 2017, il a contribué néanmoins à la cohérence d'une offre pluridisciplinaire tout public et attiré également de nombreux scolaires.

Sous-marin Flore et son musée

La saison estivale a été maussade pour cet équipement avec une baisse de 5,63 % de sa fréquentation. Parallèlement, la fréquentation

des scolaires augmentait, notamment pour les collèges-lycées et les écoles primaires hors-agglomération. Pour autant, l'attractivité de la Flore ne faiblit pas, elle joue pleinement son rôle dans l'attractivité de Lorient la Base.

En 2018, La Flore a surpris son public en s'habillant d'une parure colorée imaginée par l'artiste Elsa Tomkowiak dans le cadre des Itinéraires graphiques. Une exposition sur l'art du camouflage des bâtiments de guerre a également été proposée. ●

Zoom

Labellisation tourisme & handicap

Après 3 années de démarches et de mises en conformité, les 2 sites Cité de la Voile et Flore ont été labellisés Tourisme & Handicap. La Flore a obtenu le label pour les handicaps auditif et mental tandis que la Cité pour les handicaps mental et moteur. La démarche se poursuit en lien avec Lorient Agglomération et les associations locales.

+ de 195 K visiteurs
sur les 3 sites muséo
du territoire



Gestion, exploitation et animation des équipements portuaires d'intérêt communautaire

Délégataire : Sellor ports

Fin 2016, un contrat de gestion, d'exploitation, d'animation et de promotion des installations portuaires d'intérêt communautaire a été signé entre Lorient Agglomération et la Sellor. Ce contrat, d'une durée de 8 ans (du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2024) a pour objet de développer les activités correspondant à l'utilisation des biens d'exploitation mis à disposition du délégataire. Il s'agit également de promouvoir les activités de plaisance, liées à la course au large et plus largement au nautisme sur le territoire, par une pratique commerciale active en créant les synergies et les complémentarités nécessaires, dans un souci de cohérence, de rationalisation et d'efficacité.

Ce contrat a mis en avant les nouvelles pratiques des plaisanciers avec le passage à une nouvelle génération « überisée ». Ce phénomène est accentué avec l'arrivée de la ligne grande vitesse à Lorient et la fréquentation de nouvelles clientèles urbaines. Le délégataire doit donc mener un travail important d'évolution des services proposés et rendus : animation du réseau des plaisanciers, proposition de services de conciergerie, etc.

Les faits marquants de 2018

Détails sur la fréquentation

Le remplissage des ports a une nouvelle fois été optimisé tout au long de l'année 2018. Les pressions sont fortes dans les différents ports puisque les demandes sont toujours aussi soutenues sur des stationnements longue durée d'unités de belle taille.

La préparation de la Route du Rhum a occasionné un embouteillage sur les pontons du port de Lorient la Base entraînant des redirections de bateaux sur le port du Kernével.

Les clientèles attendent avec beaucoup d'impatience les travaux de dragage du port. La Sellor continue d'appliquer des réductions de tarif sur les emplacements exposés à l'envasement sur les ports de Lorient et Kernével.

Le Breizh Boat Club, nouveau service créé par la Sellor pour amener de nouveaux publics à la navigation de plaisance a pris son essor avec déjà 30 membres qui, moyennant un abonnement annuel tout inclus, se partagent une flotte constituée de 3 vedettes, 2 semi-rigides et 1 voilier.



Consultez
le bilan 2017
de la compétence
tourisme et loisirs
> P. 34 à 36

La Sellor a donc placé rapidement l'offre portuaire dans la dynamique nouvelle plaisance qui était l'un des axes forts de l'offre de gestion proposée en 2016 à Lorient Agglomération dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public.

Manifestations nautiques

De nombreuses manifestations nautiques et animations se sont déroulées sur les sites des ports de plaisance de Lorient La Base, Lorient centre, Port-Louis et Kernével, parmi lesquelles :

- La balade entre mer et rivière, sortie en mer sur 3 jours début juillet, organisée et encadrée par la Sellor pour ses clients, a mené les plaisanciers à Belle Île et Hoëdic.
- Le développement du Pôle Course Classique de Bretagne Sud à Port-Louis afin de promouvoir la plaisance classique avec 16 Yachts Classiques basés à l'année au port de Port-Louis et l'organisation par l'équipe du port d'événements spécifiques pour les Yachts Classiques comme les Voiles de la Citadelle.
- L'équipage des ports du Pays de Lorient est revenu vainqueur cette année encore de la régates des ports de plaisance Bord à Bord qui s'est déroulée aux Sables d'Olonne en octobre 2018.

Gestion environnementale

La certification Ports Propres et le label Pavillon Bleu ont été renouvelés sur les ports de plaisance pour leur bonne gestion environnementale en 2018. Les critères à respecter pour obtenir ces labels sont nombreux : gestion des déchets, qualité de l'eau, formation des salariés, sensibilisation des plaisanciers, prévention des pollutions... L'opération de nettoyage du bassin à flot du port de Lorient organisée le 15 juillet par la Sellor en lien avec les associations lorientaises de protection de l'environnement a connu un franc succès avec une centaine de bénévoles qui ont rejoint les 30 plongeurs présents sur le port de Lorient pour nettoyer le bassin à flot. ●

Zoom

Les ports en quelques chiffres

- 26 068 nuitées d'escale en 2018
- 2 300 places sur 6 sites
- 1 916 inscriptions sur liste d'attente
- 32 personnes employées dans les ports en équivalent temps plein

Gestion, exploitation des équipements nautiques - promotion et développement des activités nautiques sur le territoire de Lorient Agglomération

Délégataire: Sellor nautisme



Consultez
le bilan 2017
de la compétence
tourisme et loisirs
> P. 34 à 36

Le contrat de délégation de service public des activités et équipements nautiques de Lorient Agglomération a été renouvelé le 1^{er} janvier 2016. Dans ce cadre, Lorient Agglomération met à la disposition du délégataire, qui en assume la responsabilité, l'ensemble des biens nécessaires à l'exploitation et notamment :

- deux centres nautiques à Larmor-Plage (centre nautique de Kerguelen et bâtiment pôle compétition dans le parc océanique) et à Port Louis (au port de plaisance de la Pointe-Anse du Driasker);
- quatre bases nautiques estivales de Guidel Plages, du Fort Bloqué à Ploemeur, de Gâvres et de l'île de Groix;
- un spot « char à voile » sur l'esplanade de Lorient La Base et d'embarquement pour les activités nautiques;
- un parc d'eau vive implanté sur l'île de Locastel sur les rives du Blavet à Inzinzac-Lochrist complété par un local à kayaks;
- un parc de matériel nautique (207 bateaux à voile, 96 planches à voile, 406 kayaks, 3 bateaux de plongée et 28 bateaux de sécurité).

Les faits marquants de 2018

Détail de la fréquentation

Au terme de la 3^e année du contrat de délégation, les efforts, en matière de développement commencent à produire leurs effets. Le chiffre d'affaires global évolue de 8 % par rapport à l'année précédente. Cette progression est à mettre au crédit de la clientèle individuelle qui progresse sur

l'année de 16 %. La progression est ainsi portée essentiellement par la plongée, la forme et la voile. Pour ces deux dernières activités, ce sont les offres hors saison qui progressent (l'offre Cote & Forme, la pratique voile à l'année et les permis mer). La nouvelle activité Cote & Forme a ainsi pris son envol avec une offre de 9 activités proposées toute l'année, y compris pendant les vacances scolaires, avec 25 séances encadrées par semaine (Paddle, Marche Aquatique, Nage, Aquagym, Yoga, Pilates, Sophrologie, Renforcement Musculaire et Marche Active). Pour le moment entre 60 et 70 personnes sont abonnées à l'activité. En été, les performances des différentes bases sont très diverses. Portées par la forme et la plongée, le site de Kerguelen bénéficie d'une croissance estivale alors que toutes les autres sont en baisse (à l'exception de Gâvres qui progresse de 1,4 %). Pour le parc d'Eau Vive, la saison a été contrastée et pénalisée par les travaux sur les deux ponts de l'île. Malgré la météo ensoleillée, la fréquentation est en recul cette saison de 0,4 %.

Bilan des investissements

Après la grosse opération de rénovation du centre nautique de Kerguelen livrée en 2017, les clients et les personnels ont pu profiter pleinement des nouveaux espaces d'accueil très qualitatifs. Côté matériel, la procédure de réalisation des investissements de matériel nautique a été entièrement revue. L'ensemble s'inscrit à compter de 2018, et pour 2 années renouvelables, dans un accord cadre à bon de commande.

Bilan des événements

Des événements ponctuent l'année dans les équipements nautiques gérés par la Sellor. Pour ouvrir la saison 2018, l'évènement « Jour de Fête à Kerguelen » organisé le 22 avril a permis à 8 000 à 10 000 personnes de parcourir le site et de participer à des séances de découverte des activités de la Sellor, à terre et sur l'eau.

Du 1^{er} au 3 juin, les 24h kayak de Lochrist ont réuni le vendredi 649 enfants des écoles (25 classes) pour les « Défis des Écoles Lorient Agglomération » (écoliers ayant pris part aux séances d'initiation à la pratique du Kayak financées par la collectivité), puis, le week-end, 136 équipes, soit 1 050 concurrents se sont affrontés dans la bonne humeur à grands coups de pagaies.

Enfin, le 16 septembre, un nouvel événement a complété cet agenda des événements avec le Raid Sport Nature. Ce raid au départ du Parc D'eau Vive de Lochrist était composé d'épreuves de VTT, de course à pied et de Kayak avec des étapes de course d'orientation. 35 équipes de deux personnes venant de la Bretagne entre Nantes et Quimper, ont parcouru les sentiers et les espaces naturels d'Inzinzac-Lochrist pour finir sur les bords du Blavet et sur l'île de Locastel dans une ambiance sportive et chaleureuse. ●

Gestion, exploitation de la résidence de loisirs de Kerguelen à Larmor-Plage et des gîtes du Lain à Gestel

Gestion, exploitation et promotion du camping de La Fontaine à Larmor-Plage

Délégataire: Sellor hébergement

Lorient Agglomération a confié à la Sellor par le biais de 2 délégations de service public:

- la gestion et l'exploitation de la résidence de loisirs de Kerguelen à Larmor-Plage et des gîtes du Lain à Gestel (mise en œuvre depuis le 1^{er} juin 2014 pour une durée de 6 ans et 7 mois) d'une part;
- le camping de La Fontaine à Larmor-Plage d'autre part (approuvé par le Conseil communautaire du 15 décembre 2015 pour une durée de 6 ans).

Les faits marquants de 2018

Le Camping de la Fontaine

Cet équipement peine à redévelopper sa fréquentation estivale pour compenser la réduction du chiffre d'affaires occasionné par la période de fermeture hivernale. Les investissements n'ont pu être réalisés faute de perspectives, compte-tenu des discussions en cours pour la cession de cet équipement. En 2018, le nombre de nuitées sur l'année progresse cependant de 1,37 % grâce à une meilleure fréquentation entre janvier et juin

(25 655 nuitées sur les emplacements et dans le locatifs) malgré un mois de juillet moyen (effet Coupe du Monde) et un mois d'août en baisse. L'avant-saison a permis de capitaliser des nuitées qui ont assuré la progression du chiffre d'affaires de 5 %.

Les Gîtes du Lain

La fréquentation des gîtes progresse en 2018 et le chiffre d'affaires annuel passe de 21 845 € à 35 806 €. Cette évolution peut être associée au développement du nombre de contrats en avant saison et un meilleur taux d'occupation en été.

La résidence de Kerguelen

Depuis le début du contrat, la stratégie mise en place par la Sellor, visant à déconnecter la fréquentation de la restauration de celle des hébergements, porte ses fruits. La fréquentation de la résidence a augmenté avec de plus en plus de personnes accueillies hors saison en mode gîtes. La stabilisation du chiffre d'affaires global en 2018 est due à une forte baisse de la fréquentation des centres de vacances en juillet (-27 %). À noter la performance renouvelée

du bar qui progresse encore de 25 % représentant ainsi 10 % des recettes d'exploitation. Le potentiel de ce site doit être poursuivi et la Sellor travaille pour le développer en engageant une réflexion sur la nature des produits servis. L'objectif affiché est de réduire l'offre pour investir dans la qualité des produits. La diversification des clientèles offre de nouvelles opportunités.

Les individuels (individuels et individuels regroupés) sont passés de 3 % du chiffre d'affaires en 2016 à 6 % en 2018. Les atouts du site et l'amélioration du service (en particulier la restauration) permettent de voir l'avenir avec optimisme. ●

25% de hausse
de fréquentation au
bar de la résidence de
Kerguelen en 2018

Consultez
le bilan 2017
de la compétence
tourisme et loisirs
> P. 34 à 36



Gestion, exploitation du parc des expositions de Lanester par l'organisation d'actions de promotion, de commercialisation et d'animation de manifestations commerciales, culturelles, sportives et/ou de loisirs

Délégataire: Segepex

L'exercice 2018 constitue la troisième année de la délégation de service public conclue entre Lorient Agglomération et la Segepex. L'année 2018 est marquée par l'anniversaire des 30 ans de la structure et par le départ à la retraite de son directeur historique, M. Éric Avry. Une nouvelle équipe de direction a ainsi pris ses fonctions à l'été 2018.

Les faits marquants de l'année 2018

L'examen du calendrier 2017 du parc des expositions fait apparaître la tenue de 28 manifestations dans la moyenne des années précédentes. La fréquentation visiteurs a été de 102 300 personnes, un chiffre en diminution par rapport à 2017.

Le cumul des visiteurs ayant fréquenté le parc des expositions depuis son ouverture en septembre 1988 est de plus de 4 millions de personnes et le nombre d'événements cumulé qui s'y sont tenus est de 739.

La programmation 2018 a été soutenue et éclectique et les événements accueillis ou organisés l'ont tous été dans de bonnes conditions de sécurité et équilibrés financièrement. On notera la satisfaction régulièrement exprimée par les

organisateurs sur la disponibilité de l'accueil et des équipes techniques ainsi que la fonctionnalité générale du parc des expositions et de ses équipements. Parmi les événements accueillis au parc des expositions en 2018, on remarquera notamment un retour important des concerts et spectacles, en hausse constante depuis 2016. Un travail important a également été mené en 2018 pour renforcer l'attractivité du parc des expositions et du palais des congrès auprès de clients, prospects, prescripteurs et usagers. Un nouveau visuel commun a ainsi été décliné sur divers supports de communication incluant notamment une campagne pluri-média menée auprès d'annonceurs et la création d'une nouvelle plaquette de prospection clients. La présence du parc des expositions a également été renforcée sur les réseaux sociaux.

Une consultation a été réalisée pour un accompagnement vers une démarche de certification RSE type ISO 20121. Même si la situation économique du parc des expositions et de la Segepex ne permet pas de mettre en œuvre cet accompagnement pour le moment, un travail de fond est d'ores et déjà engagé sur les problématiques développement durable et solidaire : audit social, concertation avec les équipes,

mise en place du tri sélectif sur l'ensemble du parc des expositions (notamment grâce à l'accompagnement de Lorient Agglomération, d'Audelor et de la CCI) sont les premiers axes forts d'expérimentation.

Investissements notables 2018

Suite à la réhabilitation conséquente entreprise en 2016, d'autres travaux d'aménagements se sont déroulés en 2018 :

- Parkings : 2^e tranche d'enrobés et végétalisation (Lorient Agglomération),
- Remplacement des portes d'accès techniques entre le H1 et le H3 et entre le H2 et le H3 (Lorient Agglomération),
- Enrobé des sols de la zone de tri des déchets (Segepex),
- Première phase de végétalisation des entrées (Segepex),
- Signalétique publique aux entrées (panneaux et drapeaux) (Segepex),
- Investissement dans du matériel de tri sélectif (Segepex),
- Entretien et contrôle du matériel (Segepex).

Consultez
le bilan 2017
de la compétence
tourisme et loisirs
> P. 34 à 36



Gestion, exploitation et animation des golfs de Val Quéven et de Plœmeur Océan

Délégataire: Blue green

Les golfs de Val-Quéven et de Plœmeur-Océan ont été ouverts au public en 1990. La gestion de ces équipements a été confiée à Formule Golf, devenue Blue Green, en janvier 1990 pour Val-Quéven et en janvier 1996 pour Plœmeur-Océan.

Cette gestion a été confiée sous forme de DSP de 6 ans dont l'objet porte plus particulièrement sur la gestion, l'exploitation et l'animation des deux sites. Le terme de la DSP actuelle, fixé initialement au 31 décembre 2017, a été reporté au 31 décembre 2018, par délibération du Conseil Communautaire.

L'activité principale est de permettre la pratique ainsi que l'initiation au golf par le plus grand nombre, aussi bien pour les locaux que pour les personnes de passage sur le territoire. Blue Green a conclu une convention avec les deux associations sportives des clubs (type loi 1901) qui ont pour mission d'animer et de développer les compétitions de golf sur les deux structures. Elles organisent environ une soixantaine d'épreuves par an et permettent à plus de 5 000 compétiteurs par golf de se mesurer au travers de ces épreuves.

Le délégataire est propriétaire du fonds de commerce du restaurant du golf de Quéven et a confié sa gestion et son exploitation à un restaurateur indépendant. Au golf de Plœmeur, l'exploitation du restaurant est indépendante de Blue Green. Chaque site a une exploitation propre quant à son nombre de collaborateurs, ses achats, son matériel et ses produits pour son fonctionnement. Pour autant, il peut y avoir des mutualisations du matériel d'entretien ainsi que des collaborateurs lorsque cela est nécessaire, pour des opérations ponctuelles.

Les faits marquants de 2018

Les travaux

Tout au long de l'année et selon les saisons, le délégataire est amené à effectuer des travaux et aménagements sur les parcours de golf. Cela se traduit par des opérations importantes à réaliser chaque année pour éviter une dépréciation de l'outil et de l'image de marque au travers du tissu local et sur le plan touristique.

Pour ce faire, des enquêtes auprès des joueurs sont réalisées et le délégataire est à l'écoute des associations sportives. Les remarques adressées via le site web sont également compilées.

Consultez
le bilan 2017
de la compétence
tourisme et loisirs
> P. 34 à 36



C'est ainsi qu'ont notamment été réalisées une remise en état des filets du practice de Plœmeur ainsi que la mise en place d'une cabane de starter au trou N°1 suite à l'inversion du parcours courant avril 2018. Des nouveaux panneaux de signalétique ont été mis en place sur le parcours et sur chacun des trous. Sur le golf de Quéven, des cheminements ont été faits aux trous N°3, 17 et 18.

Les abonnements et la création de nouveaux golfeurs

Avec le concours des associations sportives des clubs et grâce au soutien et aide des bénévoles, le délégataire organise des épreuves sportives fédérales (Grand Prix et phases qualificatives de championnats de France ainsi que des montées de Divisions).

Cela a pour effets notables de motiver les joueurs locaux à performer et faire connaître les installations bien au-delà du département. Les installations génèrent ainsi plus de 40 000 entrées sur le parcours. Si les abonnements représentent un nombre important de joueurs licenciés localement, il en est de même dans l'exploitation. Près de 60 % du chiffre d'affaires provient de la vente du produit abonnement. Ainsi, pour la saison 2018, 434 abonnements annuels sur le golf de Plœmeur et 516 sur le golf de Quéven.

De nouveaux golfeurs sont parallèlement

recrutés et formés : pour ce faire, la société Blue Green a développé et promotionne son produit "Passport All Exclusif" au travers des 50 golfs de la chaîne.

Ce passeport permet à toute personne intéressée par le jeu de golf de découvrir cette activité, de suivre un apprentissage via des leçons dispensées par les enseignants et réparties par niveaux de progression, de disposer d'un accès libre à l'ensemble des installations (au même titre qu'un abonné) et d'avoir son propre matériel inclus dans l'offre et ce durant 12 mois. Il est possible d'y souscrire tout au long de l'année auprès des accueils et des enseignants.

Afin de faire adhérer le plus grand nombre de personnes, deux temps forts sont organisés au travers de journées portes ouvertes (une au printemps et une en automne). Des initiations gratuites sont alors proposées qui, en 2018, ont permis de faire venir et découvrir les golfs et leurs installations à plus de 600 personnes. ●

950 abonnés
répartis sur les
2 golfs

Gestion, exploitation du centre équestre de Kerguelen de Lorient Agglomération

Délégataire: SARL Kerguelen Équitation

Consultez
le bilan 2017
de la compétence
tourisme et loisirs
> P. 34 à 36



A. FROMENTIN

La délégation de service public de gestion et d'exploitation du centre équestre de Kerguelen conclue entre Lorient Agglomération et la SARL Kerguelen Équitation est effective depuis le 1^{er} octobre 2012 pour une durée déterminée de 6 ans et 11 mois. Le délégataire veille à promouvoir l'équipement par une pratique commerciale active en créant les synergies et les complémentarités nécessaires, dans un souci de cohérence, de rationalisation et d'efficacité.

Les faits marquants de l'année 2018

Les cours collectifs

Les cours collectifs sont dispensés tous les jours de la semaine, avec en période scolaire, une forte affluence le mercredi et le samedi. Au total en période scolaire, 50 heures de cours collectifs sont proposées à la clientèle, en fonction de l'âge et du niveau des cavaliers.

Tous les dimanches après-midi, des activités sont proposées en fonction de l'âge et du niveau

des pratiquants. Ces activités ont été en légère baisse par rapport à 2017. Les cours particuliers sont également en légère baisse.

Équitation scolaire

Durant l'année 2017-2018, 7 classes de 4 écoles primaires ont été accueillies.

Les stages et la formation

À chaque vacance scolaire, des stages en demi-journées sont proposés à la clientèle annuelle et de passage. Ce sont 2 940 demi-journées qui ont été dispensées. Ce chiffre est en légère hausse grâce à une convention passée avec l'Institution de gestion sociale des armées (IGESA).

Le conventionnement du Conseil Régional de Bretagne a permis de recruter 17 stagiaires dont 16 ont validé leur diplôme.

1 stagiaire a suivi la formation CQP ASA ; diplôme qu'il a validé et enchaîné sur la formation BP JEPS. Le taux d'insertion professionnelle reste toujours élevé, 70 % des stagiaires sont en emploi 3 mois après leur sortie.

La compétition

La fréquentation des concours organisés à Kerguelen Équitation est sensiblement égale à l'année précédente et il y a toujours autant de cavaliers pratiquant la compétition parmi les cavaliers de Kerguelen Équitation. ●

Zoom

En chiffres

- 83 cavaliers fréquentant l'équitation shetland (de 4 à 10 ans)
- 164 cavaliers de moins de 18 ans fréquentant l'équitation grands poneys et chevaux
- 58 cavaliers adultes fréquentant l'équitation grands poneys et chevaux
- 305 cavaliers adhérents fréquentent Kerguelen Équitation.

Gestion, exploitation des studios de répétition et promotion des musiques actuelles sur le territoire de Lorient Agglomération

Délégataire: Association « Musiques d'aujourd'hui au Pays de Lorient » (MAPL)

L'association MAPL mène un projet artistique et culturel qui s'adresse à une grande diversité de publics et d'artistes à travers une action territoriale conséquente, dans l'agglomération lorientaise, ainsi qu'au niveau départemental et régional. Des axes forts structurent aujourd'hui le projet de MAPL : accompagnement des musiciens amateurs, soutien aux artistes professionnels, diffusion de concerts, irrigation territoriale, action culturelle et éducation artistique. Agissant dans le cadre d'une convention de délégation de service public (2017 - 2022) de Lorient Agglomération, MAPL peut également compter sur le soutien de la Ville de Lorient, du Département du Morbihan, de la Région Bretagne et de l'État (ministère de la culture).

Les faits marquants de l'année 2018

Le festival Les Indiscipliné.es bat son record de fréquentation

La 13^e édition du festival Les IndisciplinéEs a remporté une nouvelle fois son pari de présenter de nouveaux artistes. Cette année encore, le public a multiplié les expériences musicales à travers une pléiade de rendez-vous aux esthétiques musicales variées et dans différents lieux ou configurations scéniques parfois atypiques mais toujours adaptées aux performances artistiques. Le nombre et la diversité de publics accueillis sur chacun des rendez-vous proposés par le festival sur tout le territoire de Lorient Agglomération et au-delà, conforte l'association MAPL dans sa volonté d'embarquer le public vers des formes qui ne doivent pas rester à la seule connaissance des initiés. Cette édition aura été une très belle réussite côté public avec 6530 personnes accueillies sur l'ensemble des propositions réalisées dans 14 lieux investis sur 8 communes : Le Manège (Lorient) / Le Trio...S — Théâtre du Blavet (Inzinzac-Lochrist) / Quai 9 (Lanester) / Le Grand théâtre (Lorient) / Les Arcs (Quéven) / L'Echonova (Saint-Avé) / Médiathèque François Mitterrand (Lorient) / La Colloc (Lorient) / L'Université de Bretagne Sud (Lorient) / Maison de l'Agglomération (Lorient) / La Yourte du Moulin

Coz (Le Saint) / Le Strapontin (Pont-Scorff) / Le K3 (Lorient) / Le Quatro (Baud) / Pôle Jeunesse (Quéven) / ITEP Le Quengo (Locminé) / EHPAD Au fil du temps (Pluméliau).

Soutien à la création

Plusieurs soutiens à la création ont été entrepris en 2018. MAPL a notamment accompagné le travail de création scénique de l'artiste « Blutch » en accueillant l'équipe artistique durant 5 jours de résidence au Manège afin de leur permettre de travailler la scénographie. Le jeune Di#se a également fait l'objet d'un accompagnement soutenu par MAPL. L'artiste souhaitait asseoir sa proposition scénique après une victoire au Buzz Booster national en 2017. La formule live est désormais opérationnelle et a même l'objet d'un concert durant Les Indiscipliné.es 2018 devant 1500 personnes à Quai 9 à Lanester. Soulignons que ces aides à la création artistique sont accompagnées d'actions culturelles sur la saison 2018—2019 sur les communes de Lorient Agglomération.

La fermeture des Studios aux Halles de Merville et du Manège

Les studios de répétition situés sous les Halles de Merville ont fermé leur porte en fin 2018. La salle de concert du Manège a quant à elle accueillie ses derniers concerts en faisant salle comble pour le concert de Mick Harvey « plays Gainsbourg »

Consultez
le bilan 2017
de la compétence
tourisme et loisirs
> P. 34 à 36



et lors des concerts de trois groupes locaux accompagnés par MAPL depuis 2017. Il y avait sans aucun doute de la nostalgie au moment de refermer les portes... Cependant, début 2019, la perspective d'ouverture d'Hydrophone, nouveau lieu qui regroupe l'ensemble des activités de MAPL, est réjouissante pour toutes et tous. Avec Hydrophone, MAPL dispose à Lorient La Base, d'un port d'attache à partir duquel lancer de nouvelles aventures musicales et appuyer son développement grâce à ce lieu équipé de 6 studios (répétitions, MAO, enregistrement) et deux salles de spectacles (200 / 500 places). ●



Gestion, exploitation et promotion de la patinoire du Scorff

Délégataire: UCPA

Consultez
le bilan 2017
de la compétence
tourisme et loisirs
> P. 34 à 36



H. COHONNER

2018 est la seconde année de la délégation de service public entre Lorient Agglomération et l'UCPA. L'UCPA a présenté un projet de DSP qui se concentre sur 4 axes :

- faire rayonner l'équipement grâce à une dynamique en termes de produits, de programmation d'activités, d'amplitudes d'accès, permettant à la patinoire de s'inscrire davantage et définitivement comme un équipement local au service des usagers.
- exploiter la patinoire en bénéficiant du savoir-faire de l'association qui gère les plus gros complexes sur le territoire national ;
- organiser de grands événements et accompagner les clubs usagers de la patinoire dans le développement de leurs projets sportifs ;
- instaurer un management local de la patinoire et de développer des synergies et des innovations.

Les faits marquants de l'année 2018

Fréquentation 2018

L'effectif « publics » représente 53,54 % de l'effectif global de la patinoire en 2018 avec 29 757 usagers.

Le chiffre d'affaires augmente de 23 353,88 € sur la partie « effectif publics » soit une augmentation de 6,58 % par rapport à 2017. Ce chiffre est très satisfaisant pour l'année 2018 et conforte la hausse de fréquentation et l'attrait des usagers vis-à-vis de l'établissement.

Concernant les scolaires, le chiffre d'affaires a augmenté dans cette catégorie avec plus de 840 € en plus par rapport à 2017. 995 enfants supplémentaires ont fréquenté la patinoire par rapport à 2017. 112 classes différentes ont ainsi fréquenté l'équipement en 2018 sur 557 créneaux (heure de glace).

Concernant les centres de loisirs, 1 685 enfants de centres de loisirs de Lorient Agglomération se sont déplacés en 2018 (1 497 en 2017), soit 188 enfants en plus en 2018.

Concernant les écoles de patinage, un gros travail a été fourni sur l'année 2018 pour mettre en place et communiquer toutes les nouvelles gammes de produits UCPA. 172 adhérents ont été enregistrés pour les cours de patinage à l'année, soit 24 adhérents de plus qu'en 2017, répartis en 11 groupes différents. L'UCPA a mis en place un nouveau cours adulte de patinage le samedi matin passant ainsi de 10h à 11h de cours par semaine.

Achat de matériel

En 2018, plus de 160 paires de patins de location ont été renouvelés afin de satisfaire au mieux les attentes de la clientèle et offrir du confort aux usagers. Une autre commande sera réalisée en 2019 après avoir inventorié et identifié les paires de patins les plus vétustes.

Par ailleurs, 2 000 € ont été investis en matériel pédagogique afin d'enrichir les activités du « jardin des ours » qui se déroulent les dimanches matin de 10h à 11h. Très apprécié des plus petits, ce matériel connaît un franc succès également auprès des scolaires et de l'école de patinage. ●

Près de 30K
usagers "publics" à
la patinoire en 2018



Glossaire et infos pratiques

A

Adaoz: Unité de traitement biologique
ADIE: Association pour le droit à l'initiative économique
ADEME: Agence pour la maîtrise de l'énergie
ADS: Autorisation d'occupation du sol
AET (pôle): Aménagement, environnement et transports
Agenda 21 (2012-2021): 21 chantiers et 50 actions pour l'environnement
Aloen: Agence locale de l'énergie

APF: Association des paralysés de France
ANAH: Agence nationale pour l'habitat
AIPSH: Association pour l'insertion professionnelle et sociale des handicapés
AOT: Autorité organisatrice des transports
ARPE: Association réseau pour l'emploi
Ar Vrag Tredan: Bateau à passagers « zéro émission »
Audelor: Agence d'urbanisme et de développement économique du Pays de Lorient

B

Bassin-versant: « un espace hydrographique cohérent délimité par les lignes de partage des eaux sur lequel toutes les eaux s'écoulent vers un même point ».

BBC: Bâtiment basse consommation

C

CAO: Commission d'appel d'offres
CCI: Chambre de commerce et d'industrie
CCSPL: Commission consultative des services publics locaux
CCSTI: Centre de culture scientifique, technique et industrielle
CDC: Caisse des dépôts et consignations
CEE: Certificats d'économies d'énergie
CEP: Conseil en énergie partagé
CEREMA: Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CET: Centre d'enfouissement technique

(Kermat à Inzinzac-Lochrist)
CFE: Contribution foncière des entreprises
CHBS: Centre hospitalier de Bretagne Sud
CIAPH: Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées
CLAH: Commission locale pour l'amélioration de l'habitat
CompositIC: Plateau technique sur les matériaux composites hautes performances
CPER: Contrat de projet État-Région
CUCS: Contrat urbain de cohésion sociale
CVAE: Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

D

DAPEV: Direction de l'architecture, du patrimoine, des énergies et des véhicules
DDTM: Direction départementale des transports et des déplacements
DEA: Direction de l'eau et de l'assainissement
DEDD: Direction de l'environnement et du développement durable
DGF: Dotation globale de fonctionnement
DIA: Déclarations d'intention d'aliéner
DIB: Déchets industriels banals

DMR: Déchets ménagers résiduels
DPDS: Direction de la planification et du droit des sols
DRH: Direction des ressources humaines
DSI: Direction des systèmes d'information
DSP: Délégation de service public
DTD: Direction des transports et des déplacements
DUO: Direction de l'urbanisme opérationnel
DUS: Déchets ultimes stabilisés
D3E: déchets électriques et électroniques

E

EESA: École européenne supérieure d'art
EIH: Espace info habitat
ESAT: Établissements et services d'aide par le travail

EPF: Établissement public foncier
ENSIBS: École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne Sud

F

FART: Fonds d'aide à la rénovation thermique
Feader: Fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER: Fonds européen de développement économique régional
FSL: Fonds de solidarité logement

G

GAL: Groupe d'action locale

I

IFER: Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau
IFPS: Institut de formation des professionnels de santé

IRTS: Institut régional de travail social
ISDND: Installation de stockage des déchets non dangereux

L

Leader : Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (programme européen destiné aux zones rurales)

LBCM : Laboratoire de biotechnologie et de chimie marine

M

MAPL : Musique d'aujourd'hui au Pays de Lorient

MAPA : Marché à procédure adaptée

O

OAP : Orientation d'aménagement et de programmation

ODESCA : Opération de développement et de structuration du commerce et de l'artisanat

OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat

P

PACT HD : Protection, amélioration, conservation, transformation Habitat et développement

PAPI littoral : Programme d'actions de prévention des inondations littorales

PADD : Programme d'aménagement et de développement durable

PDA : Plan de déplacements d'administration

PDEDMA : Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés

PDND : Plan de prévention et de gestion des déchets dangereux

PDRH : Plan de développement rural hexagonal

PDU : Plan de déplacements urbains

PEM : Pôle d'échange multimodal

PIG : Programme d'intérêt général de Lorient Agglomération (dispositifs d'amélioration de l'habitat)

PLH : Programme local de l'habitat

PLIE : Plan local pour l'insertion et l'emploi

PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)

PMR : Personne à mobilité réduite

PROA : Plan régional pour la qualité de l'air

PTZ : Prêt à taux zéro

R

RA : Redevance assainissement

S

SAGE : Schémas d'aménagement et de gestion des eaux

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SDA : Schéma directeur d'accessibilité aux transports publics

SDIS : Service départemental d'incendie et de secours

SDT : Schéma de développement touristique

SEGEPEX : Société d'économie mixte de gestion du Parc des expositions du Pays de Lorient

SELLOR : Société anonyme d'économie mixte de gestion des ports de plaisance et des équipements publics de loisirs du Pays de Lorient

SEM : Société d'économie mixte

SEMLK : SEM Lorient Keroman

SEMAEB : Société d'économie mixte pour l'aménagement et l'équipement de la Bretagne

SRMDT : Schéma régional multimodal des déplacements et des transports

STI : Schéma territorial de l'innovation

STEP : Station de traitement et d'épuration

T

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Triskell : Transport en commun en site propre de l'agglomération de Lorient

U

UBS : Université de Bretagne Sud

UBO : Université de Bretagne occidentale

UEB : Université européenne de Bretagne

X

XSEA : SEM réunissant actionnaires publics et privés pour dynamiser les investissements sur le territoire

Z

ZAC : Zone d'aménagement concerté

Infos pratiques

● COLLECTE ET TRI DES DÉCHETS

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Numéro vert : 0 800 100 601

● COMPTOIR DU RÉEMPLOI

ZA de Manébos
260 rue Jean-Marie Tjibaou
56600 LANESTER

Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30 et le samedi en continu de 10h à 18h30.

● EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT

Lundi de 8h30 à 17h15, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15, vendredi de 8h30 à 16h30.

Numéro vert : 0 800 100 601

● ESPACE INFO HABITAT

6 rue de l'Aiglon
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Numéro vert : 0 800 100 601

● AIDES AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Agence Locale de l'Énergie de Bretagne Sud (Aloen),
6 rue de l'Aiglon.
Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.
Numéro vert : 0 805 203 205

● TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS (CTRL)

Gare d'Échanges, Cours de Chazelles, Lorient
Tél. 02 97 21 28 29
Fax 02 97 21 44 97

www.ctrl.fr

● FOURRIÈRE ANIMALE

55 rue Amiral Favereau, Lorient
Tél. 02 97 64 25 21

● DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Audelor
12 avenue de la Perrière
56100 Lorient

Numéro vert : 0 805 05 00 26

www.audelor.com

● LORIENT AGGLOMÉRATION

Esplanade du Péristyle
CS 20 001

56314 Lorient Cedex

Tél. 02 90 74 71 00

Accueil et standard ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

www.lorient-agglo.fr

● LORIENT BRETAGNE SUD TOURISME

Quai de Rohan à Lorient

Tél. 02 97 84 78 00

www.lorient-tourisme.fr

● ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES ET PORTUAIRES

Port de plaisance de Lorient centre
Tél. 02 97 21 10 14

Port de plaisance Kernével (Larmor-Plage)
Tél. 02 97 65 48 25

Port de plaisance Lorient La Base (Lorient)
Tél. 02 97 87 00 46

Port de plaisance La Pointe (Port-Louis)
Tél. 02 97 82 59 55

Port de plaisance Ban Gâvres (Gâvres)
Tél. 02 97 82 59 55

Port de plaisance de Guidel
Tél. 02 97 05 99 92

Centre nautique de Kerguelen
Tél. 02 97 33 71 99

Parc d'eaux vives (Inzinzac-Lochrist)
Tél. 02 97 36 09 27

Centre nautique de Port-Louis
Tél. 02 97 82 18 60

● ESPACES MUSÉOGRAPHIQUES ESPACES DÉCOUVERTE

SELLOR — direction générale
Tél. 02 97 65 43 21

Cité de la voile Éric Tabarly (Lorient)
Tél. 02 97 65 56 56

Sous-Marin Flore (Lorient)
Tél. 02 97 64 40 74

Tisserie (Brandérion)
Tél. 02 97 32 90 27

Odyssaum (Pont-Scorff)
Tél. 02 97 32 42 00

Maison de l'île Kerner (Riantec)
Tél. 02 97 84 51 49

Haras National (Hennebont)
Tél. 02 97 89 52 00

● ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Golf de Val Quéven
Tél. 02 97 32 81 82

Golf de Plœmeur Océan
Tél. 02 97 32 81 82

Poney club de Kerguelen
Tél. 02 97 33 60 56

● AUTRES

Parc des expositions de Lorient Agglomération (Lanester)
Tél. 02 97 76 88 99

Les studios de répétition — MAPL (Lorient)
Tél. 02 97 86 18 10

SEM Lorient Keroman
Tél. 02 97 37 21 11

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LORIENT AGGLOMÉRATION

Directeur de la publication: Norbert Métairie (Président)

Coordination éditoriale: Direction de la communication

Conception graphique/maquette: Dynamo

Impression: Cloître imprimeur

© Photos de couverture (de gauche à droite):

Recto: H. COHONNER, S. LOREC, F. GALIVEL, F. GALIVEL

Verso: Fly HD, H. COHONNER, S. CUISSET, S. LOREC

Lorient Agglomération

Esplanade du Péristyle

CS 20 001

56314 LORIENT CEDEX

Tél. 02 90 74 71 00

Site Internet: www.lorient-agglo.bzh

Courriel: contact@agglo-lorient.fr

Édition: juin 2019

Imprimé sur papier PEFC (sigle anglais pour Programme de reconnaissance des certifications forestières), fabriqué à base de bois provenant de forêts gérées durablement.

www.lorient-agglo.bzh

